



PROJET EAU ET AGRICULTURE

ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rapport de phase 1 : Etat des lieux de l'agriculture présente sur le territoire de la CC CAC-TS - Versant Rhône Méditerranée Corse

3 octobre 2025

Étude s'inscrivant dans l'Appel à Manifestation : *Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires*"



Étude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département du Gard



SIEGE SOCIAL

130, rue Clément Ader CS10500 – 34400 LUNEL

Tél. : 04 67 47 00 24

www.alliance-env.fr

<i>Affaire n°</i>	AE_240250
	Alliance Environnement
	Thibault PETIT : 07 56 00 05 32 / t.petit@alliance-env.fr
<i>Rédaction</i>	Chambre d'Agriculture du Gard
	Muriel LEROUX : 06 27 36 67 37 / muriel.leroux@gard.chambagri.fr
<i>Validation interne</i>	Alliance Environnement
	Julien JOURNOT : 06 68 28 48 36 / j.journot@alliance-env.fr
<i>Validation externe</i>	Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires
	Simon SOUBEYRAND : 06 80 15 56 50 / s.soubeyrand@cac-ts.com
<i>Version et Date</i>	Version 1 : 3 octobre 2025



TABLE DES SIGLES

ADDEARG	Association pour le Développement et la Défense de l'Emploi Agricole et Rural du Gard
ADOC	Association de Défense de l'Oignon doux des Cévennes
AERMC	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
AFOM	Atout – Faiblesse – Opportunité – Menace
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
ASA	Association Syndicale Autorisée
ASL	Association Syndicale Libre
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BRL	Bas Rhône Languedoc
CA30	Chambre d'Agriculture du Gard
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CC CAC-TS	Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIVAM	Centre d'Initiatives Pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CLC	Corine Land Cover
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CUMA	Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles
DDTM	Direction Départementale des Territoire et de la Mer
DLE	Dossier Loi sur l'Eau
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EICC	Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
EPDM	Ethylène Propylène Diène Monomère
EPTB	Etablissement Public de Bassin
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	Groupe d'Action Locale
HVE	Haute Valeur Environnementale
IGP	Indication Géographique Protégée
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IPG	Identification Pérenne Généralisée
OCS GE	OCcupation du Sol à Grande Échelle
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONF	Office Nationale des Forêts
OTEX	Orientation Technico-Economique des Exploitations
PAC	Politique Agricole Commune
PAT	Plan d'Actions Territorial
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNC	Parc National des Cévennes
PPAM	Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales
RGA	Recensement Général Agricole
RMC	Rhône Méditerranée Corse
RPG	Registre Parcellaire Graphique

RPGA	Registre Parcellaire Graphique Anonyme
RU	Réserve Utile
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SMAGE	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux
STH	Surface Toujours en Herbe
UGB	Unité Gros Bétail
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UTH	Unité de Travail Humain
ZRE	Zone de Répartition des Eaux

TABLE DES MATIERES

TABLE DES SIGLES.....	3
TABLE DES MATIERES.....	5
À PROPOS DE LA CC CAC-TS.....	6
INTRODUCTION	7
1. CARACTERISTIQUE DU TERRITOIRE	9
1.1 Contexte climatique.....	9
1.2 Contexte hydrologique	12
1.3 Contexte socio-économique	17
1.4 Occupation des sols.....	19
1.5 Agriculture et territoire.....	30
2. DIAGNOSTIC DES ACTEURS DU TERRITOIRE	58
2.1 Méthodologie	58
2.2 Acteurs du territoire.....	58
2.3 Perception du défi environnemental et agricole	71
2.4 Recherche de solutions.....	74
3. DIAGNOSTIC DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE	80
3.1 Méthodologie	80
3.2 Caractérisation des enquêtés	81
3.3 Abreuvement	84
3.4 Irrigation	85
3.5 Agriculteurs face au changement climatique	88
3.6 Autres usages de l'eau	90
4. ESTIMATION BRUTE DES BESOINS EN EAU	92
5. MATRICE « ATOUTS FAIBLESSES OPPORTUNITES MENACES » (AFOM)	95
6. RECOMMANDATIONS	96
CONCLUSION	98
TABLES DES FIGURES ET TABLEAUX	100
ANNEXES.....	102

À PROPOS DE LA CC CAC-TS

La communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires (CC CAC-TS) est composée de 15 communes, dont 9 sur le bassin versant méditerranéen et 6 sur le versant atlantique, 3 syndicats de rivières, deux agences de l'eau.

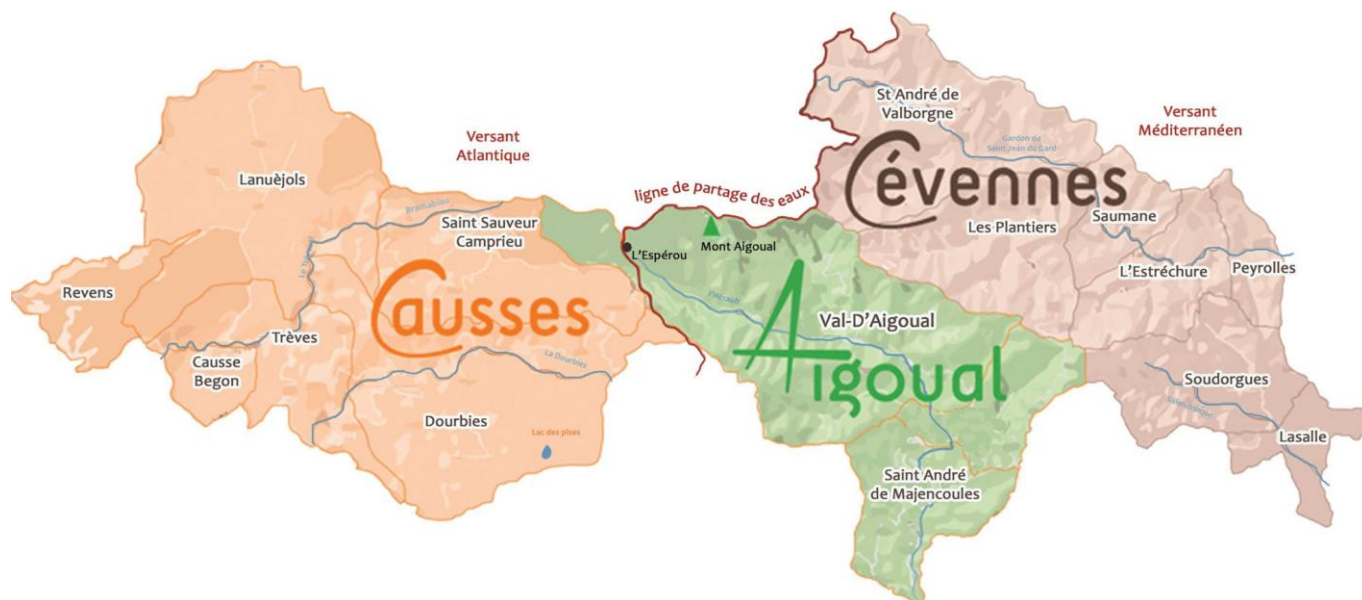


Figure 1 : Carte du territoire de la CC CAC-TS (source : caussesaignoualcevennes.fr)

Le territoire de la CC CAC-TS compte près de 5 391 habitants (INSEE 2022) ce qui représente 11,4 habitants/km². Territoire très rural, l'agriculture tient une place importante avec 11,3% d'agriculteurs exploitants selon l'INSEE. Il est à noter une part importante de jeunes dans ce milieu car 8,5% des actifs (25 et 54 ans) sont agriculteurs. La topographie du territoire implique des bassins de vie qui s'organisent naturellement par vallée. Ainsi les pratiques agricoles et la gestion de l'eau peuvent varier d'une vallée à l'autre. En zone de montagne, une partie du territoire est située en zone cœur du Parc national des Cévennes.

INTRODUCTION

Les années 2022 et 2023 ont été particulièrement éprouvantes en France avec deux années de fortes sécheresses. Le territoire des Cévennes, niché dans les contreforts du Gard, n'a pas été épargné par ce phénomène. Ces deux années marquent un tournant puisqu'il n'a pas été recensé de pluies efficaces à l'automne, puis durant l'hiver et au printemps induisant une ressource en eau au plus bas aux périodes charnières pour l'agriculture, le tourisme et l'économie locale.


Par ailleurs en 2020, une étude a été commanditée par le département du Gard pour appréhender le changement climatique sur le département du Gard. Plusieurs éléments saillants en sont ressortis :

- Une augmentation des températures sur le département de l'ordre de + 4°C d'ici 2100
- Une baisse des précipitations estivales et une augmentation des épisodes violents l'hiver (ex : épisode cévenol)
- Une baisse des ressources en eau de l'ordre de -30 à -50% des débits des cours d'eau d'été
- Une hausse des besoins en eau des plantes et cultures en place.

En 2023, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée – Corse (AERMC) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) : *Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse*. La Communauté de communes Causes Aigoual Cévennes Terres Solidaires (CC CAC-TS) a répondu à cet AMI et a lancé son projet EAU et AGRICULTURE, décliné en 2 axes :

- Axe 1 → Caractérisation de la ressource en eau sur le territoire de la CC CAC-TS
- **Axe 2 : Elaboration de la stratégie d'adaptation des pratiques agricoles locales face au risque accru de sécheresse lie au changement climatique**

Tandis que l'axe 1 a été attribué à un groupement de bureau d'études (*Ecolimneau, Territoires et RIEAU*), l'axe 2 a été confié à Alliance Environnement, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Gard (CA 30). L'axe 2 se décline en deux phases :

	Phase 1 État des lieux de l'agriculture locale	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre et caractérisation des acteurs du territoire - Diagnostics individuels d'exploitation
	Phase 2 Accompagner l'élaboration de la stratégie locale	<ul style="list-style-type: none"> - Modélisation spatialisée des consommations hydriques - Recherche et identification de solutions innovantes - Etude agri-économique des solutions innovantes

Cette étude couvre le versant Rhône Méditerranée et Corse de la communauté de communes, à savoir **9 communes** : Lasalle, l'Estréchure, Les Plantiers, Peyrolles-en-Cévennes, Saint André de Majencoules, Saint André de Valborgne, Saumane, Soudorgues, Val d'Aigoual. Cette étude vise notamment à :

- Avoir une connaissance fine de la situation des exploitations agricoles vis à vis de leur utilisation de l'eau (*phase 1*)
- Concevoir une stratégie d'adaptation des pratiques agricoles et des productions grâce à des solutions innovantes (*phase 2*)

- Communiquer et sensibiliser les différents acteurs aux enjeux et aux solutions d'adaptation à court et long termes (*phase 1 et 2*)

Le présent rapport concerne la phase 1 de l'étude.

1. CARACTERISTIQUE DU TERRITOIRE

1.1 CONTEXTE CLIMATIQUE

Afin de préciser les caractéristiques météorologiques du territoire étudié, les données ont été extraites depuis la base de données de *Météo France* accessible depuis data.gouv.fr. Cette base de données est disponible en ligne et gratuitement. Elle fournit tous les relevés des stations météorologiques de France. Au regard du territoire étudié, la station météo la plus proche est celle de Saint-Jean-du-Gard. Les résultats extraits sont détaillés ci-après.

1.1.1 Précipitations

Grâce à la bancarisation des données, une analyse peut être effectuée sur le cumul mensuel des précipitations des trois dernières années (2022, 2023 et 2024). De même, il est possible d'extraire ces données pour la période climatique de référence : moyenne des cumuls mensuels des trente dernières années (1994 à 2023). Ces données sont répertoriées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Cumuls mensuels des précipitations de la station météo de Saint-Jean-du-Gard

	Période de référence : 1994-2023	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Variation 2023-2024
	Précipitation (mm)				en %
Janvier	117,7	3,4	36,5	52	42%
Février	82,4	83,9	67,1	73,9	10%
Mars	95,2	174,9	32,8	418,5	1 176%
Avril	111,6	53,9	26,9	149	454%
Mai	111,4	12,4	131,5	198,6	51%
Juin	61	56,3	150,9	32,6	-78%
Juillet	45,6	8,3	3,6	26,9	647%
Août	64,1	89,3	33,9	73,5	117%
Septembre	160,8	155,8	88,7	123,9	40%
Octobre	225,7	88	279,1	508,6	82%
Novembre	210,3	123,8	45	126,8	182%
Décembre	143,5	149,6	42	17,9	-57%
Total	1 429	1 000	938	1 802	92%

Les données ont été comparées à celles de la station du Vigan. Sur la période de référence (1994-2023), la différence de pluviométrie représente 40 mm de plus au Vigan. Cette différence n'est pas significative. De ce tableau en découle une interprétation graphique pour comparer ces pas de temps avec l'indicateur de variation :

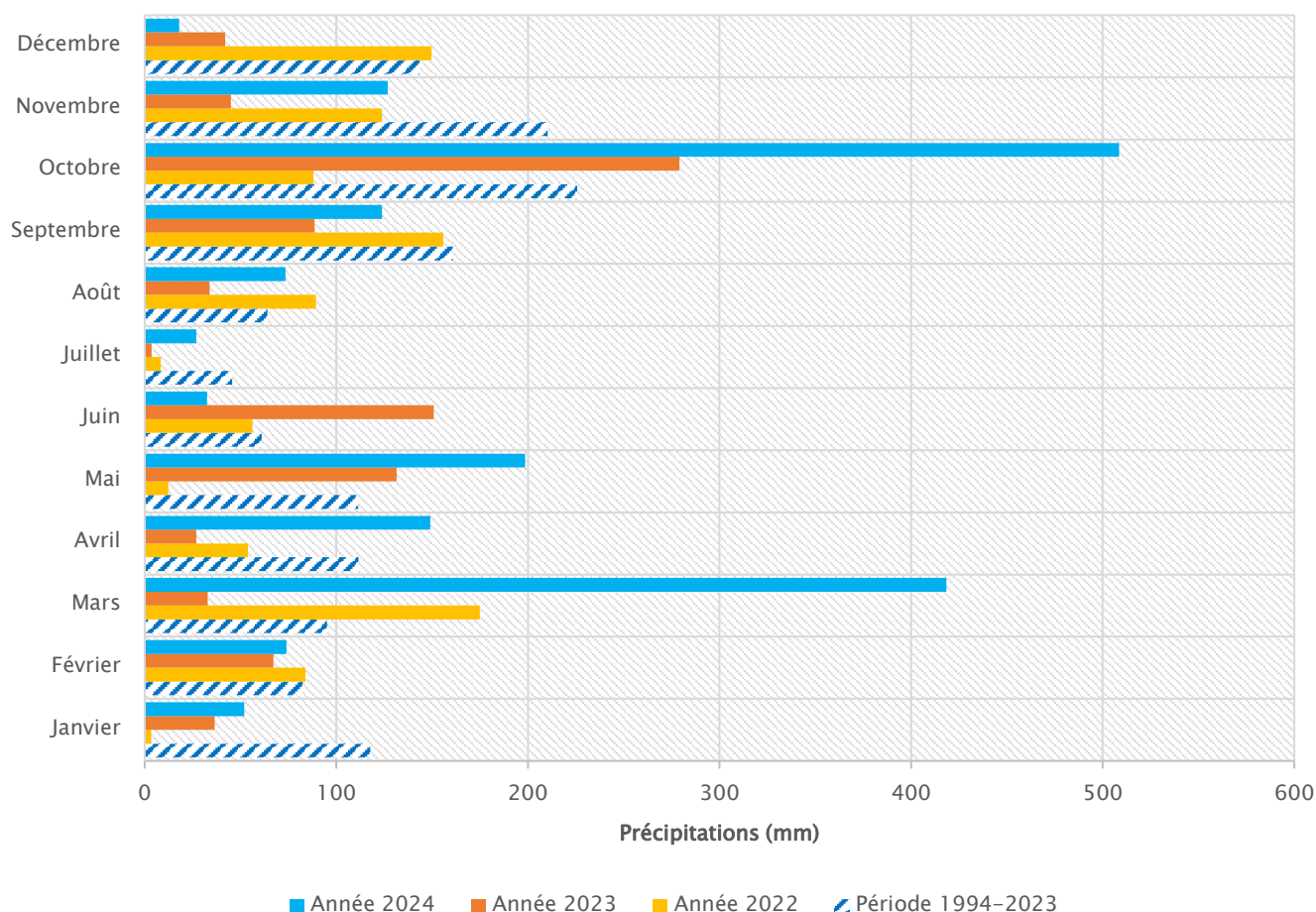


Figure 2 : Comparaison des cumuls de précipitations mensuels – Station météo de Saint-Jean-du-Gard

Les mois de janvier, juillet, septembre et novembre sont les mois où la moyenne des cumuls de pluies mensuels sur la période 1994–2023 est plus importante que les cumuls mensuels des années 2022, 2023 et 2024.

De manière nette, il est constaté que l’année 2024 est la plus pluvieuse au regard des années de 2022 et 2023 en raison des pics de pluies très importants au mois de mars, d’octobre et de mai. En comparant les données 2022, 2023 et 2024 à la période de référence, il est possible de caractériser ces années :

- Années sèches (cumul de pluies < cumul de pluies période de référence) : 2022 et 2023
- Années pluvieuses (cumul de pluies > cumul de pluies période de référence) : 2024

En s’attardant sur la variation interannuelle 2023–2024, une forte amplitude s’observe sur le mois de mars avec une variation de plus de + 1 176 % entre ces deux années. Ces fortes variations mensuelles, d’une année à l’autre, peuvent souligner l’émergence de phénomène climatique imprévisible tel que des épisodes cévenols où à l’inverse des épisodes de sécheresses accrues. Ces irrégularités croissantes de la pluviométrie sur ce territoire confirment l’impact du changement climatique sur les vallées.

1.1.2 Températures

Grâce à la bancarisation des données de la station météo de Saint-Jean-du-Gard, une analyse peut être effectuée sur les moyennes mensuelles des températures minimales ainsi que les moyennes mensuelles des températures maximales.

Tableau 2 : Moyennes des températures minimales et maximales sur l'année 2024

	Moyennes des T° minimales	Moyennes des T° maximales
Janvier	1,9	11,1
Février	3,4	15,5
Mars	5,4	16,2
Avril	6,8	18,6
Mai	9,7	21,8
Juin	13,4	26,8
Juillet	16	31,7
Août	16	32,9
Septembre	11,6	23,4
Octobre	11,3	20,2
Novembre	5,3	15,5
Décembre	1,3	11,1
Total	8,5	20,4

De ce tableau en découle une interprétation graphique pour comparer ces moyennes de températures de l'année 2024 avec l'amplitude de temps.

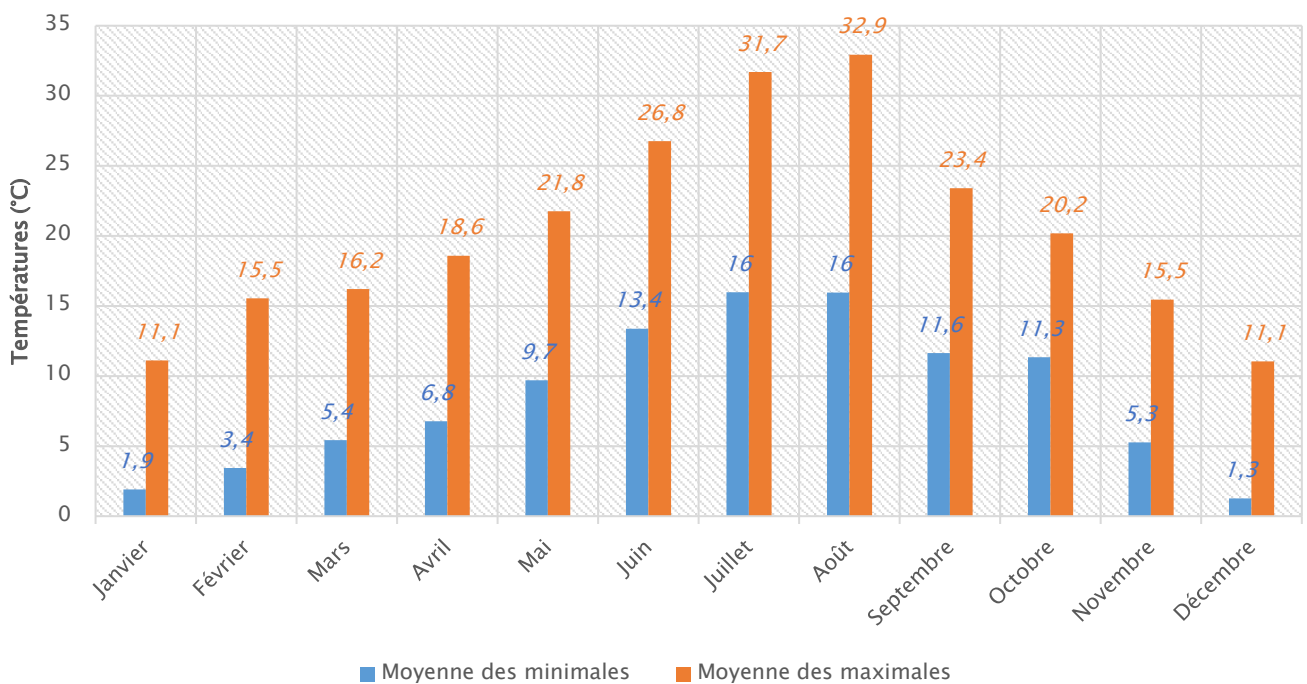


Figure 3 : Comparaison des températures moyennes minimales et maximales en 2024

D'après cette représentation graphique, un très grand écart s'observe sur les mois de décembre, janvier et février ; avec notamment une variation de +765 % entre la moyenne des minimales et des maximales en décembre.

Les mois de mars et novembre ont eux aussi une variation importante mais moins marquée : +199% en mars et +193% en novembre. Ce qui peut s'expliquer par les faibles valeurs des moyennes des minimales. En outre, la moyenne des minimales la plus basse est celle du mois de décembre avec 1,3°C, et la moyenne des maximales la plus haute est celle du mois d'août avec 32,9°C.

1.1.3 Synthèse du contexte météorologique

Le climat est de type méditerranéen avec des particularités relatives au territoire cévenol, faisant référence à un microclimat : une importante pluviométrie et des températures moyennes inférieures au littoral.

1.2 CONTEXTE HYDROLOGIQUE

Le territoire est organisé autour de **2 vallées principales** : la **vallée de l'Hérault** (communes de Val d'Aigoual et Saint-André-de-Majencoules) et la vallée du **Gardon de Saint-Jean** (communes de Lasalle, Soudorgues, Saumane, Peyrolles, les Plantiers, l'Estréchure et Saint-André-de-Valborgne). La **Salindrenque**, affluent du Gardon de Saint Jean, dessert les communes de Lassalle et Soudorgues.

Les débits caractéristiques de ces cours d'eau (source DREAL), à savoir le débit moyen (ou module) et le débit d'étiage de récurrence 5 ans (=QMNA5) sont récapitulés ci-dessous :

Tableau 3 : Débits des bassins versants

	Superficie bassin versant (km ²)	Module fermeture bv (m ³ /s)	Module spécifique bv (l/s/km ²)	QMNA5 fermeture bv (m ³ /s)	QMNA5 spécifique bv (l/s/km ²)
Hérault	110	1,16	10,55	0,25	2,27
Gardon de Saint Jean	188	4,66	24,79	0,78	4,15
Salindrenque	59	1,35	22,88	0,09	1,53

Le gardon de Saint Jean qui a le périmètre le plus important (communes amont en Lozère) présente les débits les plus élevés, en moyenne et à l'étiage. Pour comparer les bassins versants entre eux, il faut analyser les débits par unité de surface (ou débits spécifiques). Ainsi, **l'Hérault a le débit moyen spécifique le plus faible** des 3 bassins versants mais **à l'étiage c'est la Salindrenque qui a le débit le plus faible**.

La gestion de l'eau au sein de ces 2 bassins versants est réalisée respectivement par l'EPTB Hérault et l'EPTB Gardon. Le Gardon (en amont de Ners) est classé en ZRE depuis octobre 2013 ce qui signifie que ce cours d'eau est en déficit quantitatif.

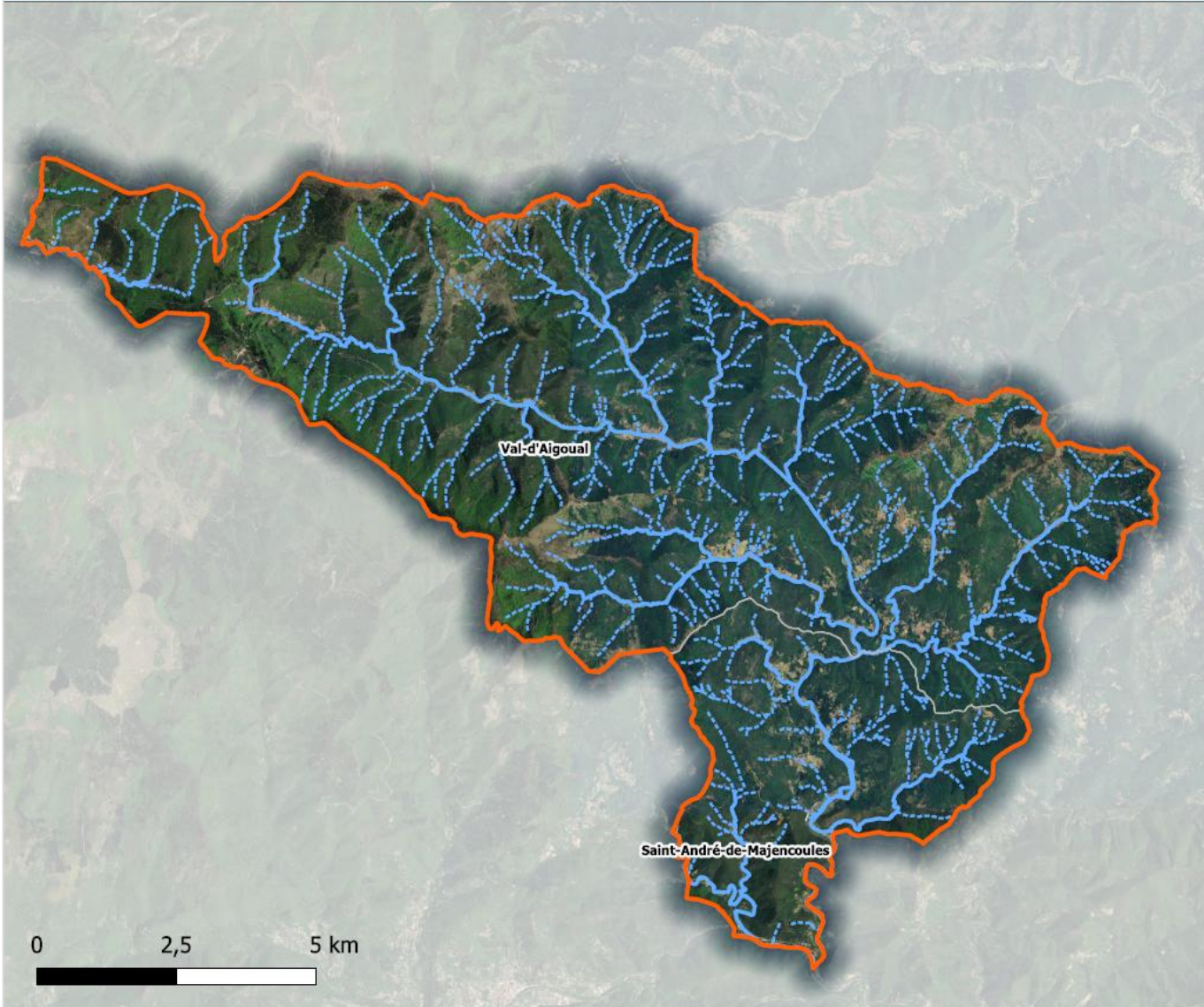
La réglementation est renforcée sur ce secteur avec des prélèvements soumis à autorisation s'ils dépassent 8 m³/h. Des études volumes prélevables consistant à estimer les besoins du milieu et les prélèvements tous usages confondus ont été effectuées sur ces 2 bassins versants en 2015. Elles conduisent à un **équilibre précaire pour l'Hérault amont** (réduction des prélèvements souhaitables de

moins de 10 %) mais **sur le Gardon et la Salindrenque des réductions des prélèvements de respectivement 66 % et 73 %** sont attendues pour le **mois d'août**. **La ressource en eau est donc contrainte règlementairement sur ce territoire.**

Ci-après, une carte du réseau hydrographique pour chacune des 3 vallées : Vallée Hérault, Vallée Borgne et Vallée de la Salindrenque.

Vallée Hérault

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de l'Hérault
Localisation des cours d'eau



Légende

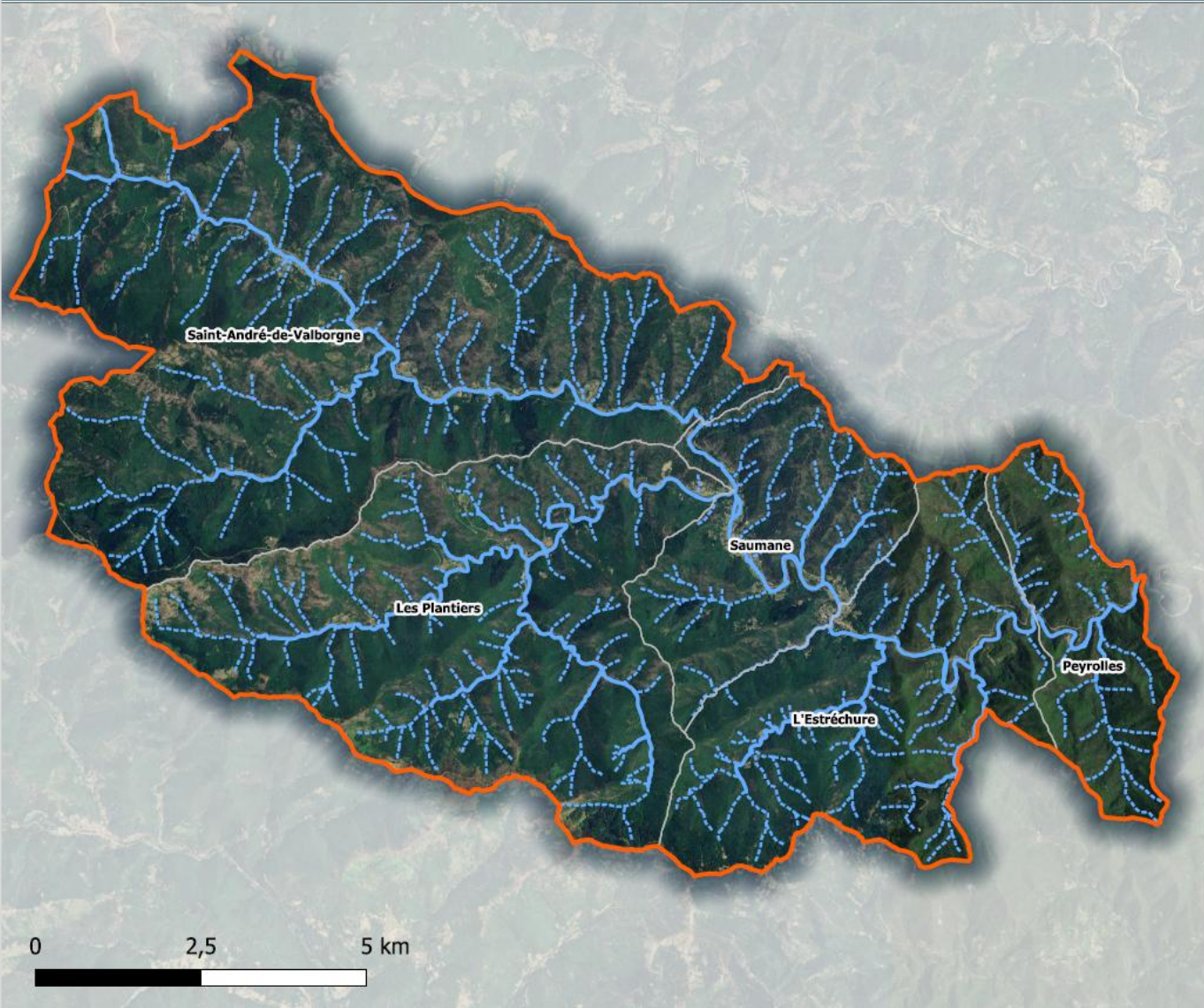
- ▭ Périmètre vallée de l'Hérault
- ▭ Limites communales
- Cours d'eau (DDTM30) :
 - Permanent
 - - - Intermittent

Echelle : 1:95 000
Fond : Satellite
Date : Juin 2025



Vallée Borgne

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée Borgne
Localisation des cours d'eau



Légende

-  Périmètre vallée de l'Hérault
-  Limites communales
- Cours d'eau (DDTM30) :
-  Permanent
-  Intermittent

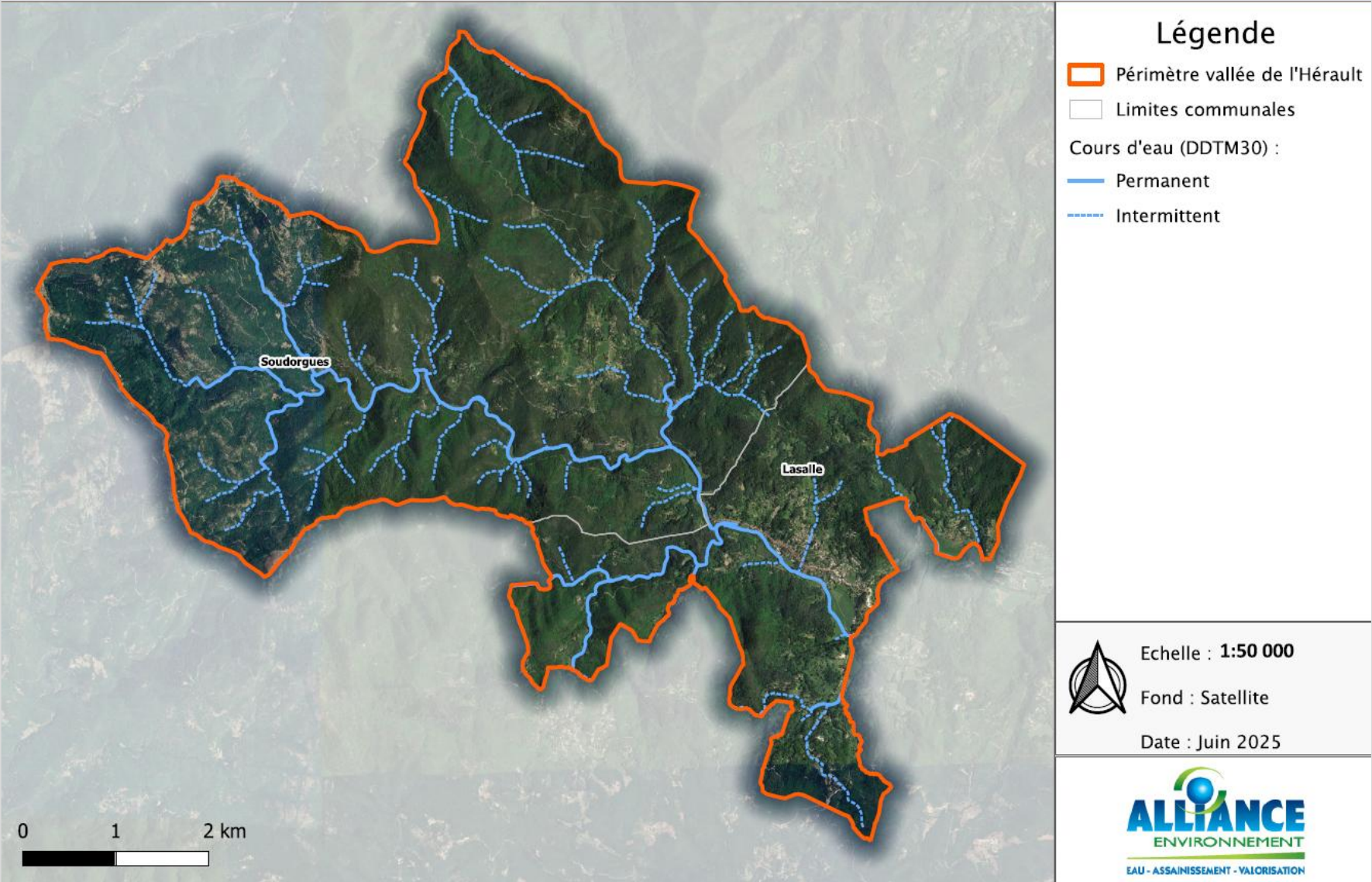
 Echelle : 1:80 000
Fond : Satellite
Date : Juin 2025



ALLIANCE
ENVIRONNEMENT
EAU - ASSAINISSEMENT - VALORISATION

Vallée de la Salindrenque

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de la Salindrenque
Localisation des cours d'eau



1.3 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1.3.1 Recensement et densité de population

Grâce au dernier recensement de l'année 2021, une répartition des populations communales sur le territoire étudié a pu être réalisée :

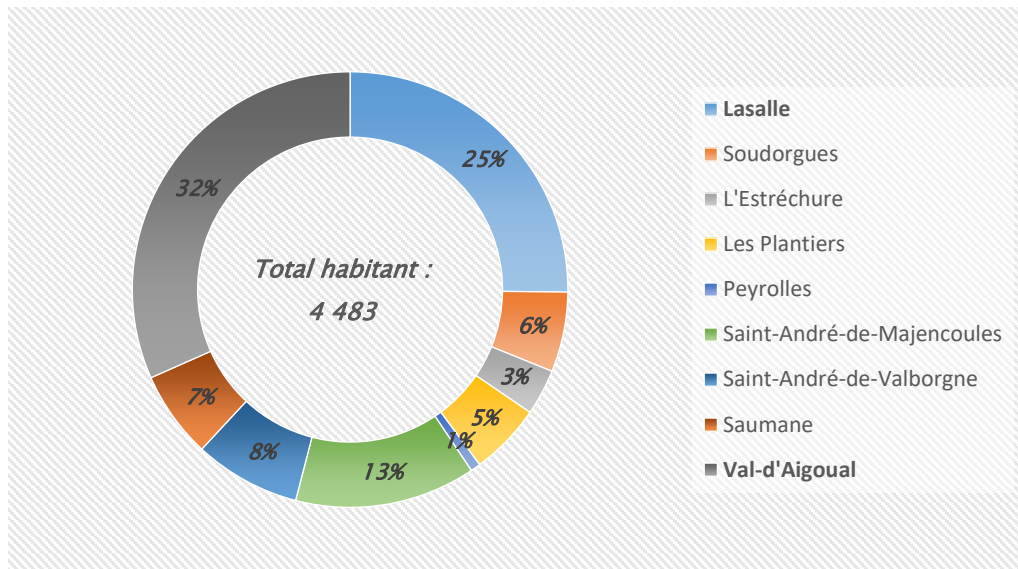


Figure 4 : Répartition des populations sur la collectivité en 2021 (nombre d'habitants ; % du recensement total – Source : INSEE)

Ce qu'il faut retenir :

- Les communes de **Val-d'Aigoual** et de **Lasalle** représentent à elles deux **57% de la population totale** du territoire étudié de la communauté de communes, avec 2 547 habitants sur 4 483 au total ;
- **Saint-André-de-Majencoules** avec **13 % de la population du territoire étudié** (602 habitants), arrive en 3^{ème} position.

- La commune de Peyrolles--en--Cévennes dénombre le moins de citoyens avec seulement 33

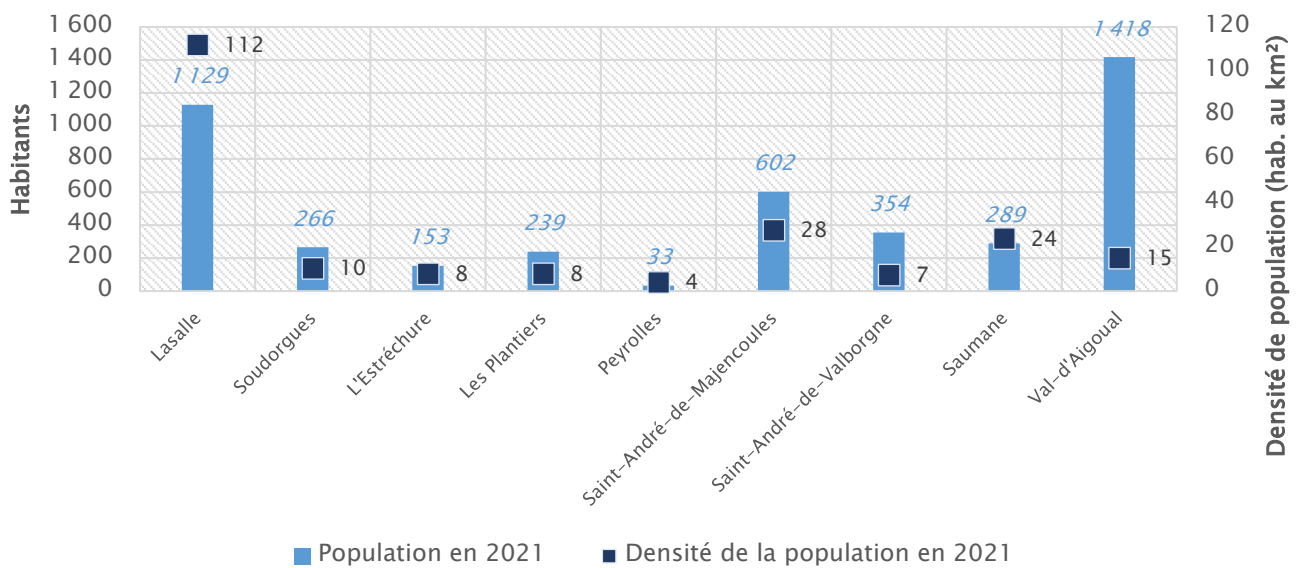


Figure 5 : Comparaison des effectifs communaux avec la densité de population en 2021 (Sources : INSEE, RP 2021)

habitants

Ces données ont été comparées aux densités de population :

Huit sur neuf des communes disposent d'une densité de population variant de 4 à 28 habitants au km². Seule Lasalle sort du lot avec environ 112 habitants au km². Sur ce territoire comportant neuf communes, la densité moyenne de population est d'environ 24 habitants au km². Cette moyenne est relativement basse comparée à la moyenne départementale et nationale :

- Dans le Gard : 129,3 habitants par km²
- En France : 106,5 habitants par km²

1.3.2 Inventaire de la main d'œuvre

Une extraction de données a été effectuée afin de quantifier et de caractériser l'emploi sur le territoire. L'INSEE met en garde sur « Les petits effectifs dans les bases de données sont à utiliser avec précaution en raison de l'incertitude pouvant affecter certains résultats à des niveaux fins. Dans ce cas, il est fortement recommandé de regrouper les communes et/ou les secteurs afin de constituer des ensembles de taille « suffisamment grande ».

Tableau 4 : Inventaire du nombre d'établissements (Source : INSEE, FLORES 2023)

	Lasalle	Soudorgues	L'Estréchure	Les Plantiers	Peyrolles	Saint-André-de-Majencoules	Saint-André-de-Valborgne	Saumane	Val-d'Aigoual
Nombre d'établissements répertoriés à fin décembre 2022	54	12	8	9	2	20	12	13	77

Pour ces établissements, le graphique ci-après donne la répartition des établissements selon le secteur d'activité classé en 5 groupes :

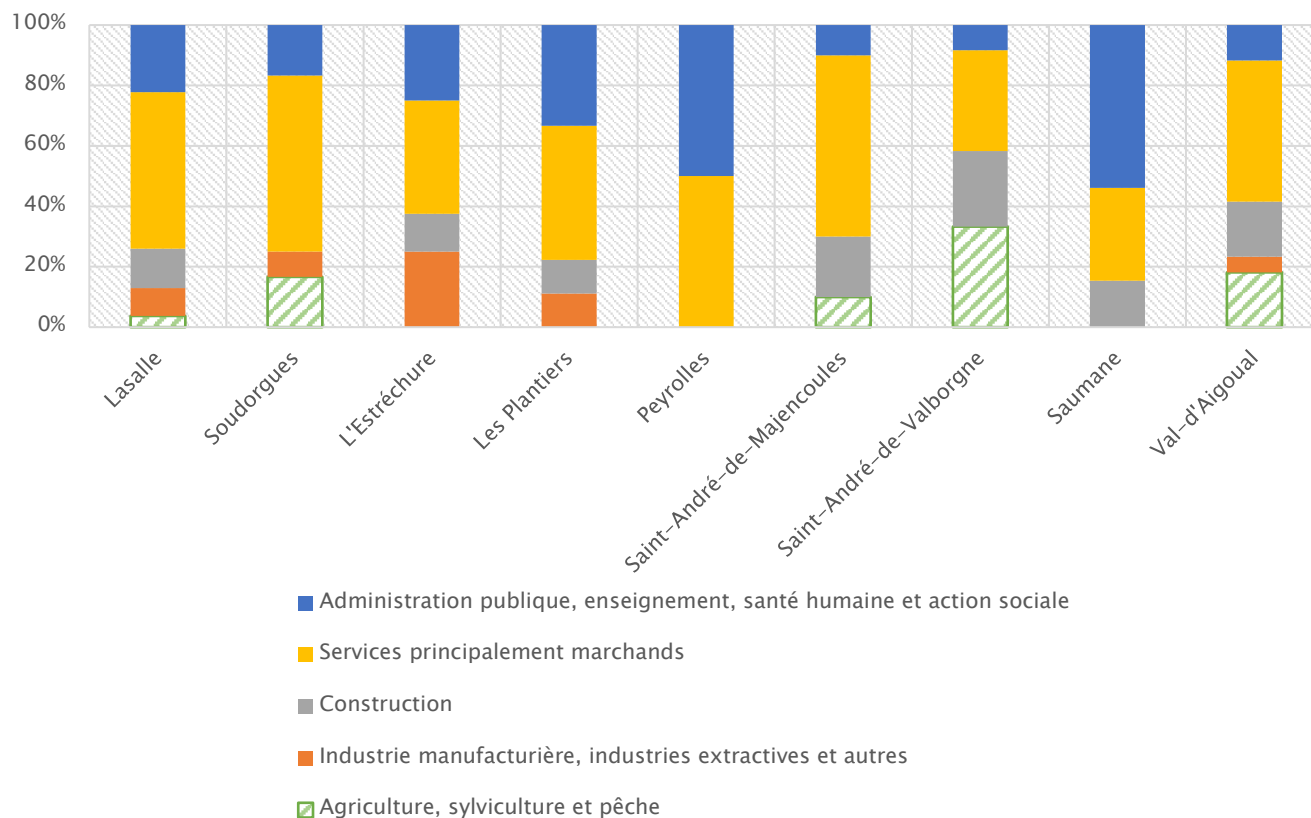


Figure 6 : Répartition des établissements par secteur d'activité (Source : INSEE – 2023)

Les services principalement marchands dominent sur ce territoire avec presque 50 % des établissements inventoriés dans ce secteur.

Le secteur agricole n'arrive qu'en 4^{ème} position sur les 5 secteurs avec une moyenne de 12 % des établissements totaux recensés. En matière d'établissement, les communes de Saint-André-de-Valborgne et Val-d'Aigoual sont les mieux fournies.

1.4 OCCUPATION DES SOLS

1.4.1 Méthodologie

La partie suivante se base sur la synthèse de données récoltées sur le terrain et de données existantes :

- Corine Land Cover (CLC)¹ 2012 et 2018

¹ Il s'agit d'un inventaire biophysique de l'occupation des sols et de son évolution selon une nomenclature en 44 postes. Cet inventaire est produit par interprétation visuelle d'images satellites. L'échelle de production est le 1/100 000^{ème}. Le CLC permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha. Cette base de données a été initiée en 1985.

- Occupation du Sol à Grande Échelle (OCS GE)

1.4.2 Occupation générale des sols

Selon le CLC 2018, le territoire étudié de la communauté de communes CausseAigoual Cévennes – Terres Solidaire (versant RMC) s'étend sur **27 338 ha** et se décompose en plusieurs entités simplifiées : milieu agricole, milieu naturel et milieu urbain.

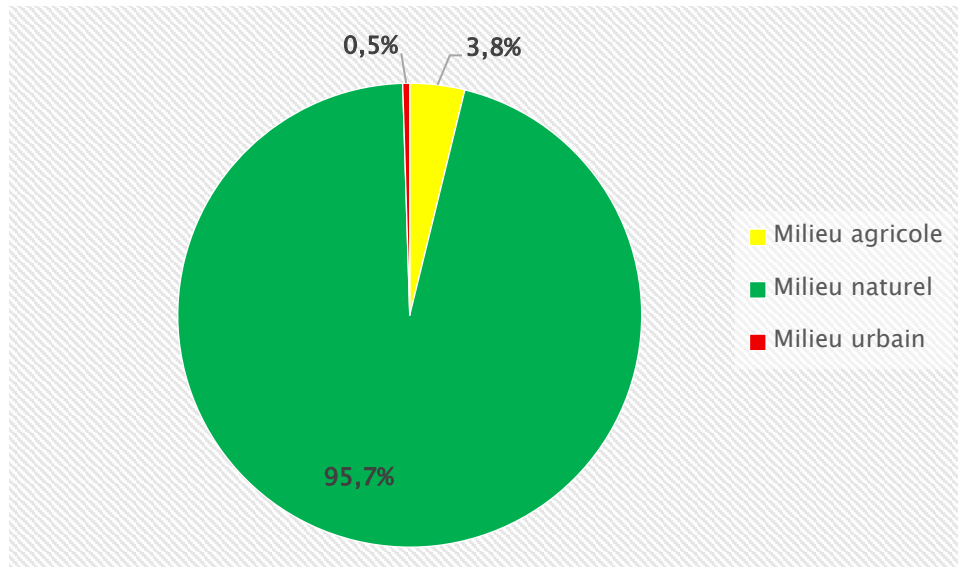
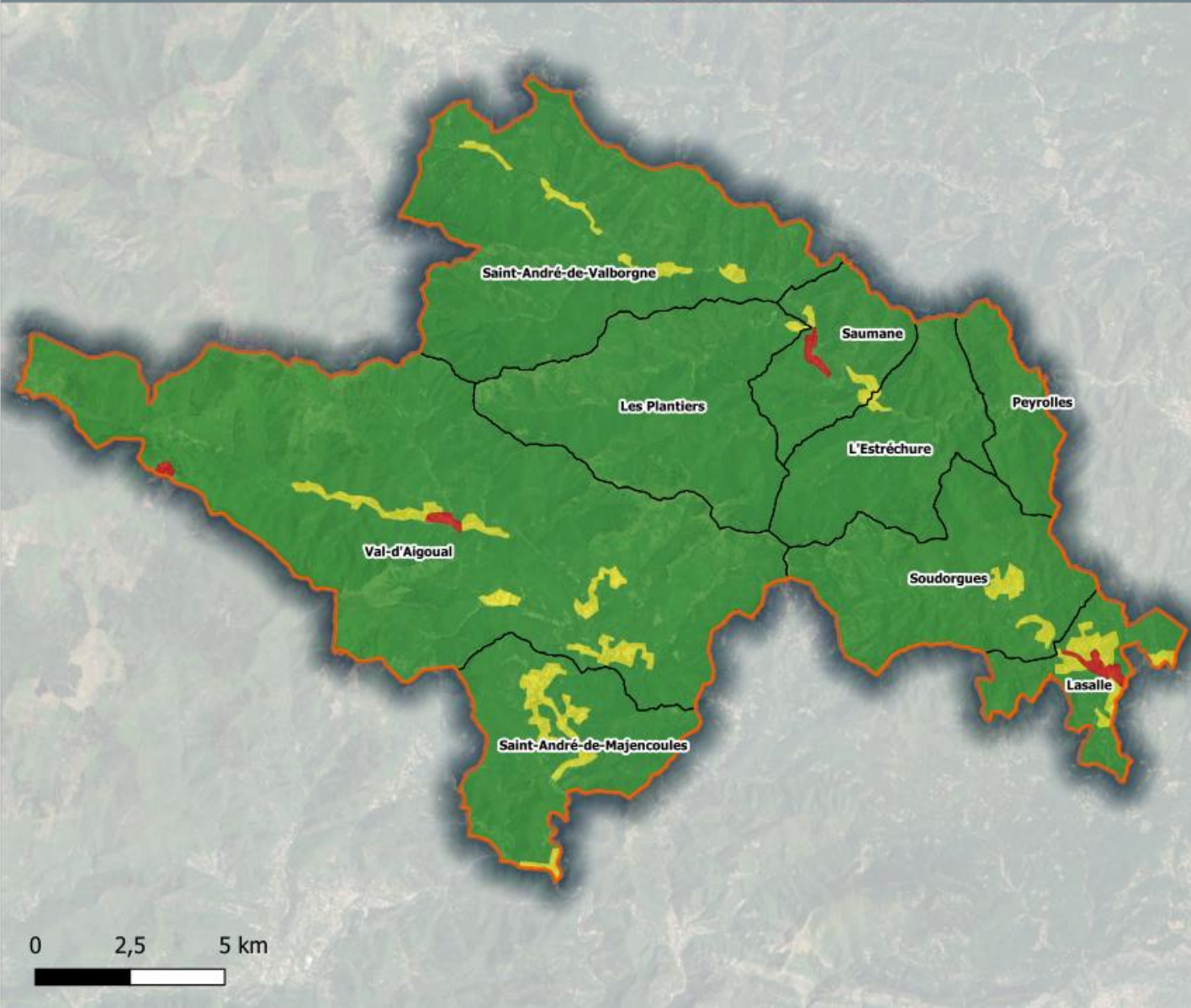


Figure 7 : Répartition des surfaces d'après le CLC 2018 (% de surface)

Le milieu naturel a une emprise majoritaire avec 95,7 % de l'occupation du sol. Le milieu agricole arrive en deuxième position, représentant 3,8% de la collectivité. Après étude des données de 2012, aucun changement n'est à noter quant à l'évolution des surfaces par type de milieu entre 2012 et 2018.

La carte de l'occupation générale des sols pour l'année 2018 est donnée ci-après.

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 - Axe 2)
Occupation générale des sols



Légende

- ▭ Périmètre de l'étude
- ▭ Limites communales
- Corine Land Cover (2018) :
 - ▭ Milieu urbain
 - ▭ Milieu agricole
 - ▭ Milieu naturel

📍 Echelle : **1:140 000**
📄 Fond : Satellite
📅 Date : Juin 2025

1.4.1 Type et usage des sols

Le référentiel CLC est une base de données européenne conçue pour une vision globale. Sa résolution spatiale est relativement faible, avec une unité cartographique minimale de 25 hectares. Cette spécificité la rend particulièrement utile pour les analyses à l'échelle d'un pays ou d'une grande région, permettant d'identifier les grandes masses d'occupation du sol (forêts, zones agricoles, surfaces urbaines, etc.). Cependant, sa précision est insuffisante pour des études locales.

À l'inverse et quand la donnée est disponible, l'OCS GE est un référentiel national français, créé pour répondre aux besoins d'une analyse fine du territoire. Avec une résolution beaucoup plus détaillée (seuils de surface de l'ordre de quelques centaines de mètres carrés), elle permet une cartographie précise jusqu'au niveau de la commune. Contrairement au CLC, l'OCS GE distingue la couverture du sol (ce qui est visible physiquement) de son usage (sa fonction réelle), offrant une information plus riche et plus pertinente pour les politiques d'aménagement du territoire et le suivi de l'artificialisation des sols. L'OCS GE tient sa richesse des différentes données qu'il exploite puisqu'en plus d'analyse satellite, il intègre les données relatives du Plan Local d'Urbanisme (PLU) quand celui-ci est disponible.

L'extraction des données a été synthétisé dans des tableaux ci-dessous puis matérialisé sous la forme de cartes.

Couverture du sol

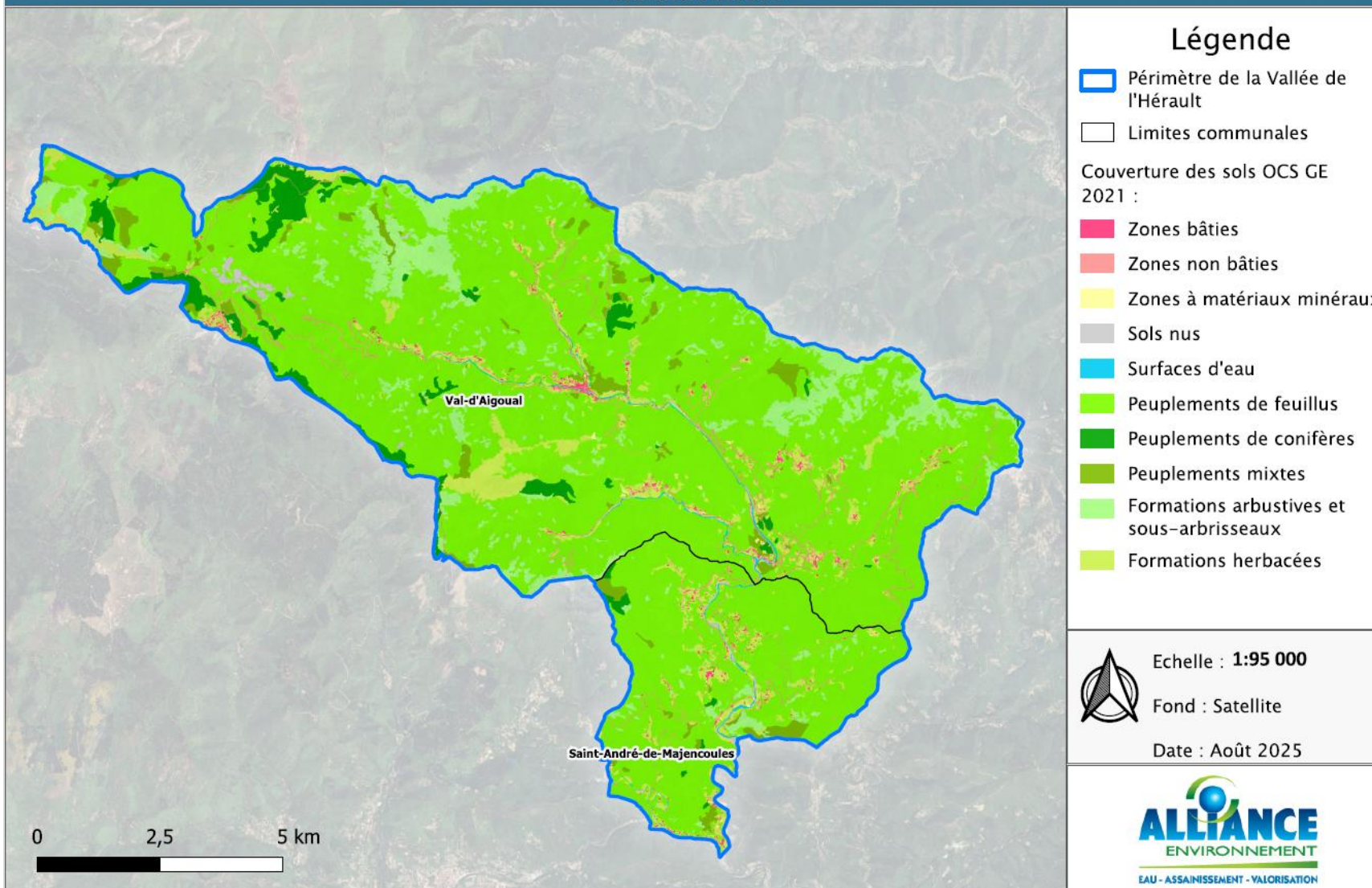
Tableau 5 : Couverture des sols en 2021 (Source : OCS GE – 2021)

	Vallée de Salindrenque	Vallée Borgne	Vallée Hérault
<i>Surface indiquée en ha</i>			
Autres formations ligneuses	0,2		
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	51,4	1 202,7	969,5
Formations herbacées	272,8	396,6	721,9
Peuplement de conifères	97,0	637,7	407,0
Peuplement de feuillus	2 699,3	8 297,3	9 025,9
Peuplement mixte	372,9	1 198,4	333,2
Sols nus	11,4	59,2	52,9
Surfaces d'eau	3,6	49,9	45,9
Zones à autres matériaux composites		0,3	
Zones à matériaux minéraux	5,0	6,7	11,5
Zones bâties	30,3	38,4	57,7
Zones non bâties	45,0	103,1	133,8
Total	3 588,9	11 990,3	11 759,2

Les couvertures de sols dominantes sur le territoire étudié sont liées à l'environnement forestier du secteur : peuplement de feuillus, formations arbustives et sous-arbrisseaux, peuplements mixtes.

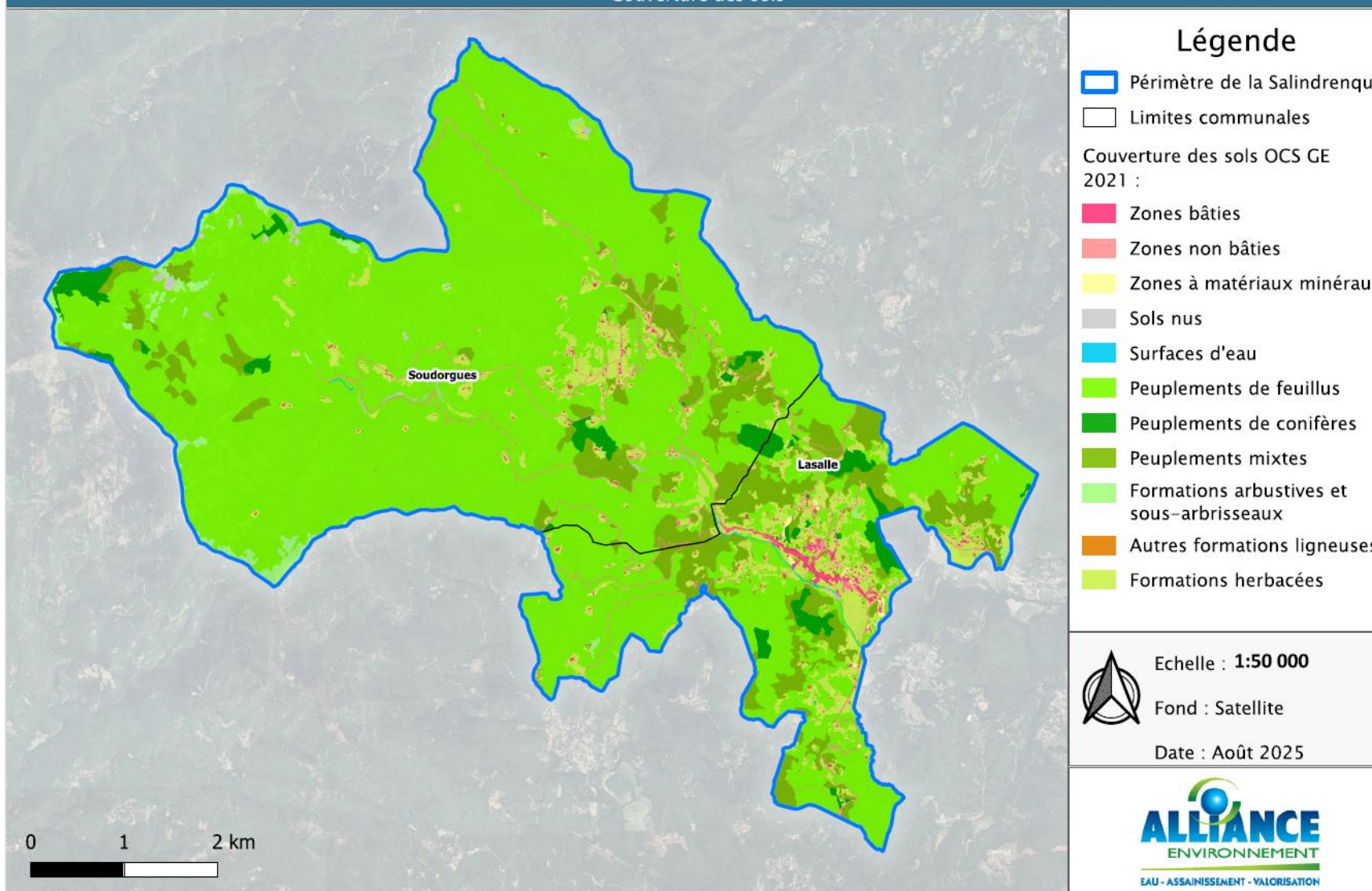
Vallée Hérault

ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de l'Hérault
Couverture des sols



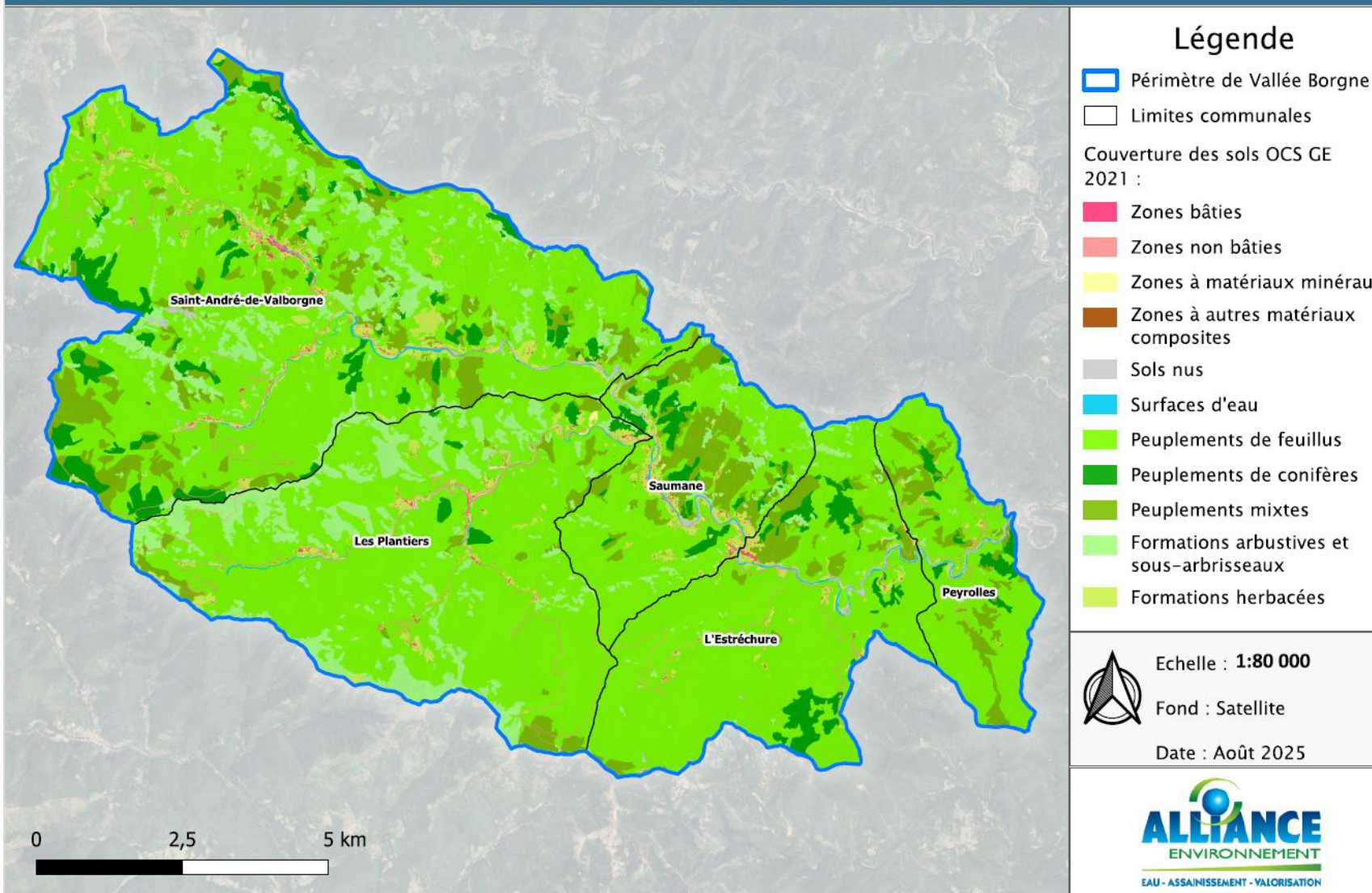
Vallée de la Salindrenque

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de la Salindrenque
Couverture des sols



Vallée Borgne

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée Borgne
Couverture des sols



Usage des sols

Tableau 6 : Usage des sols en 2021 (Source : OCS GE – 2021)

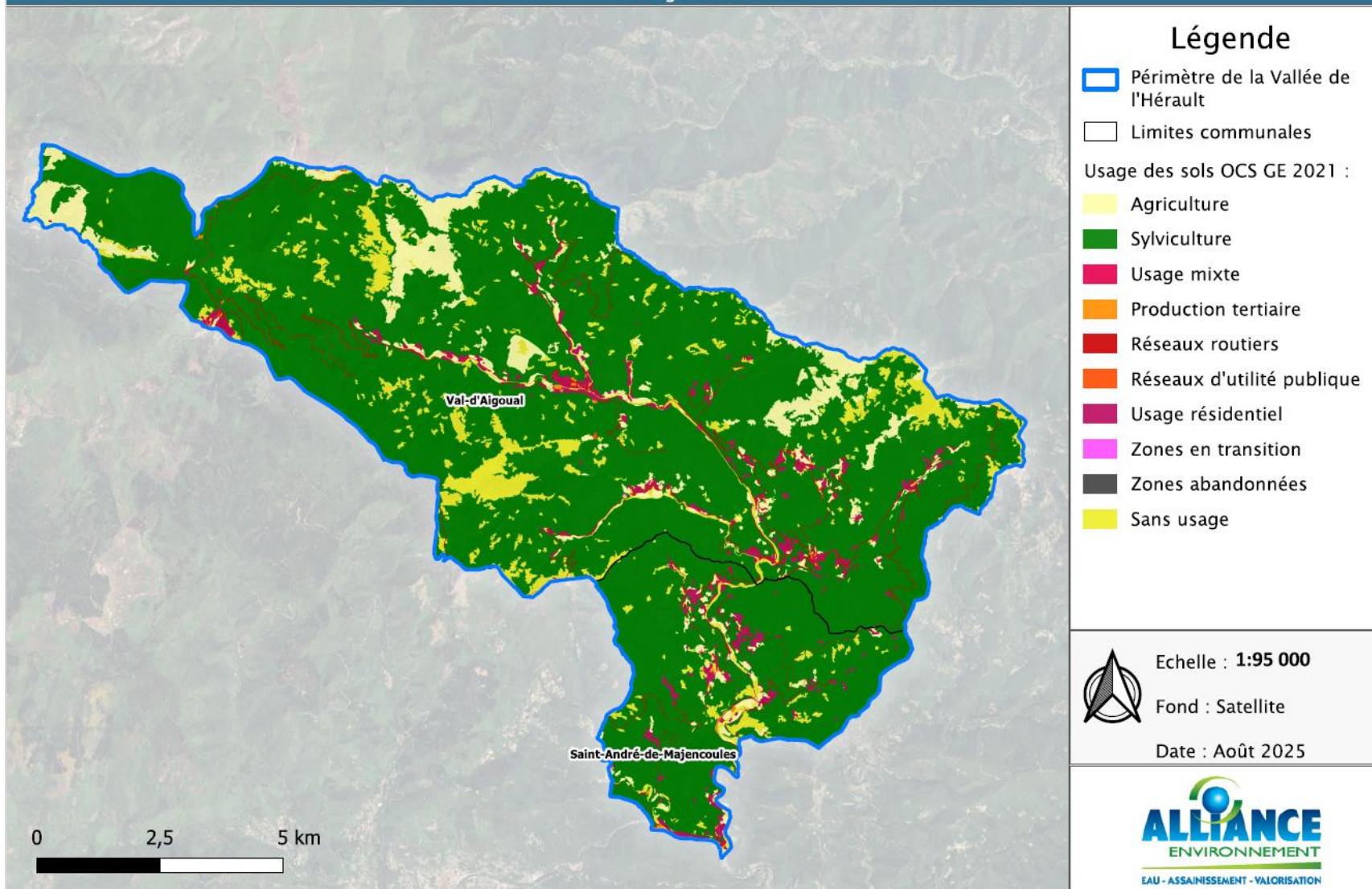
	Vallée de Salindrenque	Vallée Borgne	Vallée Hérault
<i>Surface indiquée en ha</i>			
Agriculture	93,1	490,4	828,5
Production tertiaire	16,0	37,9	18,9
Réseaux d'utilité publique	0,2	1,2	1,3
Réseaux routiers	41,9	102,5	131,1
Sans usage	97,0	1 138,6	838,2
Sylviculture	3 068,8	9 990,1	9 650,4
Usage mixte	–	0,3	0,2
Usage résidentiel	271,6	228,7	289,7
Zones abandonnées	0,1	0,6	0,1
Zones en transition	0,3		0,9
Total	3 588,9	11 990,3	11 759,2

Les usages de sols dominants sur le territoire étudié sont :

- **La sylviculture (exploitation forestière)**
- L'absence d'usage (zones qui se trouvent à l'état naturel et ne font pas l'objet d'un autre usage économique).
- **L'agriculture**

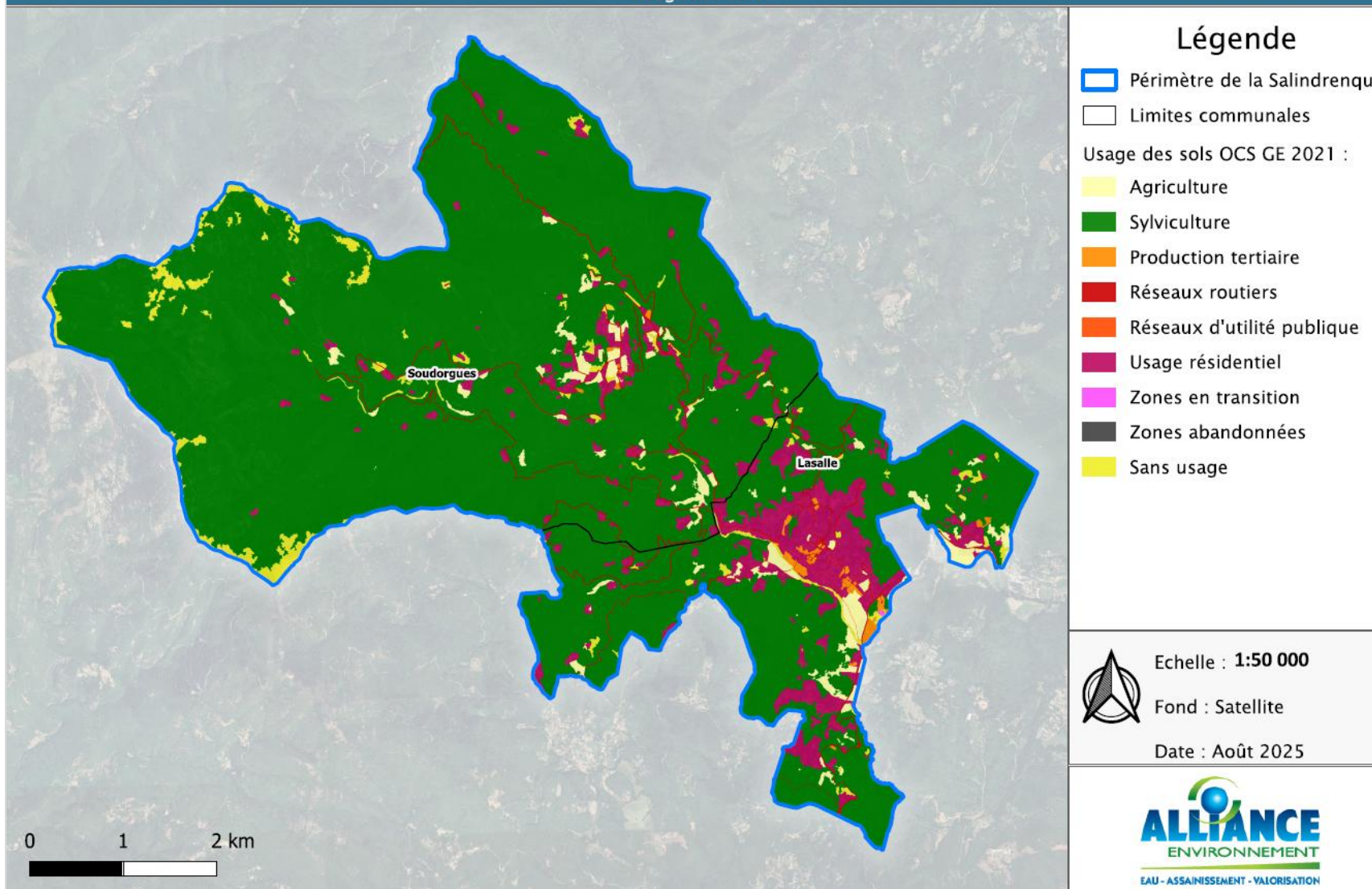
Vallée Hérault

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de l'Hérault
 Usage des sols



Vallée de la Salindrenque

ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de la Salindrenque
 Usage des sols



Légende

-  Périmètre de la Salindrenque
-  Limites communales
- Usage des sols OCS GE 2021 :
-  Agriculture
-  Sylviculture
-  Production tertiaire
-  Réseaux routiers
-  Réseaux d'utilité publique
-  Usage résidentiel
-  Zones en transition
-  Zones abandonnées
-  Sans usage

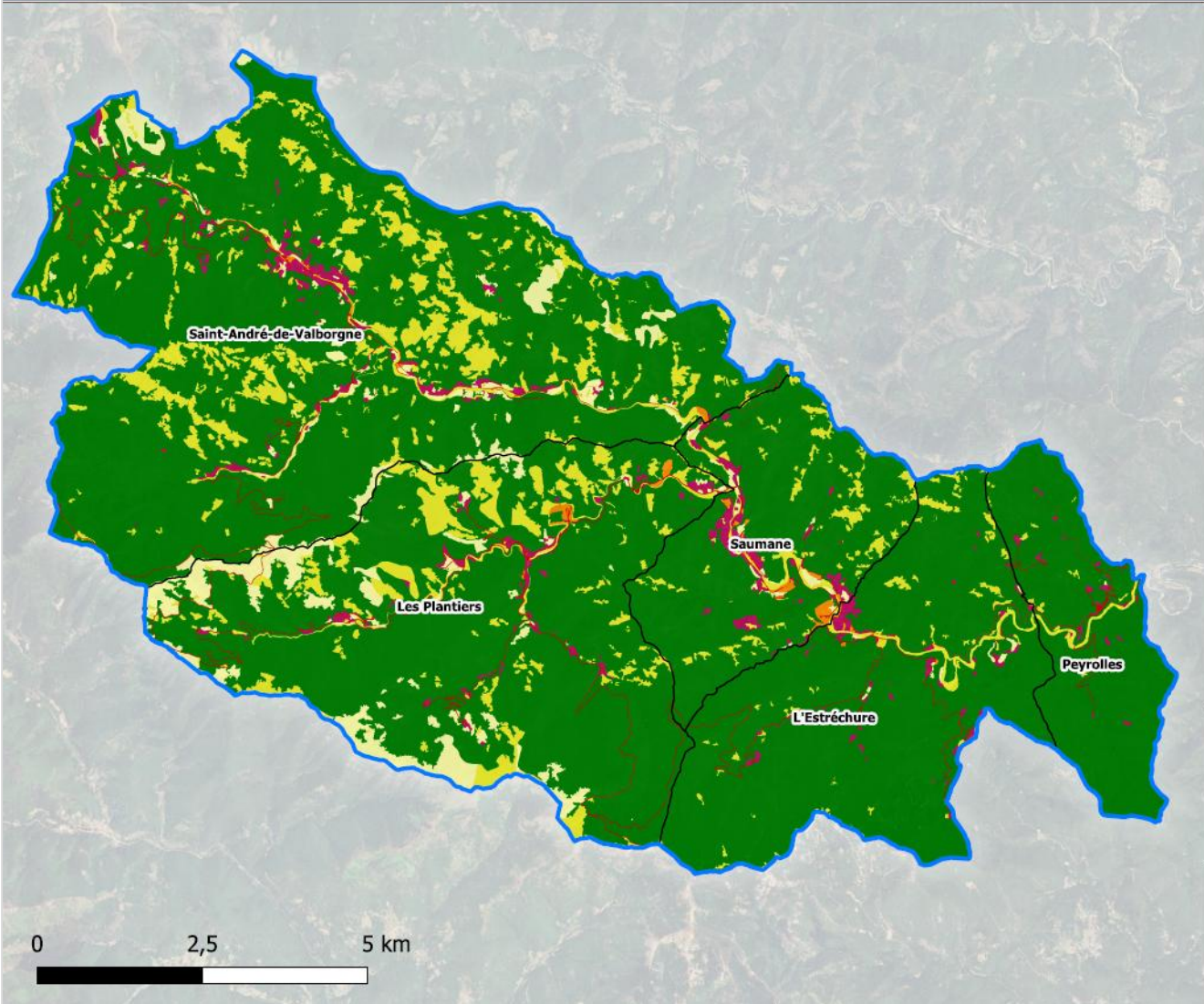
 Echelle : 1:50 000
 Fond : Satellite
 Date : Août 2025



Vallée Borgne

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée Borgne

Usage des sols



Légende

- Périmètre de Vallée Borgne
- Limites communales
- Usage des sols OCS GE 2021 :
- Agriculture
- Sylviculture
- Usage mixte
- Production tertiaire
- Réseaux routiers
- Réseaux d'utilité publique
- Usage résidentiel
- Zones abandonnées
- Sans usage

Echelle : 1:80 000
 Fond : Satellite
 Date : Août 2025



1.5 AGRICULTURE ET TERRITOIRE

1.5.1 À l'échelle départementale

Le département du Gard compte environ 5 300 exploitations (au RGA de 2020) mais ce nombre a diminué de 22 % en 10 ans. 52 % des exploitations sont viticoles, 17 % orientées élevage, 12 % en grandes cultures, 11 % en maraîchage et 8 % en arboriculture. Un peu plus de 1 400 exploitations sont en bio.

La répartition géographique des orientations technico-économiques est la suivante :

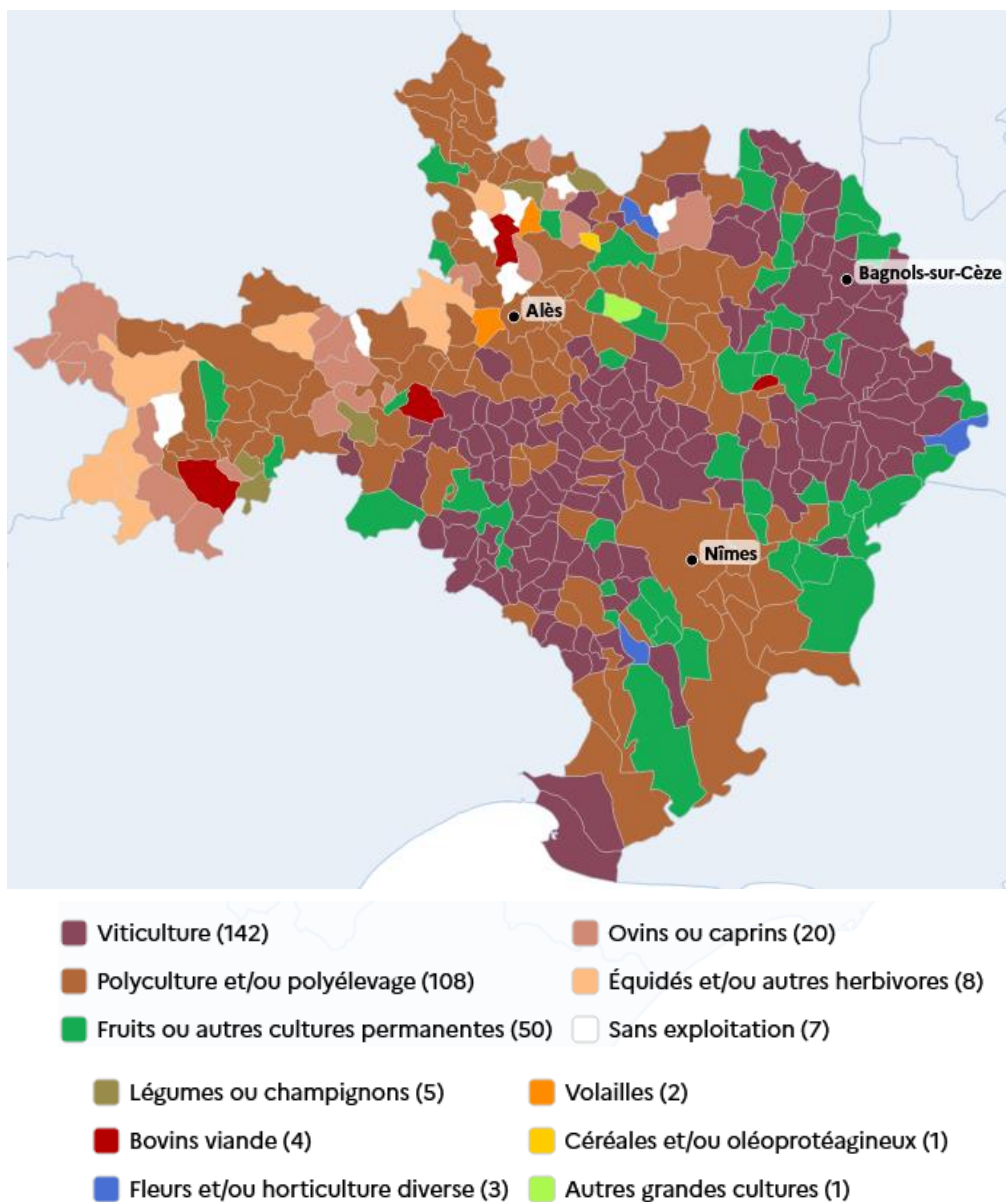


Figure 8 : Orientations technico-économiques principales des communes du Gard en 2020 (Source : Agreste)

La superficie agricole utile est stable aux alentours de 162 000 hectares comprenant 54 000 ha de vignes, 50 000 ha de terres arables dont principalement les céréales et les prairies temporaires et 47 500 ha de surfaces toujours en herbe. Aussi, la SAU moyenne par exploitation se situe à 31 ha.

L'irrigation concerne 1 830 exploitations pour une SAU irriguée de 23 800 ha, soit 15 % de la SAU totale.

1.5.2 À l'échelle communale

Les données détaillées ci-après sont issues du Recensement Général Agricole (RGA) qui est produit généralement par décennie. Une comparaison entre 2010 et 2020 peut donc être réalisée.

De plus, il faut rappeler que les données du RGA sont associées au siège d'exploitation répondant indépendamment de la répartition géographique de ces parcelles. Ainsi avec cette base de données, les tendances culturelles se dessinent mais manquent souvent de précision en raison du secret statistique. Les données issues du RPG sont plus fiables et permettent de mieux décrire le paysage culturel.

Pour rappel, les neuf communes concernées sont : Lasalle, L'Estréchure, Les Plantiers, Peyrolles-en-Cévennes, Saint André de Majencoules, Saint André de Valborgne, Saumane, Soudorgues et Val d'Aigoual.

Orientation Technico-Economique des Exploitations

Grâce à l'extraction de données des OTEX (Orientation Technico-Economique des Exploitations) du territoire étudié, il peut déterminer leur importance vis-à-vis des exploitations recensées par commune.

Données 2010

L'interprétation des données de l'année 2010 est disponible ci-dessous :

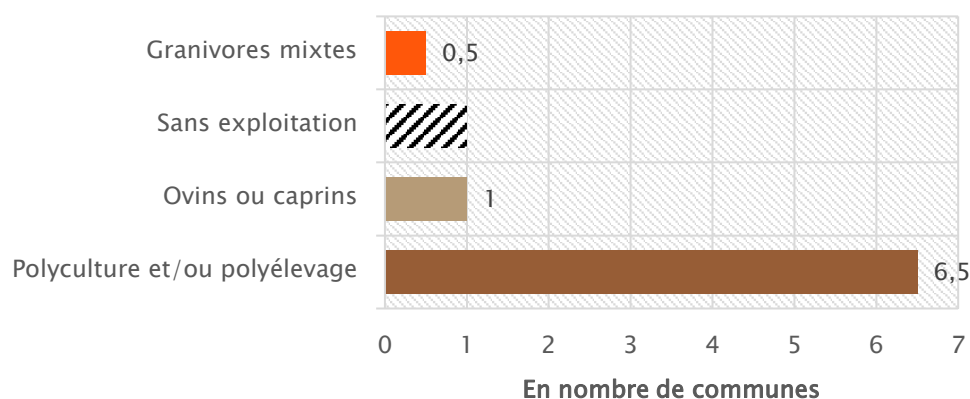


Figure 9 : Orientation technico-économique du territoire étudié en 2010 (Source - RGA 2010)

Bien qu'il n'y ai pas de *demi-commune* en réalité, il faut noter que la commune de Val-d'Aigoual est née en 2019 de la fusion des communes de **Notre-Dame-de-la-Rouvière** et de **Valleraugue**. Lors du Recensement Général Agricole (RGA) de 2000, chacune des deux communes disposait d'un OTEX différent :

- « 0,5 commune » avec granivores mixtes comme OTEX concerne l'ancienne commune de Notre-Dame-de-la-Rouvière,
- « 0,5 commune », anciennement Valleraugue, était en polyculture et/ou polyélevage

L'OTEX majoritaire en 2010 est la **polyculture et/ou le polyélevage** avec **72 %** des communes concernées.

Arrive en deuxième position **les ovins ou caprins** ainsi que le « **sans exploitation** », avec tous deux **11 %** respectifs soit une commune concernée par chacune de ces catégories. L'appellation « *sans exploitation* » évoque un code OTEX enregistré mais qui n'est associé à aucune exploitation agricole recensée lors d'une campagne ou d'un recensement. C'est donc une catégorie vide ou non utilisée dans ce cas précis. Enfin les **équidés et/ou autres herbivores** ne sont pas représentés.

Données 2020

Les données de l'année 2020 sont représentées dans le graphique et la carte ci-dessous :

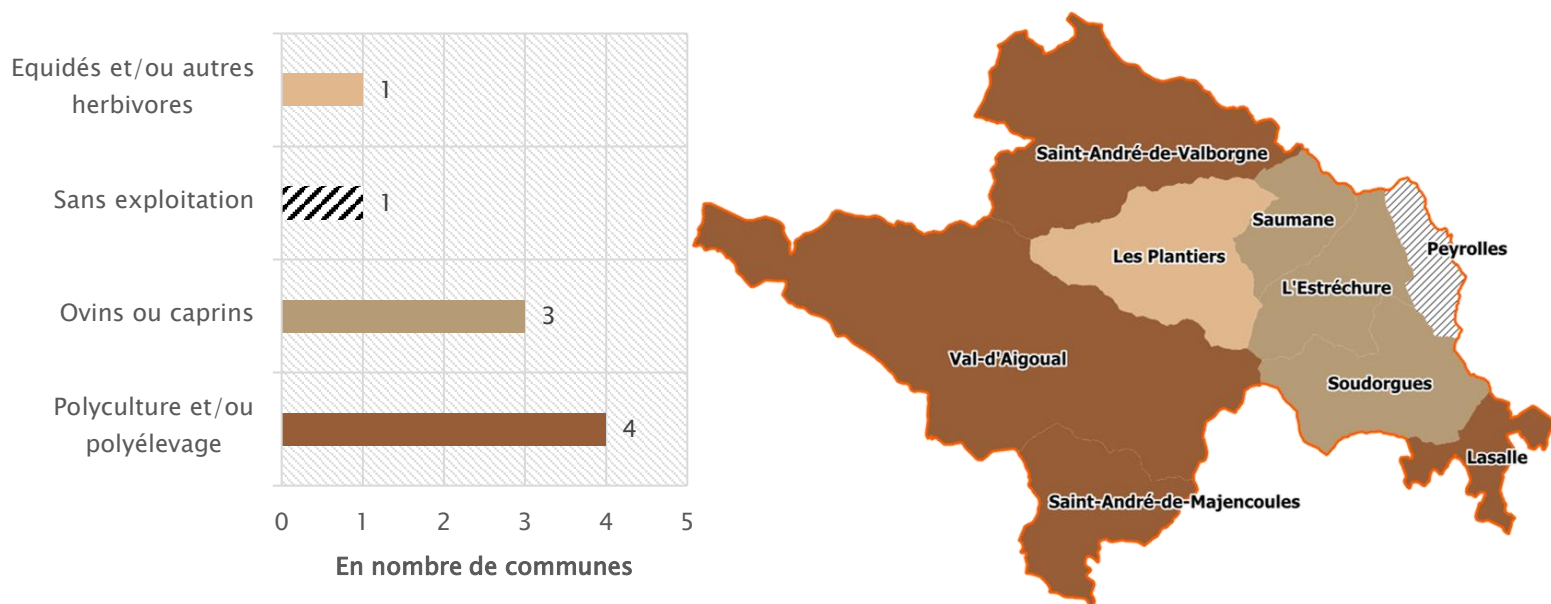


Figure 10 : Orientation technico-économique du territoire étudié en 2020 (Source – RGA 2020)

La **polyculture et/ou le polyélevage** représente encore l'OTEX principale sur le territoire en 2020 avec **45 %** des communes du territoire soit 4 communes.

Les **ovins ou caprins** arrivent en deuxième position avec **33%** soit 3 communes disposant de cette OTEX.

Les **équidés et/ou autres herbivores** évoquent l’OTEX d’une commune sur neuf, tout comme le « **sans exploitation** », soit 11% chacun.

L’OTEX les **granivores mixtes** n’est plus présent parmi les communes étudiées en 2020.

Surfaces agricoles

Données 2010

Pour l'année de référence 2010, la **surface toujours en herbe** est omniprésente avec **1 555 ha** sur les communes soit **95 % du territoire**. La répartition des 3 grands ensembles culturaux développés au RGA est illustrée ci-contre.

La part dédiée aux cultures permanentes (ex : vignes) et aux terres labourables sur la zone étudiée reste relativement faible avec environ 75 ha dédiées.

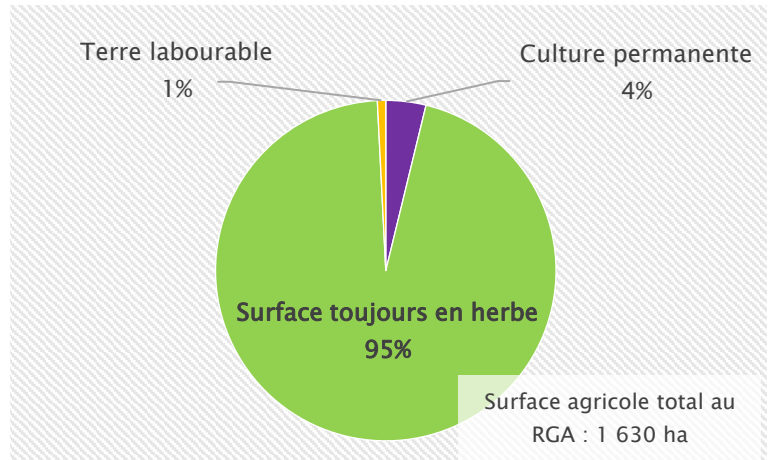


Figure 11 : Répartition des grands ensemble culturaux en 2010 (% de la SAU totale au RGA)

Données 2020

La répartition entre la surface toujours en herbe, les cultures permanentes et les céréales a évolué en faveur des surfaces toujours en herbe en 2020.

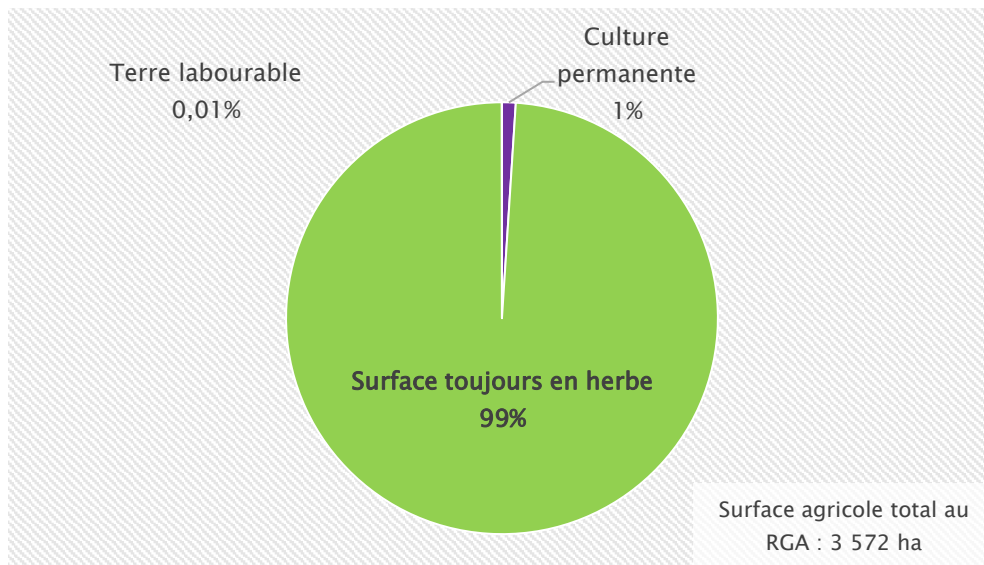


Figure 12 : Répartition des grands ensemble culturaux en 2020 (% de la SAU totale au RGA)

Les surfaces en cultures permanentes sont passées de 62 ha en 2010 à 37 ha en 2020 tandis que celles en terre labourable ont quasiment disparu (env. 0,4 ha).

1.5.3 Agriculture du territoire

Caractérisation socio-économique des actifs

Les données concernant les exploitants agricoles sont issues d'une part du recensement agricole de 2020 (et 2010 pour le précédent) fournies par la DRAAF, d'autre part des données des déclarations PAC de 2023 dans le RPG Registre Parcellaire Graphique, des données de l'IPG Identification Pérenne Généralisée pour le cheptel et de la base de données détenue par la Chambre d'agriculture concernant ses ressortissants.

Les données du recensement sont soumises au secret statistique (données non fournies si elles concernent moins de 3 exploitations ou concernent une exploitation à 85 %) et ne sont donc pas exhaustives, tout comme le RPG car tous les exploitants ne déposent pas un dossier PAC en particulier les petits maraîchers ou arboriculteurs.

Le recensement agricole de 2020 dénombre 109 exploitations sur les 9 communes et la base de données de la Chambre d'Agriculture du Gard comprend en 2025, **113 exploitations** incluant les exploitants à titre principal ou secondaire. Les cotisants solidaires en sont exclus (~ 68 dénombrés).

La répartition communale est la suivante :

Tableau 7 : Répartition communale des exploitations (source Base de données Chambre)

Secteur	Commune	Nombre d'exploitations		Nbre /km ²
Vallée Hérault	Val-d'Aigoual	44	66	0,46
	Saint-André-de-Majencoules	22		1
Vallée Borgne	Saint-André-de-Valborgne	15	24	0,31
	Les Plantiers	5		0,16
	L'Estréchure	1		0,05
	Saumane	2		0,16
	Peyrolles-en-Cévennes	1		0,12
Vallée Salindrenque	Lasalle	15	23	1,48
	Soudorgues	8		0,3
Totaux		113		

La **majorité des exploitations** se situe **dans la vallée de l'Hérault** qui est la plus agricole. Quatre communes comptent moins de 5 exploitations. Néanmoins, Lasalle dans la vallée de la Salindrenque présente la plus forte densité d'exploitations au kilomètre carré.

De nombreuses exploitations sont structurées en GAEC comprenant 2 à 3 exploitants, aussi les 113 exploitations représentent un total de **151 exploitants agricoles**.

En s'intéressant à l'âge de ces exploitants, il est mis en évidence que 52 % d'entre eux ont plus de 50 ans et seulement 5 % ont moins de 30 ans. Comme le montre la pyramide des âges suivante :

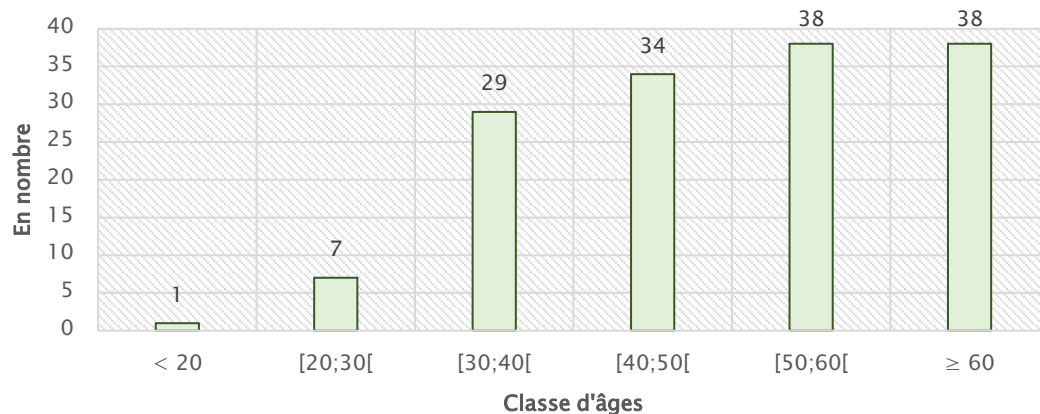


Figure 13 : Pyramide des âges des exploitants (Source : base de données CA30)

En France, l'âge moyen des actifs agricole est de 51,4 ans selon l'INSEE. La dynamique observée localement ne fait donc pas exception au constat national. La population agricole est donc vieillissante, le renouvellement ne s'opère pas et le nombre d'agriculteurs recule sur ce territoire comme sur l'ensemble du département. Ainsi en 2010, le recensement agricole comptabilisait 138 exploitations, soit une diminution de 21 % en 10 ans (même diminution sur le département) qui va se poursuivre.

Sur le territoire, il est possible de distinguer 3 types d'exploitations :

- Les exploitations d'élevage
- Les exploitations en productions végétales (maraîchage et/ou arboriculture)
- Les exploitations mixtes élevage/polyculture

La majorité des exploitations dispose de plusieurs productions.

Élevage

42 exploitations sont concernées par l'activité d'élevage.

L'élevage ovin est le plus représenté, puis viennent les bovins et enfin les caprins. Les données actuelles issues de l'IPG fournissent la répartition par commune suivante (sans les chevaux qui ne sont recensés dans l'IPG car ils sont pucés) :

Tableau 8 : Répartition des cheptels par commune (en nombre de tête – Source : IPG 2025)

Vallée	Commune	Bovins	Ovins viande	Ovins lait	Caprins Lait	Caprins viande	Porcins	Totaux
Hérault	St André de Majencoules	9	405		82	61		557
	Val d'Aigoual	248	2 571		132	35	30	3 016
Borgne	St André de Valborgne	1	195	78	285	8		567
	L'Estréchure		69					69
	Les Plantiers		30		75			105
	Saumane		260			4		264
Salindrenque	Lasalle	49	66		82	6		203
	Soudorgues	2	631			27		660
TOTAUX		309	4 227	78	656	141	30	5 441

Le cheptel le plus important se situe sur la commune de Val d'Aigoual (55 % des animaux du territoire). Il n'existe qu'un seul élevage ovin lait et 8 élevages caprins lait sur le territoire.

Pour faciliter la comparaison entre les différents types d'élevage, il est possible de convertir le nombre de tête en Unité Gros Bétail (UGB). *Il s'agit de l'unité de référence permettant de calculer les besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal d'élevage.*

La table de conversion ci-dessous a été utilisée :

Tableau 9 : Tableau des correspondances UGB

Espèce	Animal	UGB
Bovins	Vache	1
Ovins	Brebis lait	0,15
	Brebis viande	0,15
Caprins	Chèvre lait	0,15
	Chèvre viande	0,15
Porcins	Porc	0,5

En convertissant ce cheptel en UGB, il est obtenu le graphique suivant montrant la prépondérance des élevages ovins puis bovins (mais le nombre d'UGB bovins est surestimé du fait de la non-distinction des jeunes veaux qui ont été affecté d'un coefficient 1 inexact) :

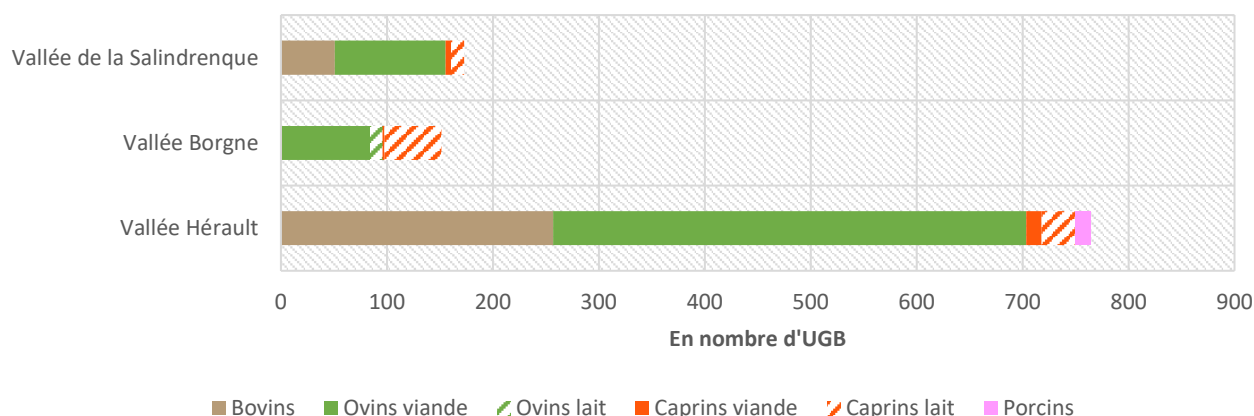


Figure 14 : Répartition par type de cheptel en UGB (Source IPG 2025)

L'élevage ovins représente 59 % des UGB totaux sur le territoire. Les bovins suivent avec une part de 28 % des UGB totaux, puis les caprins avec 11 % des UGB totaux et enfin les porcs clôturent avec 2 % des UGB totaux.

Productions végétales en Cévennes

Un recensement de l'occupation des sols agricoles a été réalisé via les données du dernier Registre Parcellaire Graphique (RPG) disponible, à savoir celui de 2023.

La surface totale exploitée issue du RPG 2023 s'élève à 6 630 hectares soit par exploitation une **SAU moyenne de 59 hectares**. Cette valeur est plus élevée que la moyenne gardoise (31 ha) et s'explique par la présence de nombreuses exploitations d'élevage (47 sur les 113) qui pâturent et entretiennent des surfaces importantes. La répartition de ces surfaces est illustrée dans le graphique ci-après.

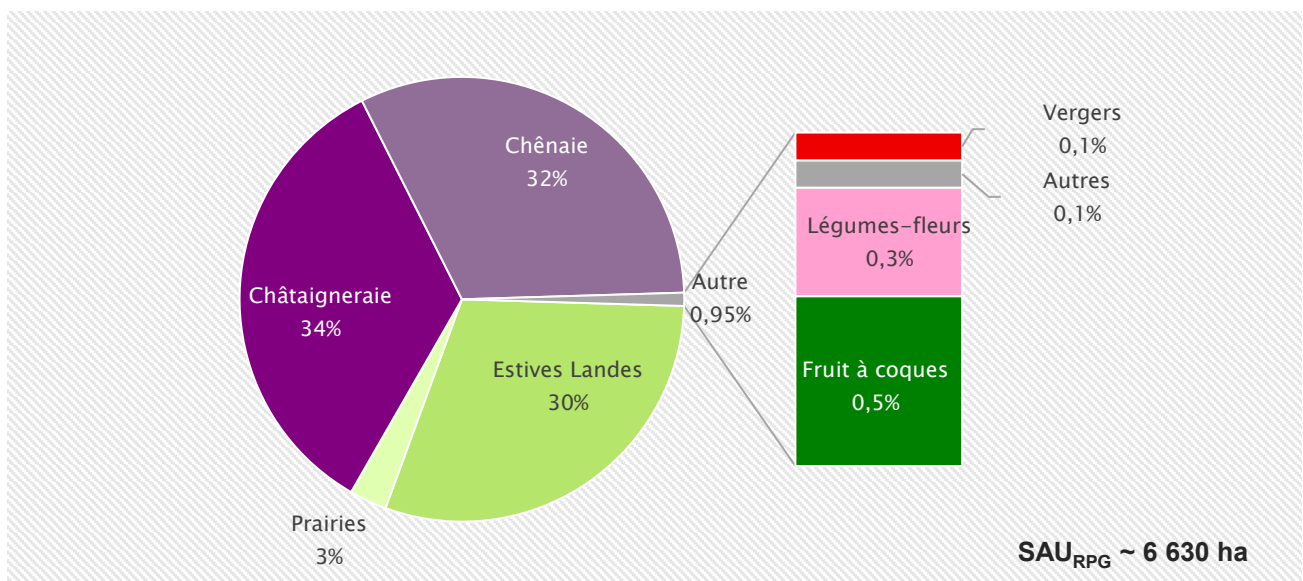


Figure 15 : Répartition des cultures sur le territoire étudiée (Source : RPG 2023)

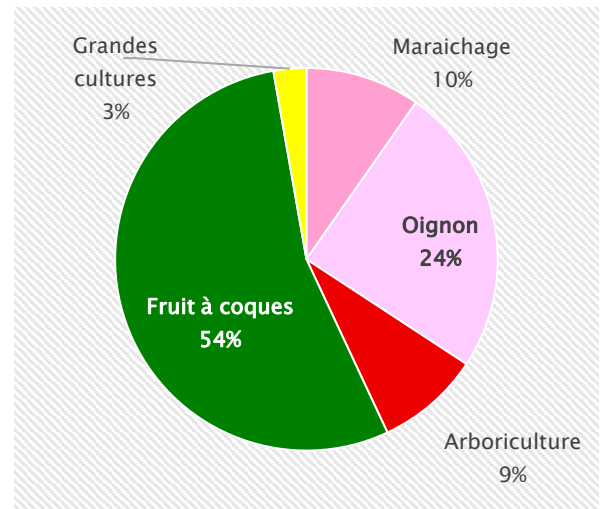
L'analyse des surfaces issues du RPG 2023 permet de distinguer les surfaces exploitées sur le territoire par grandes familles. Les catégories estives - landes, chânaies / châtaigneraies (entretenu par des porcins ou ruminants) et prairie sont assimilées aux surfaces en herbe du territoire. Les **surfaces en herbe** sont prépondérantes et représentent **98.98 % de la SAU** avec 6 572 ha.

En regardant le détail des **surfaces hors herbe** qui représente un total de seulement **61 hectares** :

- Arboriculture (pommier, ...) → 5,3 ha
- Fruit à coques (noix, châtaigne) → 32,9
- Maraichage → 20,8 ha
 - o Dont oignons → 14,9 ha.

Le graphique ci-contre donne la répartition de ces éléments. Il y a très peu de grandes cultures sur le territoire.

Figure 16 : Répartition de la SAU hors herbe du territoire (en ha) – (Source:RPG 2023)



L'évolution des surfaces cultivées de 2015 à 2023 montre une augmentation des surfaces déclarées, en particulier pour les légumes (sans doute liée à l'aide couplée² maraîchage destinée aux exploitations de moins de 3 ha de SAU et plus de 0,5 ha de maraîchage qui a débuté en 2023) de + 39 % (12 ha en 2015 à 17 ha 2023), les châtaignes (+31 % entre 2015 et 2023) et les estives (+17 % entre 2015 et 2023) tandis que les vergers (-18 % : 6,4 ha en 2015 à 5,25 ha en 2023) ont un peu baissé comme le montre le graphique ci-dessous :

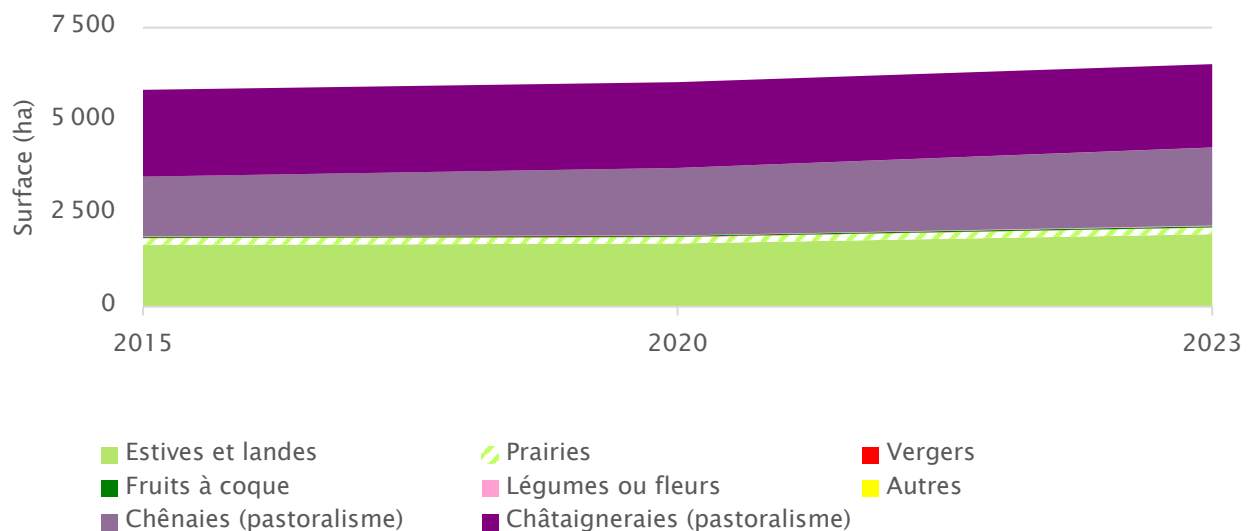


Figure 17 : Evolution des surfaces cultivées (Source : RPG)

Selon le RPG 2023, la répartition des surfaces agricoles en hectares sur le territoire étudié a été réalisée par vallée :La Valle Hérault / La Vallée Borgne / La Vallée de la Salindrenque.

² Cette aide couplée, c'est-à-dire liée à la production, a pour but de :

- **Soutenir les petites fermes** et les circuits courts.
- **Encourager la production** de fruits et légumes frais, dont la France importe environ 50 % de sa consommation.
- **Renforcer la souveraineté alimentaire** du pays en favorisant les productions locales.
- **Maintenir des emplois** dans un secteur en déclin depuis plusieurs décennies.

Vallée Hérault

La grande majorité du territoire de la vallée de l’Hérault est représentée par la catégorie « divers » à 62 %, englobant les **châtaigneraies entretenues par des porcins ou des petits ruminants** (34 %) et les **chênaies entretenues par des porcins ou des petits ruminants** (28 %).

Néanmoins, 37 % de la surface agricole sont des estives landes. Cette catégorie est donc très présente et interprète les **surfaces pastorales**.

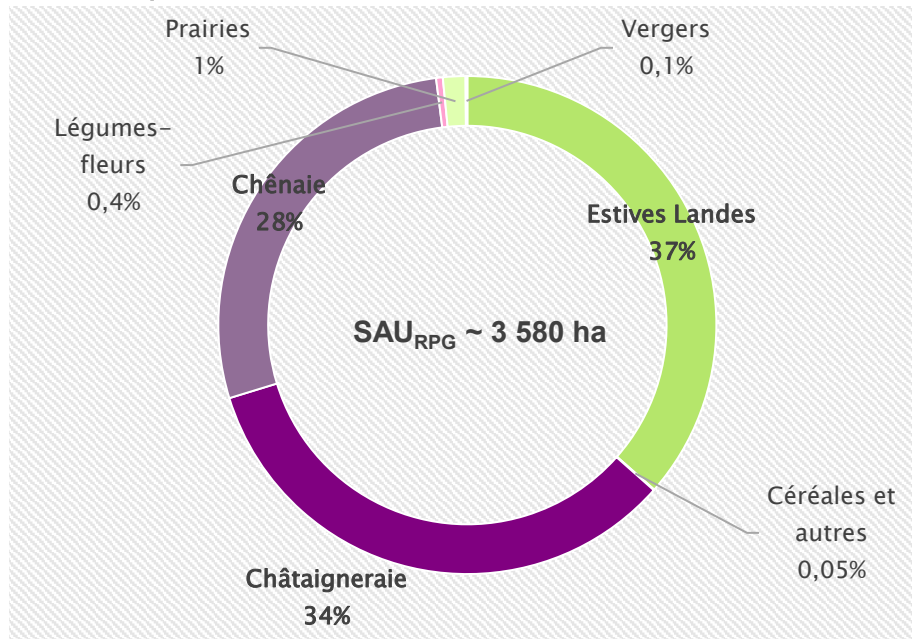


Figure 18 : Répartition des surfaces par groupe culturel sur la vallée de l’Hérault en 2023 (source : RPG 2023)

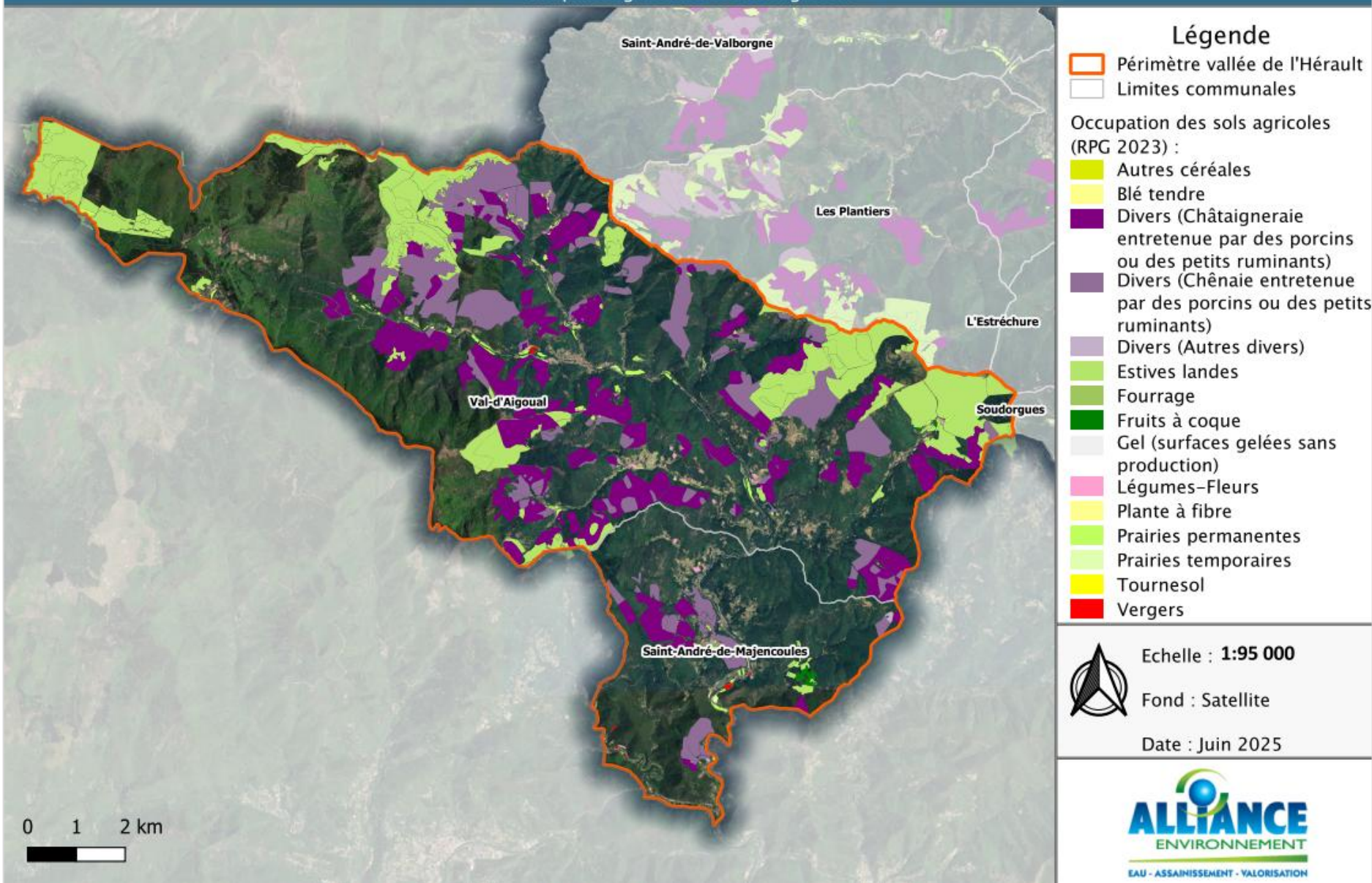
Le détail des surfaces en hectares est répertorié ci-dessous :

Tableau 10 : Surface par culture présente en 2023 sur la vallée de l’Hérault

Culture	Surface (ha)
Estives Landes	1 306,2
Céréales et autres	1,8
Châtaigneraie	1 207
Chênaie	992,6
Légumes-fleurs	15,6
Prairies	52,3
Vergers	4,2
Total général	3 579,6

La cartographie de l’occupation des sols agricoles de la vallée de l’Hérault est disponible ci-après.

ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de l'Hérault
Occupation générale des sols agricoles



Vallée Borgne

La grande majorité du territoire de la vallée Borgne est représentée par la catégorie « divers » à 71 %, englobant les **châtaigneraies entretenues par des porcins ou des petits ruminants** (50 %) et les **chênaies entretenues par des porcins ou des petits ruminants** (21 %).

Néanmoins, 25 % de la surface agricole sont des estives landes. Cette catégorie est donc très présente et interprète les **surfaces pastorales**.

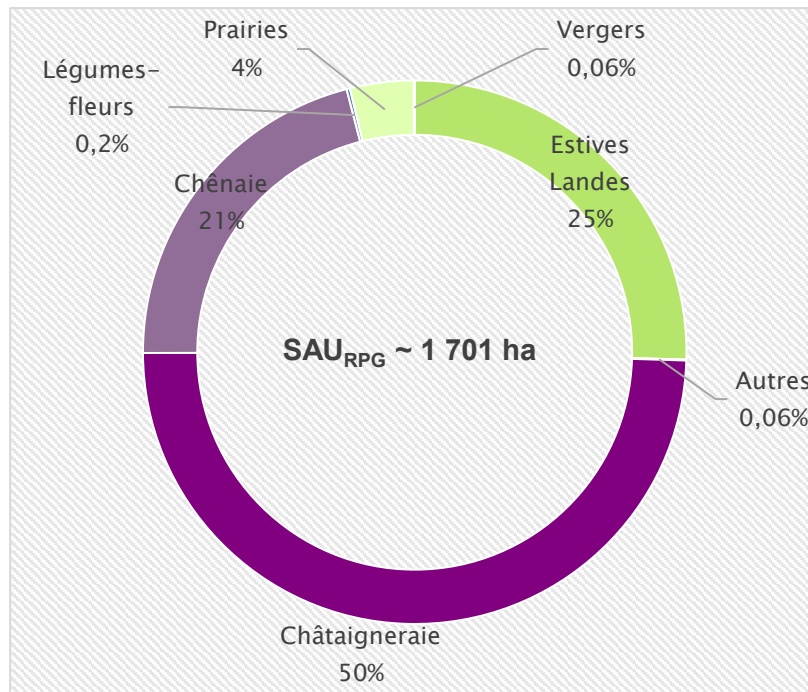


Figure 19 : Répartition des surfaces par groupe cultural sur la vallée Borgne en 2023 (source : RPG)

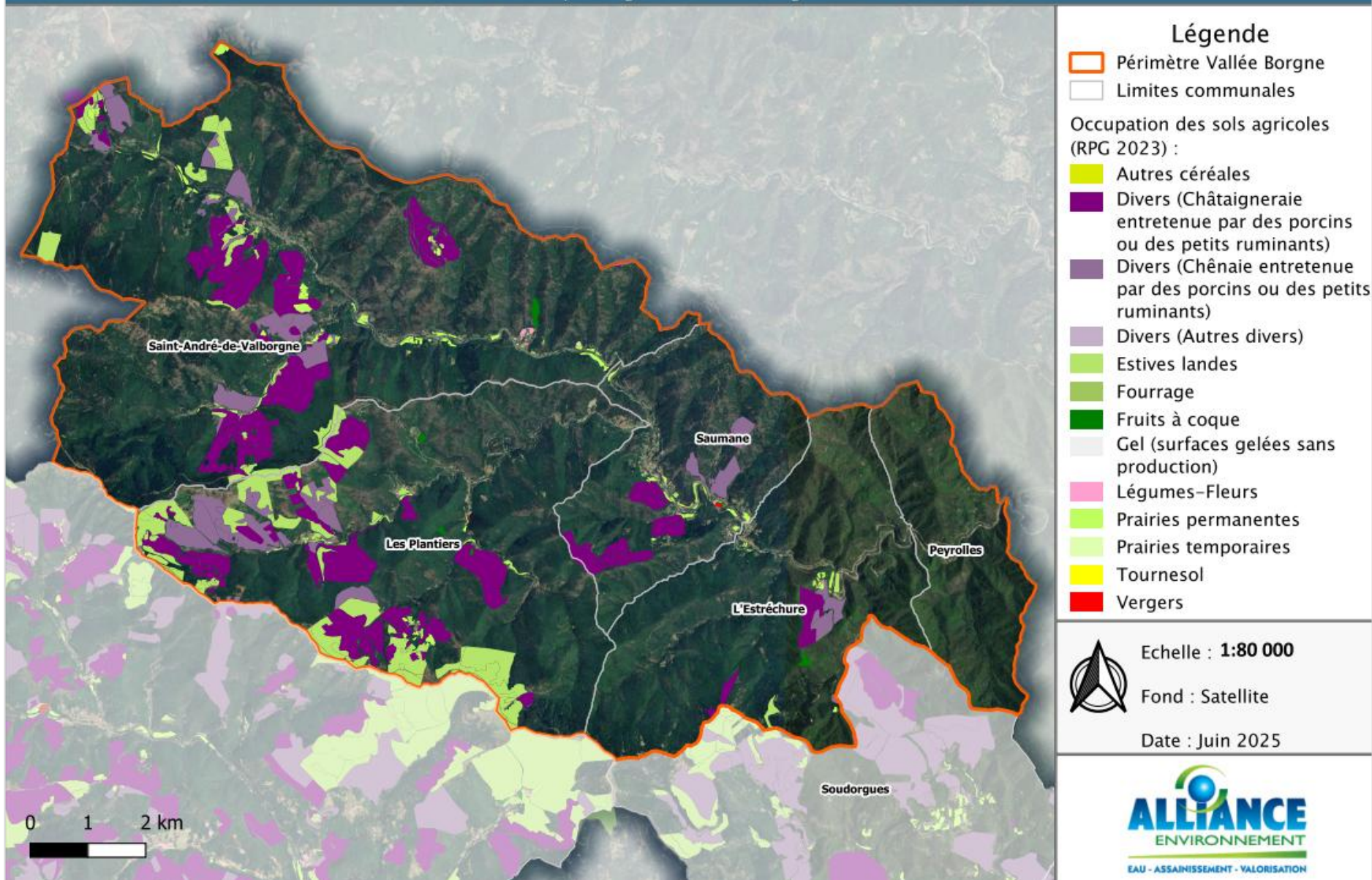
Le détail des surfaces en hectares est répertorié ci-dessous :

Tableau 11 : Surface par culture présente en 2023 sur la vallée Borgne

Culture	Surface (ha)
Estives Landes	435,3
Autres	1
Châtaigneraie	836,1
Chênaie	359,7
Légumes-fleurs	3,36
Prairies	64,7
Vergers	1
Total général	1 701,1

La cartographie de l'occupation des sols agricoles de la vallée Borgne est disponible ci-après.

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée Borgne
Occupation générale des sols agricoles



Vallée de la Salindrenque

La grande majorité du territoire de la vallée de la Salindrenque est représentée par la catégorie « divers » à 78 %, englobant les **chênaies entretenues par des porcins ou des petits ruminants** (60 %) et les **châtaigneraies entretenues par des porcins ou des petits ruminants** (18 %).

Néanmoins, 17 % de la surface agricole sont des estives landes. Cette catégorie est donc très présente et interprète les **surfaces pastorales**.

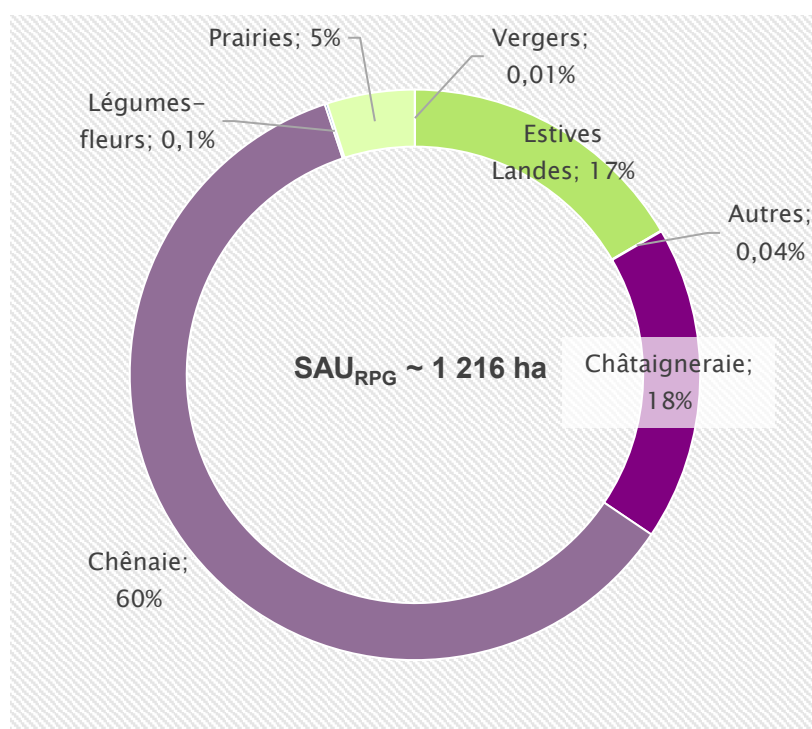


Figure 20 : Répartition des surfaces par groupe culturel sur la vallée de la Salindrenque en 2023 (source : RPG)

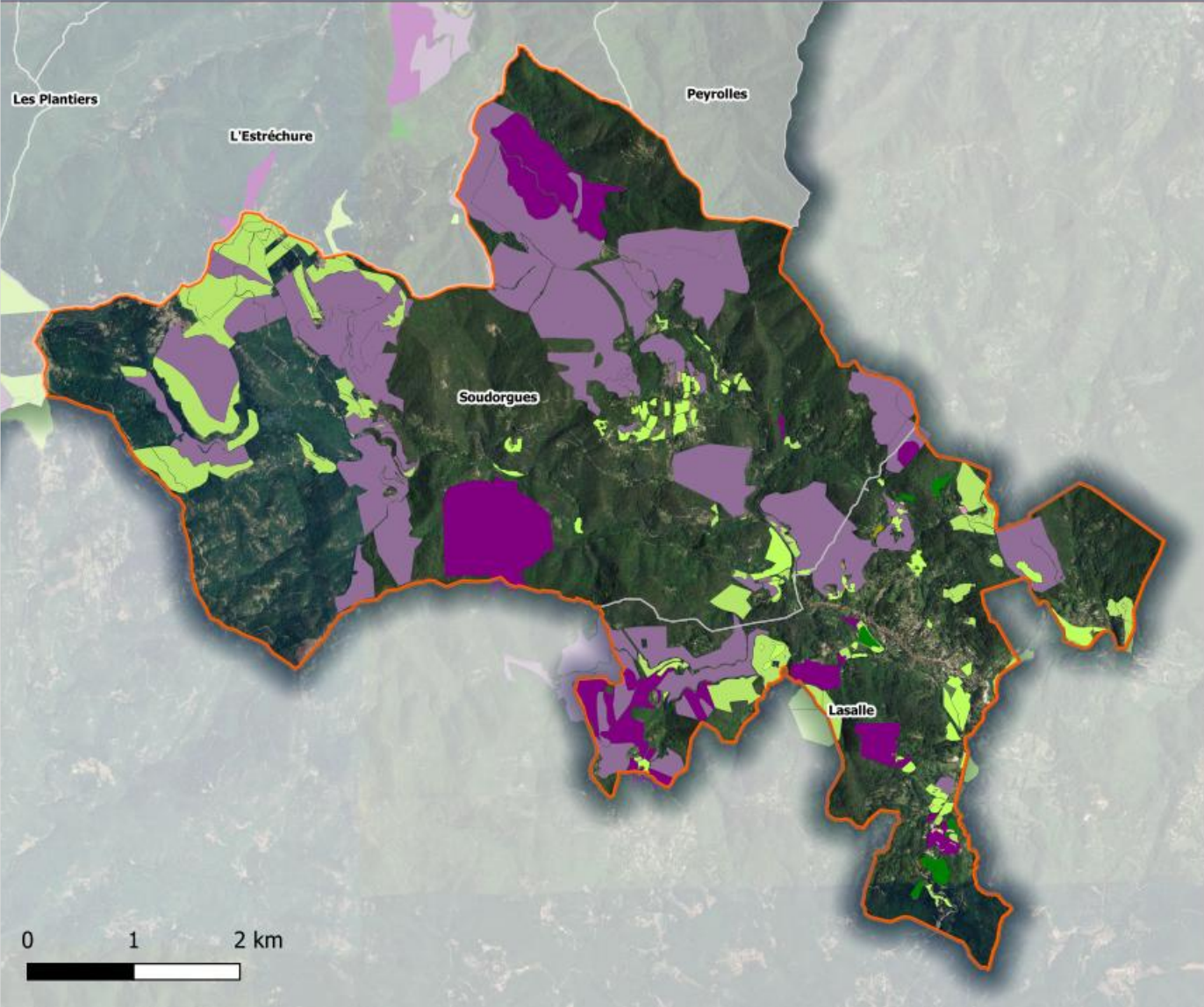
Le détail des surfaces en hectares est répertorié ci-dessous :

Tableau 12 : Surface par culture présente en 2023 sur la vallée de la Salindrenque

Culture	Surface (ha)
Estives Landes	203,4
Autres	0,5
Châtaigneraie	208,1
Chêne	741,9
Légumes-fleurs	1,7
Prairies	61,1
Vergers	0,1
Total général	1 216,7

La cartographie de l’occupation des sols agricoles de la vallée de la Salindrenque est disponible ci-après.

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de la Salindrenque
Occupation générale des sols agricoles



Légende

- Orange outline: Périmètre vallée de la Salindrenque
- White outline: Limites communales
- Occupation des sols agricoles (RPG 2023) :
 - Dark green: Autres cultures industrielles
 - Purple: Divers (Châtaigneraie entretenue par des porcins ou des petits ruminants)
 - Light purple: Divers (Chênaie entretenue par des porcins ou des petits ruminants)
 - Light blue: Divers (Autres divers)
 - Light green: Estives landes
 - Dark green: Fruits à coque
 - Pink: Légumes-Fleurs
 - Olive: Oliviers
 - Light green: Prairies permanentes
 - Red: Vergers

Echelle : 1:50 000
Fond : Satellite
Date : Juin 2025

Irrigation en Cévennes

Les données du recensement

Le recensement agricole réalisé en 2020 (et 2010 précédemment) comporte un volet concernant l'irrigation. Ces données nous ont été fournies par la DRAAF sur la globalité des 9 communes seulement (sans le détail par commune du fait du secret statistique). Ces données sont complétées par les connaissances de la Chambre d'agriculture issues de l'accompagnement réalisé depuis de nombreuses années sur ce secteur concernant les économies d'eau et aussi le stockage.

Il est dénombré en 2020 entre **104 et 111 hectares irrigués** (pour 114 ha en 2010), qui représentent seulement 1,5 % de la SAU ce qui est directement lié aux surfaces pastorales prépondérantes dans la SAU qui sont peu irriguées. Ainsi, seuls les fonds de vallée desservis par un canal sont irrigués (26 ha de prairies irriguées).

Les **principales cultures irriguées** sont les **légumes frais** (dont font partie les oignons doux) et pommes de terre avec un total de **48 hectares**, viennent ensuite les cultures fruitières pour 28 hectares et enfin les prairies pour 26 hectares comme le montre le graphique de répartition des surfaces irriguées ci-dessous :

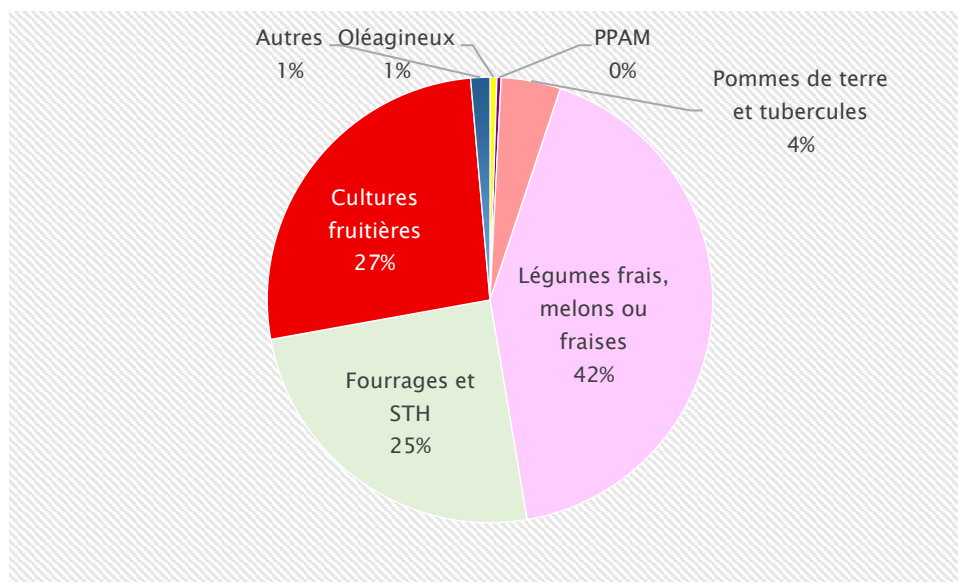


Figure 21 : Superficies irriguées en ha (source : RGA 2020)

Si on compare ces valeurs aux données du RPG 2023, on peut voir que les 48 ha de maraîchage irrigués dépassent largement les surfaces en maraîchage déclarées à la PAC qui ne s'élèvent qu'à 21 hectares (il n'y a aucune obligation pour les maraichers ou les arboriculteurs à réaliser un dossier PAC). Le RGA est donc plus fiable pour analyser l'irrigation que le RPG.

74 exploitations irriguent sur les 109 recensées soit **68 % des exploitations** ce qui est un ratio très élevé au regard du ratio gardois qui se situe lui à 34 %. Ainsi, **2 exploitations sur 3 irriguent** et ont donc un accès à l'eau. Cela peut s'expliquer par les nombreux anciens canaux gravitaires prélevant sur les cours d'eau au niveau d'un seuil qui desservaient les fonds de vallée dont certains subsistent encore tandis que d'autres ont été remplacés par des pompages.

Les surfaces sont principalement irriguées par des réseaux individuels (90,3 ha) au sein de chaque exploitation et le collectif ne représente plus que 15,9 ha % des surfaces irriguées.

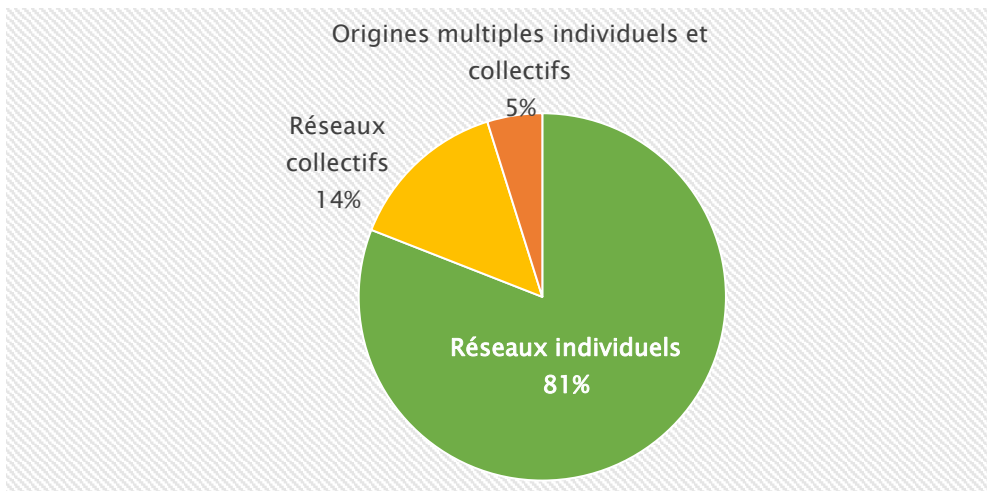


Figure 22 : Type de réseau d'irrigation en ha (Source : RGA 2020)

L'éloignement des exploitations entre elles, la topographie, les dénivelés entre terrasses irriguées, l'usage récent des pompes, les difficultés d'entretien des canaux gravitaires expliquent la prépondérance des installations individuelles au détriment des canaux collectifs (ouvrages historiques).

Le mode d'irrigation prépondérant sur le secteur est l'aspersion (69,5 ha) suivi par le gravitaire (23,5 ha) et en dernier la micro-irrigation (18,6 ha).

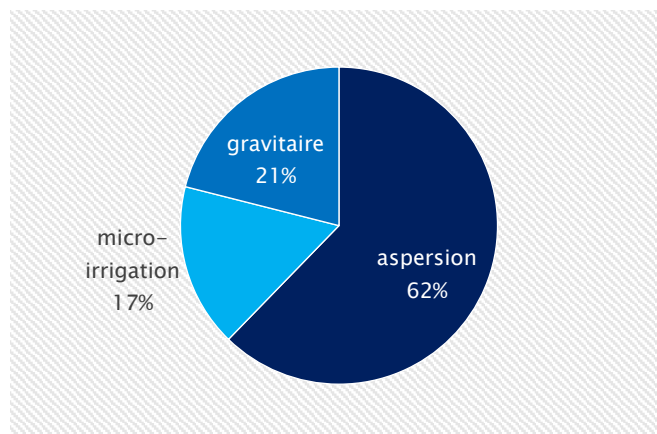


Figure 23 : Mode d'irrigation en ha (Source : RGA 2020)

Le mode d'irrigation gravitaire est le plus consommateur d'eau tandis que la micro-irrigation constitue le mode le plus économe. La prépondérance de l'aspersion s'explique par le fait que les oignons sont irrigués exclusivement par aspersion et certaines prairies également.

Les structures collectives d'irrigation

Historiquement, ce territoire bénéficie de nombreux canaux gravitaires collectifs, structurés ou non en A.S.A (Association Syndicale Autorisée) ou A.S.L. (Association Syndicale Libre) desservant des exploitations agricoles. Les inondations successives de 2014 et 2020 ont détruit certains seuils et canaux qui ne sont plus fonctionnels (ASA du Cambon et canal de Campingous-villaret à Saint André de

Majencoules, canal du Mas Belly à Val d'Aigoual et ASA du Mazauric à Saint André de Valborgne). Ces 4 canaux ont été remplacés par des pompages individuels. Par ailleurs, 2 canaux gravitaires sur la vallée du Clarou (affluent de l'Hérault à Val d'Aigoual) ont été substitués par un pompage alimentant un réseau sous pression (ASA de l'Arc en ciel et ASL du Moulin). Il reste néanmoins sur la vallée de l'Hérault 7 canaux gravitaires pour une superficie irriguée d'environ 10 hectares.

Des plans locaux de gestion de la ressource en eau ont été réalisés en 2013 par BRL pour le SMAGE des Gardons (ex EPTB des Gardons) : ils détaillaient et caractérisaient les prélèvements par béals (agricoles-domestiques-patrimoniaux) ou pompages et proposaient pour certains canaux un programme d'actions.

Sur les 10 canaux destinés à l'irrigation agricole sur la Salindrenque (sur les 13 présents en 2013), seuls 6 sont toujours en activité et arrosent principalement des prés. Sur les 4 canaux servant pour l'irrigation agricoles sur le Gardon de Saint Jean (sur les 12 présents en 2013), plus aucun ne fonctionne et n'a d'usage agricole.

Des cartes ont été réalisées pour chacune des vallées.

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 - Axe 2) - Vallée de l'Hérault
Localisation des canaux d'irrigation



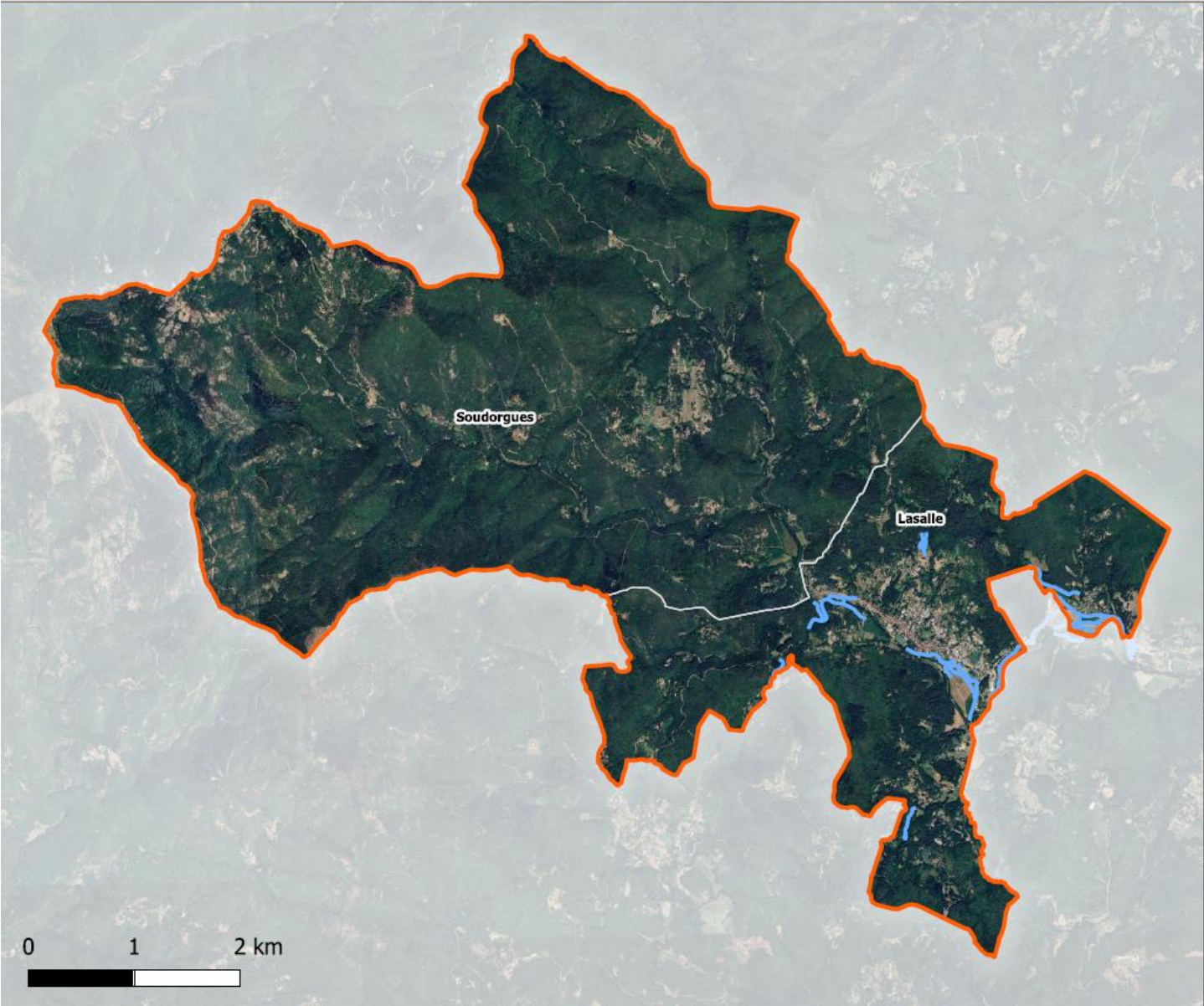
Légende

- Périmètre vallée de l'Hérault
- Limites communales
- Canaux d'irrigation

Echelle : 1:95 000
Fond : Satellite
Date : Juin 2025



ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de la Salindrenque
Localisation des canaux d'irrigation



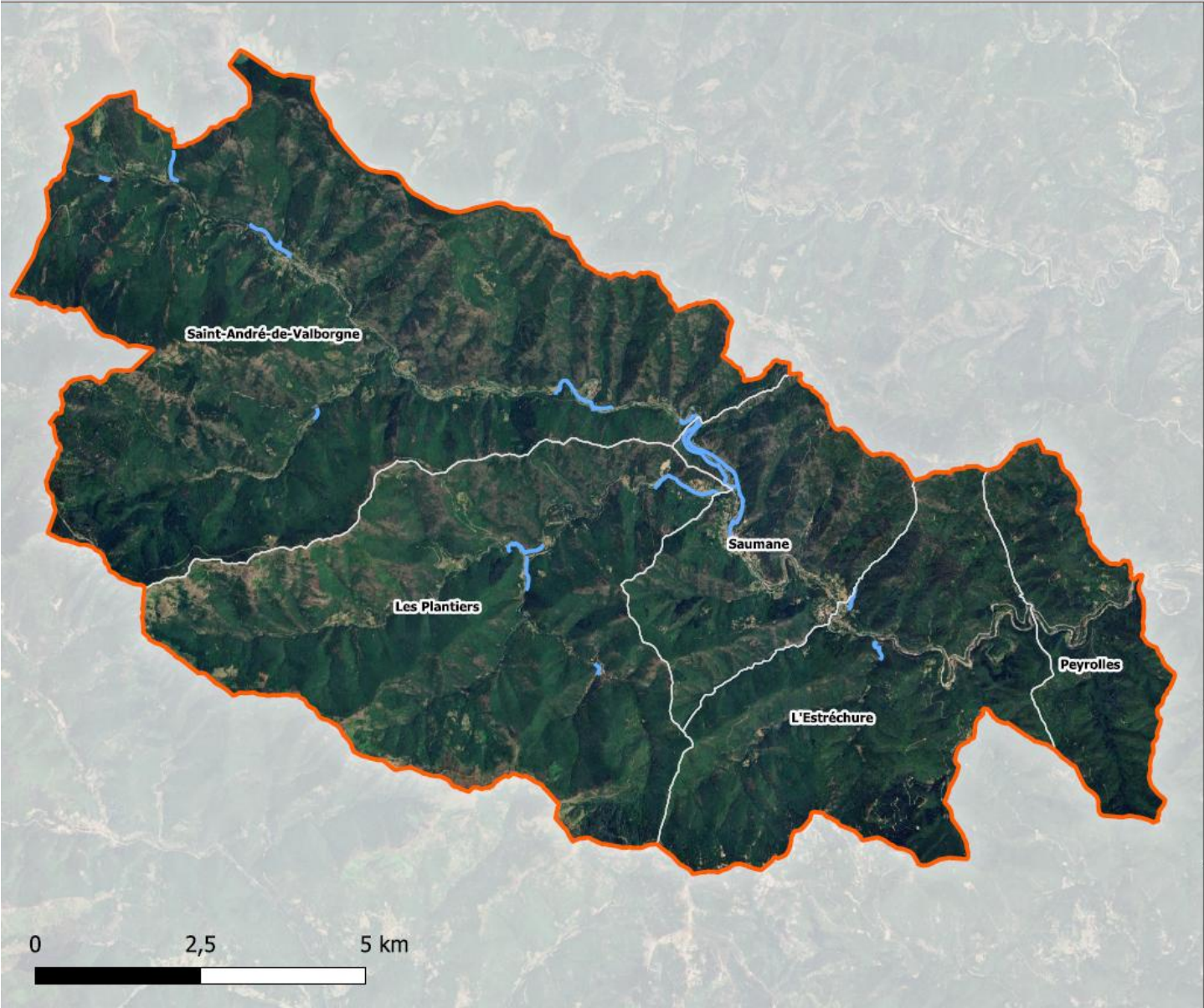
Légende

- Périmètre de la Salindrenque
- Limites communales
- Canaux d'irrigation

Echelle : 1:50 000
Fond : Satellite
Date : Août 2025



ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée Borgne
Localisation des canaux d'irrigation



Légende

- Périmètre de Vallée Borgne
- Limites communales
- Canaux d'irrigation

Echelle : 1:80 000
Fond : Satellite
Date : Août 2025



Les économies en eau réalisées

Depuis 12 ans, dans le cadre d'un accord-cadre avec l'Agence de l'eau, la Chambre d'agriculture accompagne les projets de réalisation d'économies d'eau : modernisation des prélèvements gravitaires par busage, reprise de linéaires fuyards ou pompage de substitution avec ou sans stockages sur l'ensemble du département. Ainsi 9 projets accompagnés se situent sur ce territoire et représentent 16 % des économies réalisées tout bassin versant confondu, soit en volume **un peu moins de 2.5 millions de m³ annuels**. Le détail figure dans le tableau ci-après :

Tableau 13 : Actions d'économies d'eau agricole réalisées (Source : CA30)

Période réalisation	Bassin versant	Canal	Cours d'eau	Ancien Prélèvement	Nouveau Prélèvement	Economie	Travaux réalisés	Pourcentage réduction prélèvement	Economies réalisées en été (m ³)	Economies annuelles (m ³)
2014-2015	Gardons	ASA du Mazaucic	Gardon de St Jean	60 l/s	2 l/s	58 l/s	Pompage de substitution au canal	99%	328 000	328 000
2016	Gardons	Béal des plaines de Lasalle	Salindrenque	28 l/s	5 l/s	23 l/s	Pompage de substitution au canal	82%	240 000	240 000
2016	Hérault	ASA du Prat	Hérault	90 l/s	88 l/s	2 l/s	Busage sur 36 m	8%	22 800	22 800
2018/2019/ 2020/2021	Hérault	ASA Arc en ciel	Clarou	7 à 4 l/s	3.5 l/s	3.5 à 0.5 l/s	Pompage de substitution au canal	70%	25 230	26 000
2020/2021	Hérault	ASL du Moulin	Les Salles	13 l/s	2 l/s	11 l/s	Pompage de substitution au canal	85%	94 000	130 000
2020/2021	Hérault	Canal de Campredon	Reynus	15 l/s	2 l/s	13 l/s	Pompage de substitution au canal	87%	64 500	95 700

CARACTERISTIQUE DU TERRITOIRE

Période réalisation	Bassin versant	Canal	Cours d'eau	Ancien Prélèvement	Nouveau Prélèvement	Economie	Travaux réalisés	Pourcentage réduction prélèvement	Economies réalisées en été (m ³)	Economies annuelles (m ³)
2021	Hérault	Canal du Mas Belly	Reynus	17 l/s	2 l/s	15 l/s	Pompage de substitution au canal	88%	90 000	130 000
2021	Hérault	ASA Cambon	Hérault	120 l/s	4 l/s	116 l/s	Pompage de substitution au canal	97%	1 094 000	1 480 000
2023	Gardon	Canal du petit Bosc	Les Salles	1.5 l/s	0.5 l/s	1 l/s	Busage canal et stockage	80%	15 300	22 500
TOTAUX									1 973 830	2 473 315

Les plus fortes économies correspondent à l'abandon du canal du Cambon, précipité par les inondations de 2020. Les volumes importants s'expliquent du fait que les canaux prélèvent en continu 24 h sur 24 h alors que les pompes sont limités à quelques heures certains jours. Il est à noter qu'il s'agit de volumes bruts et non nets du fait que les restitutions des canaux ne sont pas quantifiables.

Les stockages individuels

Depuis plus de 30 ans, de nombreux producteurs ont investi dans des ouvrages de stockage de sécurisation de la ressource en eau. Certains disposent de plusieurs stockages sur des sites distincts. La majorité d'entre eux sont situés dans la vallée de l'Hérault et servent à irriguer des oignons principalement et du maraîchage.

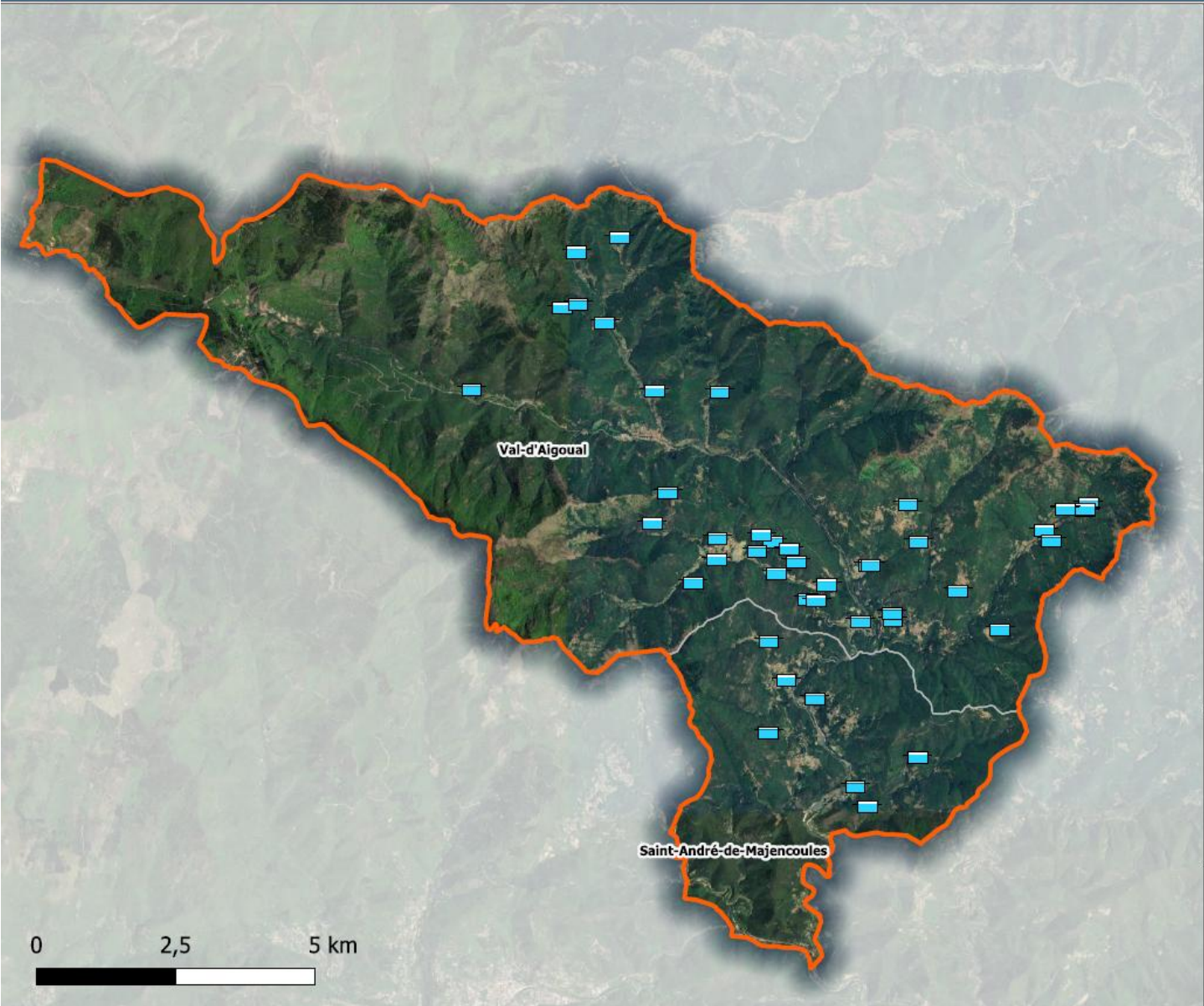
Tableau 14 : Stockages financés depuis 30 ans (Source : CA30)

Commune	Nbre bassins de stockages	Volumes cumulés
Val d'Aigoual	30	36 375
St André de Majencoules	7	7 830
St André de Valborgne	3	2 400
Lasalle	2	2 220
Soudorgues	1	1 800
Totaux	43	50 625




Les volumes s'échelonnent de 100 à 4 000 m³ et le volume moyen s'élève à 1 200 m³. **Le volume cumulé des stockages équivaut à 50 500 m³ environ.** Un nouveau projet de 1700 m³ en cours d'instruction devrait se réaliser fin 2025 sur Saint André de Valborgne. Ces bassins, étanchéifiés par une géomembrane, sont souvent dimensionnés pour couvrir les besoins en eau d'irrigation des mois de juillet et août. Ils sont remplis en automne et printemps et permettent de ne plus prélever sur le milieu naturel à cette période (autonomie assurée).

Des cartes ont été réalisées pour chacune des vallées.

ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de l'Hérault
Localisation des points de stockage



Légende

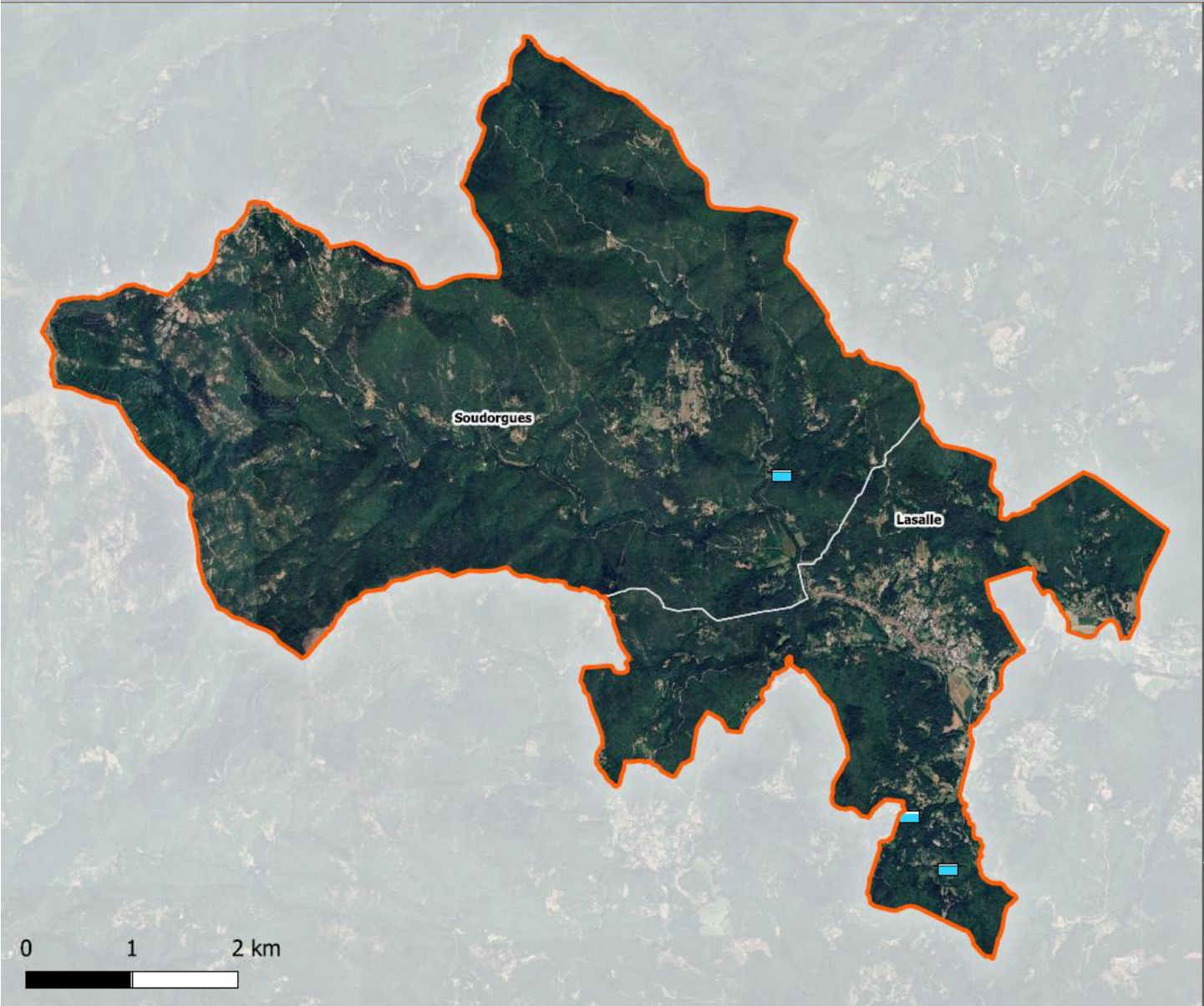
-  Périmètre vallée de l'Hérault
-  Limites communales
-  Points de stockage



Echelle : 1:95 000
Fond : Satellite
Date : Juin 2025



ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée de la Salindrenque
Localisation des points de stockage



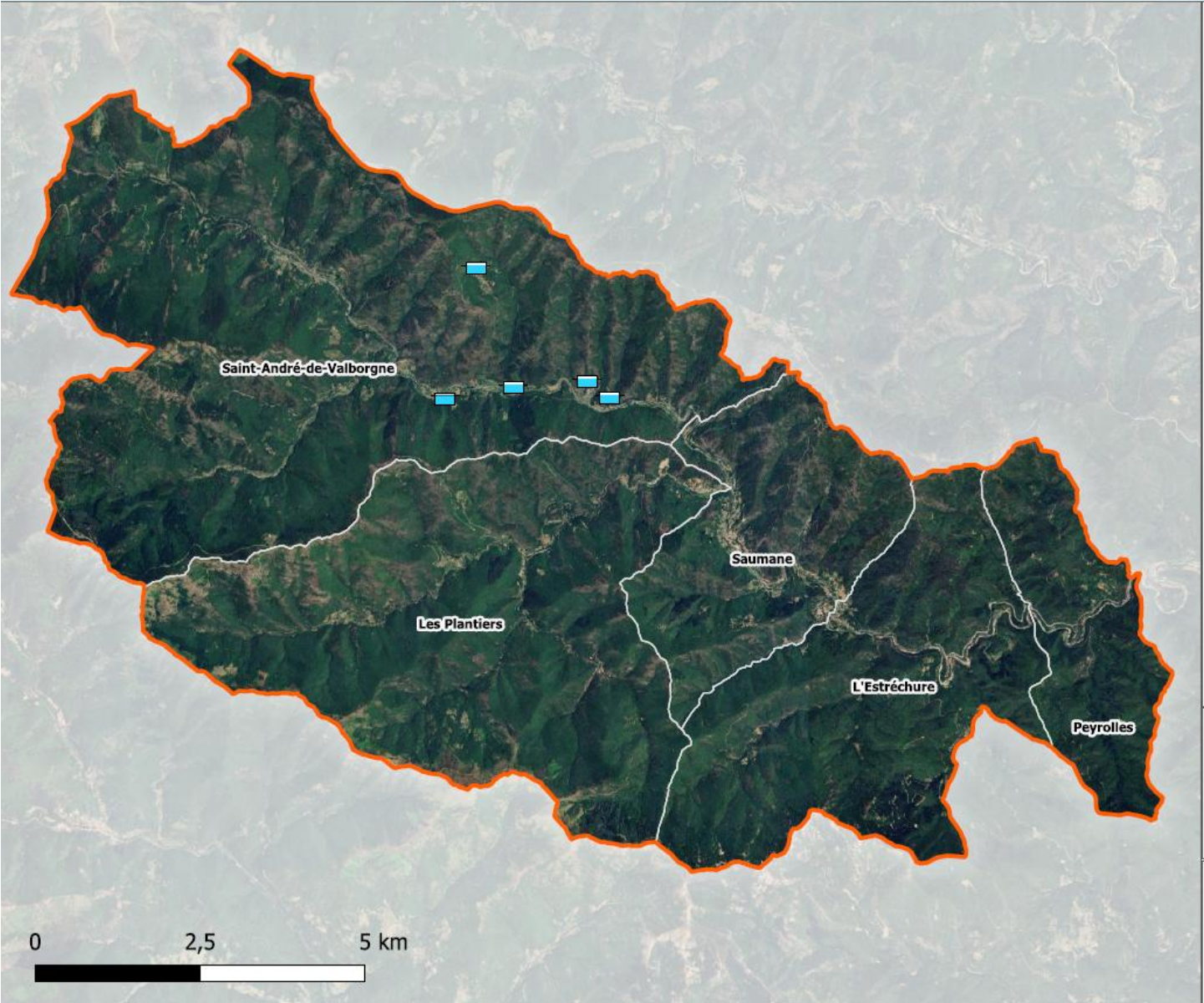
Légende

- Périimètre de la Salindrenque
- Limites communales
- Point de stockage

Echelle : 1:50 000
Fond : Satellite
Date : Août 2025



ÉTUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (Phase 1 – Axe 2) – Vallée Borgne
Localisation des points de stockage



Légende

- Périimètre vallée Borgne
- Limites communales
- Points de stockage

Echelle : 1:80 000
Fond : Satellite
Date : Août 2025



2. DIAGNOSTIC DES ACTEURS DU TERRITOIRE

2.1 METHODOLOGIE

Dans le cadre de la démarche et en réponse à la demande de la CC CAC-TS, des enquêtes auprès d'acteurs du territoire ont été planifiées. La liste des acteurs a été arrêtée avec M. SOUBEYRAND de la CC CAC-TS en charge du suivi de l'étude.

Ce sont au total 20 acteurs qui ont fait l'objet d'une interview à l'appui d'un guide d'enquête lui aussi préalablement validé avec la CC CAC TS. Le guide d'enquête déployé est fourni en annexe du rapport.

Les enquêtes se sont déroulées en présentiel ou en distanciel selon la disponibilité des interlocuteurs. Elles ont été réalisées entre le 14 avril et le 4 juin 2025.

2.2 ACTEURS DU TERRITOIRE

2.2.1 Typologie des acteurs rencontrés

Par le biais d'enquêtes physiques et téléphoniques s'appuyant sur un questionnaire commun convenu et validé en amont, pas moins de vingt entités ont pu être enquêtées.

Les différentes structures sont classées par type ci-dessous :

Tableau 15 : Classement des structures enquêtées par typologie

Type d'acteur	Dénomination
Collectivités territoriales	Mairie de Lasalle
	Mairie de Les Plantiers
	Mairie de l'Estréchure
	Mairie de Peyrolles
	Mairie de Saint André de Majencoules
	Mairie de Saint André de Valborgne
	Mairie de Saumane
	Mairie de Soudorgues
	Mairie de Val d'Aigoual
Établissements publics / Structures administratives	Chambre d'Agriculture du Gard
	Entente interdépartementale Causse et Cévennes (UNESCO)
	Parc National des Cévennes
	PETR Causses et Cévennes
Associations / Coopératives / Acteurs économiques	ADDEARG
	ASA de l'Arc-en-ciel
	ASA du Prat & Arboux
	Association châtaigne des Cévennes
	Association de Défense de l'Oignon Doux des Cévennes
	Coopérative Origines Cévennes
FD CIVAM du Gard	

Bien que partenaire de l'étude, la Chambre d'Agriculture du Gard a fait l'objet d'un interview en sa qualité d'opérateur technique sur le territoire.

2.2.2 Présentation des structures

ADDEARG



Créée en 1999 par des paysans soucieux d'ouvrir le monde agricole à ceux qui n'en sont pas issus, l'Addear du Gard défend et accompagne les petites fermes tournées vers l'économie locale et respectueuses de leur environnement.

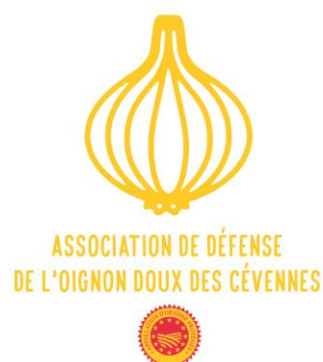
Association Châtaigne des Cévennes



Depuis plusieurs décennies, les acteurs du territoire (qu'ils soient producteurs, entreprises, structures collectives ou techniciens agricoles) travaillent ensemble sur la préservation de la **châtaigneraie** sur le territoire cévenol au sud du Massif Central.

Tous ces acteurs œuvrent pour l'obtention d'un signe de qualité, une **Appellation d'Origine Protégée**, sur les Cévennes Gardoises, Lozériennes, Héraultaises, Tarnaises et Aveyronnaises.

Coopérative Origine Cévennes / ADOC



Fidèle à sa vocation première, celle de rassembler des petits producteurs, la **coopérative Origine Cévennes** continue d'attirer de nouveaux adhérents et séduit des jeunes agriculteurs. Elle investit dans des équipements collectifs pour conserver, conditionner et commercialiser les productions. Elle propose toute une gamme de conditionnement adaptée à tous les circuits de distribution. Elle poursuit ainsi le développement de ses productions :

- L'oignon doux des Cévennes ;

- La pomme bio ;
- La châtaigne ;
- La pomme de terre.

Elle propose aussi une gamme de produits transformés : jus de pomme, confits d'oignon doux des Cévennes, soupes, confitures et farine de châtaigne...

Premier oignon à obtenir une AOC en 2003, puis une AOP en 2008, l'oignon doux des Cévennes est facilement identifiable par le logo officiel, un gage de qualité qui garantit l'authenticité et l'origine du produit. L'oignon doux des Cévennes est également labellisé « Sud de France », la marque de la région Occitanie. La coopérative dispose également de son association de protection intitulée « **l'Association de Défense de l'Oignon doux des Cévennes** » (ADOC).

ASA du canal d'irrigation du Prat & ASA du canal d'irrigation de l'Arc-en-ciel

Une Association Syndicale Autorisée (ASA) est une association syndicale de propriétaires ayant le statut d'établissement public administratif créé et contrôlé par l'État. Ses membres sont des personnes privées, des personnes morales, et des personnes de droit public (commune ou département). Ses prérogatives, définies par ses statuts, s'exercent dans un périmètre établi lors de sa création.

Peuvent faire l'objet d'une association syndicale de propriétaires la construction, l'entretien ou la gestion d'ouvrages ou la réalisation de travaux, ainsi que les actions d'intérêt commun, en vue de :

- ⇒ Prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et les nuisances ;
- ⇒ Préserver, restaurer ou exploiter les ressources naturelles ;
- ⇒ Aménager, entretenir les cours d'eau, lacs ou plans d'eau, voies et réseaux divers ;
- ⇒ Mettre en valeur des propriétés.

L'initiative de la création d'une ASA appartient à un ou plusieurs propriétaires intéressés, une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, au préfet.

L'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes (EICC)



Les missions de l'EICC sont :

- Assurer en liaison avec le préfet coordonnateur et les structures existantes, la coordination et la gestion du bien ;
- Gérer l'utilisation du label patrimoine mondial de l'UNESCO pour les Causses et les Cévennes ;

- Décider et mettre en œuvre les actions de valorisation, de connaissance et de préservation nécessaires ;

Le territoire du Bien s'étend sur plus de 3 000 km² et 4 départements. De nombreux acteurs (parcs, Syndicats Mixtes, CPIE, Chambres Consulaires, CAUE, Comités départementaux de tourisme...) interviennent sur des espaces et des thématiques interconnectés.

En tant qu'organe opérationnel de terrain et sans se substituer aux compétences des organismes déjà en place, l'Entente est chargée de coordonner les initiatives de territoire en lien avec les exigences de conservation du Bien, afin de développer une synergie qui contribue à la mise en valeur et à la préservation des Causses et des Cévennes.

Fédération Départementale des CIVAM du Gard



La Fédération Départementale des CIVAM* du Gard est une association qui agit depuis près de 60 ans, en milieu agricole et rural avec pour missions :

- ⇒ Accompagner la transition agricole vers l'Agriculture Biologique et l'agroécologie ;
- ⇒ Faire le lien entre agriculture et société ;
- ⇒ Rendre accessible une alimentation bio et locale.

Les CIVAM sont nés dans les années 60 sur le plan national. La mise à disposition d'instituteurs agricoles a permis de former les fils et filles d'agriculteurs dont la scolarité obligatoire s'arrêtait à 14 ans. Ces instituteurs, militants pour la plupart des mouvements d'éducation populaire, contribuèrent, avec leurs anciens stagiaires, à la création des CIVAM.

Dans les années 70, l'apparition des lois sur la formation professionnelle agricole a bouleversé ce mouvement. Plus de 2000 enseignants sont réintégrés dans l'Education Nationale.

Au début des années 80, le système agricole est ébranlé, de nouvelles logiques de développement agricole sont en émergence (développement d'une agriculture durable et solidaire, activités de diversification...). Les CIVAM y trouvent pleinement leur place. La formation reste toujours leur moyen privilégié de l'accompagnement des initiatives en milieu rural.

Parc National des Cévennes (PNC)



Créé en 1970, le Parc national des Cévennes est l'un des onze parcs nationaux de France. Il est l'expression d'une interaction permanente entre l'homme et la nature. Ses magnifiques paysages contrastés reposent sur trois ensembles rocheux aux tempéraments discordants : le schiste, le calcaire et le granit.

La richesse et la diversité de sa faune et de sa flore sont exceptionnelles. Habité dans son cœur, il est un territoire vivant, un espace de rencontres, d'échanges, d'engagement et de création.

PETR Causses et Cévennes



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PÉTIR) Causses et Cévennes, créé en 2017, est une structure de coopération entre les territoires des communautés de communes de Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires et du Pays Viganais.

Les « Causses et Cévennes » sont un territoire classé au patrimoine mondial de l'UNESCO pour la qualité et la beauté de ses paysages de l'agro-pastoralisme. Au sein des Cévennes, le PÉTIR se situe le plus au Sud, à une heure environ de Montpellier et du littoral méditerranéen.

Les élus communaux du territoire

Les élus communaux, notamment les maires et les conseillers municipaux, jouent un rôle clé dans la gestion locale de l'environnement et de l'agriculture. Sur le plan environnemental, ils aménagent le territoire de façon durable, protègent les espaces naturels, gèrent les déchets, l'eau et les risques, et encouragent la transition énergétique.

Côté agricole, ils soutiennent l'agriculture locale, préservent le foncier agricole, favorisent les circuits courts et participent à la mise en place de projets alimentaires territoriaux. Ils assurent également le dialogue avec les agriculteurs et sensibilisent les citoyens aux enjeux écologiques et alimentaires.



La Chambre d'agriculture du Gard fait partie d'un réseau de 103 Chambres départementales et régionales, disposant d'une expertise reconnue et d'une proximité unique avec les agriculteurs et les collectivités. À la fois organisme consulaire et prestataire de services, elle participe par ses actions au développement de la souveraineté alimentaire du département, renforce l'attractivité du métier d'agriculteur(ice) et crée des relations constructives entre agriculteurs et collectivités. Elle contribue ainsi au dynamisme et à la performance de l'agriculture gardoise, en la préparant aux systèmes de production de demain.

2.2.3 Interventions sur le territoire

Actions menées auprès des exploitants

Par le biais des enquêtes réalisées auprès des vingt acteurs rencontrés, certains mènent au quotidien des

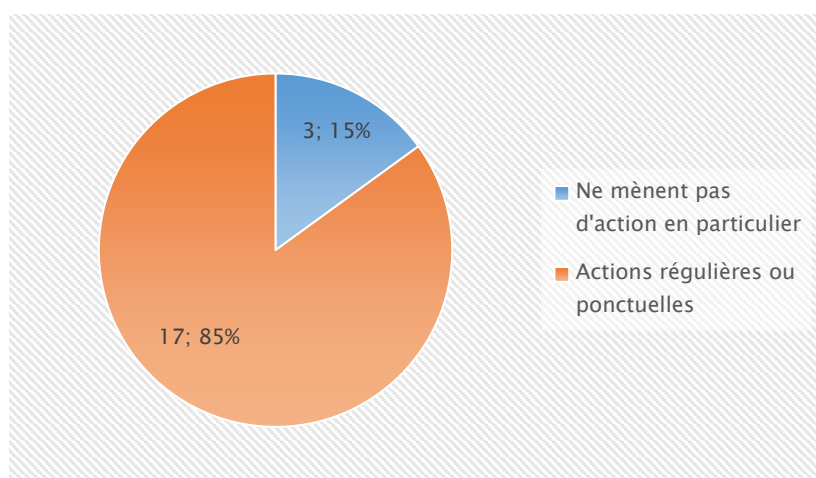


Figure 24 : Sondage sur les actions menées auprès des exploitants
(nombre ; % du total)

actions/services à l'égard des agriculteurs.

Les trois structures (15% des acteurs) ne menant pas d'action en particulier sont généralement des communes disposant de très peu voire pas d'exploitant agricole sur leur territoire.

Voici une synthèse des actions menées au quotidien par 85% des acteurs du territoire auprès des agriculteurs, et cela décliné en cinq rubriques :

Gestion de l'eau et de l'environnement

Dans le cadre de ses missions, la commune de Val d'Aigoual a été associée à l'organisation du forum de l'eau, reconnu comme un enjeu majeur pour la gestion durable et concertée des ressources hydriques. Par ailleurs, un accompagnement spécifique a été mis en place afin de favoriser les économies d'eau, de

soutenir l'installation de dispositifs de stockage et de réaliser des diagnostics de vulnérabilité des exploitations face au changement climatique.

En réponse aux aléas climatiques, des interventions en relais ont été assurées afin d'apporter un soutien opérationnel aux exploitations agricoles touchées par des catastrophes naturelles.

Un effort constant a également été consacré à la gestion et au suivi des bassins versants, avec une attention particulière portée au respect des labels de qualité (notamment les AOP), au cadre réglementaire, ainsi qu'aux cahiers des charges encadrant la production agricole.

Enfin, la surveillance des pratiques a été renforcée dans le but de prévenir les fraudes et de garantir la qualité des productions, en cohérence avec les exigences des filières et la confiance des consommateurs.

Accompagnement administratif et technique

Un appui administratif a été apporté aux petites structures agricoles, souvent confrontées à des outils de gestion inadaptés, tels que l'utilisation de la plateforme Chorus, afin de les aider à surmonter ces contraintes et à sécuriser leurs démarches administratives.

Par ailleurs, un accompagnement technique, économique et stratégique a été mis en œuvre dans le but de soutenir la pérennité des exploitations et d'encourager leur développement, en tenant compte des spécificités et des besoins de chaque structure.

Enfin, des actions de formation ont été proposées aux agriculteurs pour les sensibiliser et les initier à des pratiques innovantes, notamment dans les domaines de l'agroécologie, de l'agroforesterie et du compostage à la ferme, contribuant ainsi à une transition vers des modèles agricoles plus durables.

Développement territorial et structuration agricole

Dans une perspective de dynamisation du territoire, une association locale dénommée « Cévennes 2050 » a été créée afin de fédérer les initiatives et de porter une vision de développement à long terme.

Un appui de structuration a également été apporté à l'agriculture biologique et agroécologique, notamment à travers le développement des circuits courts, dans le but de favoriser l'accès des consommateurs aux productions locales et de renforcer les liens entre producteurs et territoires.

Dans le domaine de l'élevage, un réseau pastoral a été mis en place, complété par des visites régulières à la ferme et un accompagnement des éleveurs au sein de commissions agricoles, assurant ainsi une proximité et un suivi adaptés aux réalités du terrain.

La CC CAC-TS porte depuis 2015 le Pacte Pastoral. Depuis cette année-là, elle est labellisée pour porter un PAT. Ceci témoigne de son souhait à soutenir l'agriculture du territoire.

Le soutien aux infrastructures agricoles s'est concrétisé par des projets tels que l'agrandissement d'un bâtiment de chèvrerie communale, ainsi que par des partenariats avec des acteurs fonciers, à l'image de la collaboration avec Terre de Liens ayant permis la mise à disposition de 45 hectares au bénéfice du développement agricole local.

Enfin, une étude avec la région et le département a été menée afin d'optimiser la répartition des bassins d'exploitation, aboutissant à l'identification de 20 bassins desservant 26 exploitations, dans une logique d'aménagement cohérente et fonctionnelle.

Gestion foncière et urbanisme

Dans le cadre des démarches d'aménagement du territoire, une intervention a été menée pour favoriser la conversion de terrains initialement classés comme constructibles en terrains agricoles, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Cette action vise à préserver les espaces agricoles et à renforcer la vocation nourricière des territoires.

Par ailleurs, des hectares ont été mis à disposition pour le pâturage, accompagnés d'un soutien à l'occupation raisonnée du territoire, afin de promouvoir une gestion équilibrée des espaces ruraux, conciliant activités agricoles, préservation des milieux et usages durables du foncier.

Soutien logistique et commercial

Dans une optique de valorisation des circuits courts et de soutien à l'économie locale, une organisation active et un appui logistique ont été apportés à des marchés locaux, tels que le marché du dimanche, afin de favoriser la vente directe entre producteurs et consommateurs.

Cette dynamique s'est accompagnée d'un contact quotidien avec les producteurs, permettant de faciliter la commercialisation de leurs produits et d'assurer un suivi régulier de leurs besoins, tout en renforçant la relation de proximité avec les occupants du territoire.

Synthèse

En résumé, les acteurs du territoire agissent de manière transversale, combinant soutien technique, administratif et commercial, tout en animant une dynamique collective et territoriale autour des enjeux agricoles et environnementaux.

Etudes réalisées sur le monde agricole

Sur les dix dernières années, certaines structures ont réalisé des études concernant le monde agricole que ce soit à l'aide d'autres entités soit indépendamment.

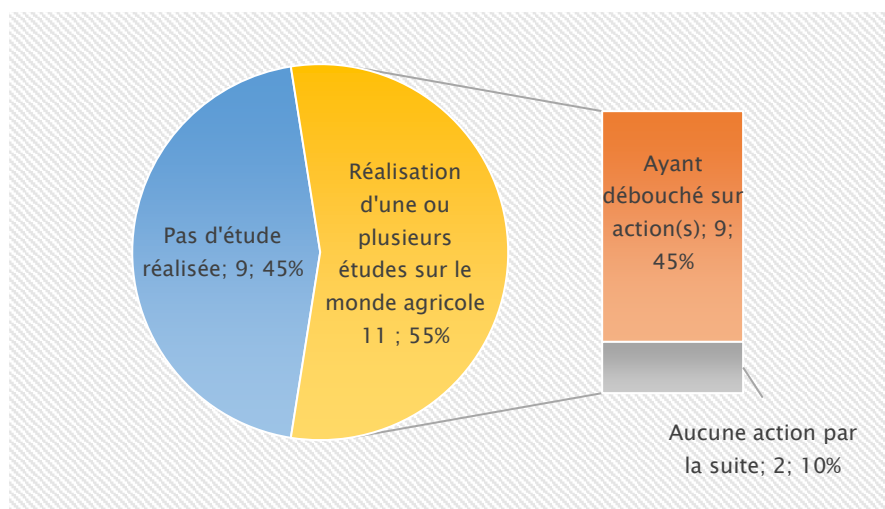


Figure 25 : Potentiel des études et de leur débouché dans le monde agricole
(nombre ; % du total)

Sur les vingt acteurs enquêtés, onze ont réalisé une ou plusieurs études en indépendant ou accompagné par un tiers, en ayant dans 80% des cas un débouché (9 sur 11).

Ci-dessous une synthèse des études et actions réalisées concernant la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique et le développement agricole.

Études et actions menées par la Chambre d'Agriculture :

La Chambre d'agriculture mène chaque année un ensemble d'actions et d'études visant à renforcer la résilience des exploitations agricoles et à accompagner les territoires dans leurs projets de développement durable.

Dans une logique de gestion préventive de la ressource en eau, des bassins et ouvrages ont été créés afin de capter l'eau en période hivernale. Cette stratégie permet de limiter le recours au pompage en période d'étiage, en sécurisant les besoins en irrigation tout en préservant les milieux naturels.

Par ailleurs, de nombreuses études sont réalisées de manière régulière. Elles incluent des études foncières pour appuyer la maîtrise et la valorisation du foncier agricole, des études de potentialités agricoles destinées aux collectivités souhaitant structurer ou revitaliser leur agriculture locale, ainsi que des expérimentations végétales visant à identifier les espèces et pratiques les plus adaptées aux conditions pédoclimatiques locales. Enfin, des diagnostics de vulnérabilité des exploitations face au changement climatique sont conduits afin d'orienter les stratégies d'adaptation et de gestion des risques. Ces travaux constituent des outils essentiels d'aide à la décision pour les acteurs publics comme pour les agriculteurs.

Études structurelles et réglementaires :

Des études ont été menées sur le territoire par différents acteurs afin de répondre à des enjeux réglementaires, de planification territoriale et de développement durable. Dans ce cadre, une mise aux normes des Associations Syndicales Autorisées (ASA) a été engagée afin de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en matière de gestion et d'aménagement.

Parallèlement, le PETR Causses Aigoual Cévennes a porté l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à travers la réalisation d'un diagnostic territorial, l'élaboration d'une charte forestière ainsi que la production d'un atlas forestier, permettant une meilleure prise en compte des enjeux liés à la gestion des espaces boisés et à la cohérence des politiques d'aménagement.

Enfin, un diagnostic a été conduit par l'ADDEARG dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin d'analyser le fonctionnement du système alimentaire local et de poser les bases d'une stratégie visant à renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, tout en valorisant les ressources agricoles locales.

Études menées par d'autres acteurs :

Plusieurs initiatives d'étude ont été engagées sur le territoire en lien avec des problématiques environnementales, agricoles et de coopération locale. Le Département du Gard a mené une étude spécifique portant sur la faisabilité et l'impact d'un bassin de stockage, dans le but de mieux gérer les ressources en eau face aux enjeux croissants de disponibilité.

Le CNRS de l'Hérault (CNRS 34) a quant à lui conduit des travaux de recherche axés sur l'adaptation des systèmes naturels et agricoles à la sécheresse, apportant un éclairage scientifique précieux sur les capacités de résilience du territoire face au changement climatique.

Par ailleurs, un projet de coopération a été mis en place entre la communauté de communes et différents partenaires locaux autour de la production d'oignons, dans une logique de valorisation des filières agricoles locales et de structuration d'une dynamique collective au service du développement territorial.

En outre, des aménagements hydrauliques ont été réalisés par certaines communes :

Des pratiques traditionnelles et adaptées au contexte local ont été mises en œuvre afin d'optimiser la gestion de l'eau sur le territoire. La création de seuils et de retenues d'eau sur les pentes réalisées en pierres sèches dans le but de ralentir l'écoulement des eaux, favoriser leur infiltration et limiter l'érosion des sols. En complément, des gours (ou trous d'eau) ont été aménagés pour permettre le stockage temporaire de l'eau, celle-ci étant ensuite redirigée vers des bassins maçonnés.

Synthèse

Un ensemble d'initiatives portées par différents niveaux d'acteurs (Chambre d'Agriculture, collectivités, CNRS, Département, Associations territoriales...) vise à sécuriser les ressources en eau, améliorer la résilience des exploitations et structurer le développement agricole face aux défis climatiques.

Les cibles de ces études sont les agriculteurs, les ASA, les coopératives agricoles, ainsi que tous les consommateurs et occupants du territoire concerné.

Débouchés et perspectives identifiées à partir des études et projets menés par les acteurs :

Création de retenues d'eau et de bassins :

- Déjà engagée sur certains secteurs comme Sumène, où des bassins ont été créés pour répondre à un manque d'eau marqué ;
- Des questionnaires ont été envoyés aux propriétaires afin de recenser les sources d'eau privées (puits, forages).

Animation territoriale et SCOT :

- Le travail actuel est centré sur l'animation du territoire, plutôt que sur la réalisation de travaux concrets ;
- Le SCOT, finalisé et approuvé en juin 2025, prend en compte :
 - L'aspect touristique ;
 - Les enjeux agricoles (via la charte forestière) ;
 - La valorisation du bois local ;
 - L'intégration de l'agriculture à la planification forestière.

Innovations et expérimentations

- Mise en place d'une pépinière agro-écologique sur le Causse Méjean, incluant :
 - Des récupérateurs d'eau ;
 - La caractérisation d'ouvrages hydrauliques ;
 - Un travail avec le Parc National des Cévennes pour l'adaptation des fermes (eau, foncier) ;

- L'accompagnement de l'ONF pour les volets forestiers.

Perspectives et calendrier

- L'aspect irrigation n'est encore qu'à ses débuts mais sera approfondi d'ici l'été ;
- Il est très probable que les démarches actuelles (diagnostics, caractérisations, intégration dans le SCOT) débouchent sur des opérations concrètes (stockage d'eau, irrigation) à moyen terme.

Les études ont déjà conduit à des réalisations locales et alimentent une dynamique territoriale plus large (SCOT, charte forestière, projets agro-écologiques).

Les débouchés à venir se situent dans la concrétisation d'ouvrages hydrauliques, la gestion des ressources en eau à la ferme, et l'intégration de l'agriculture dans la planification territoriale.

Conjointement aux actions et études menés par les acteurs, ces derniers ont connaissance à 55% des cas que des projets agricoles ont lieu sur le territoire cévenol.

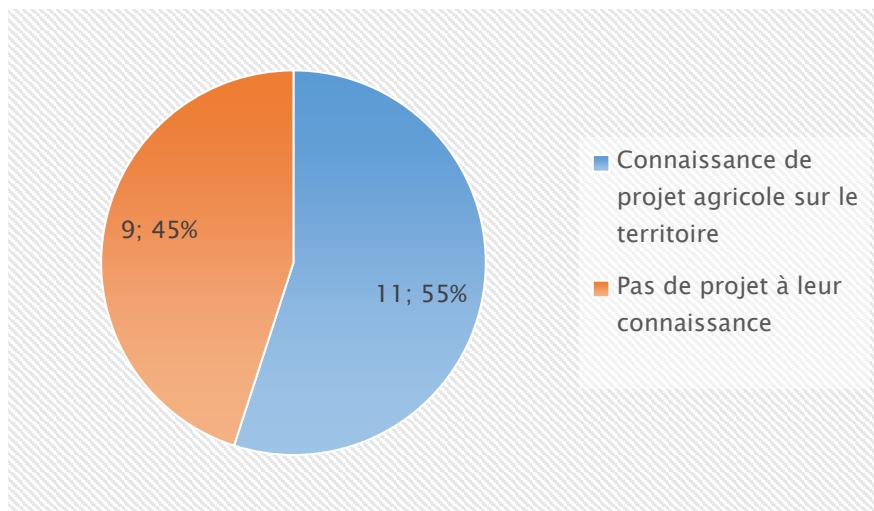


Figure 26 : Sondage sur la connaissance de projet agricole sur le territoire (nombre ; % du total)

De nombreux projets agricoles visent à mieux gérer l'eau face au changement climatique.

Des bassins sont créés par des agriculteurs et des coopératives, mais rencontrent des freins réglementaires (DLE) et fonciers. Des démarches territoriales (PAT, pacte pastoral) accompagnent les exploitants, tandis que des études scientifiques (BRGM, CIRAD, INRAE) appuient la planification.

Des aménagements (structures bois, schémas d'eaux brutes) et actions pédagogiques agrémentent les démarches effectuées. L'ensemble montre une mobilisation forte mais encore freinée par des contraintes locales importantes.

Acteurs incontournables du territoire

Un certain nombre d'acteurs dits « incontournables » sur le territoire cévenol ont pu être relevés à travers les enquêtes réalisées. Les voici classés par catégorie avec leurs domaines d'action principaux :

Tableau 16 : Les acteurs incontournables dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique

Catégorie	Acteurs	Domaine d'action – Rôle
Exploitants agricoles	Agriculteurs, éleveurs	Production, gestion de l'eau, bassins, irrigation, adaptation climatique, connaissance du terrain
Chambres agricoles	Chambre d'agriculture du Gard, Chambre régionale	Appui technique, accompagnement, diagnostics, animation territoriale
Structures associatives	ADDEARG, CIVAM 30, COPAG, Terres de liens, IGP, CUMA, SAFER, AOP châtaigne cévennes, Coopérative Origines Cévennes	Agriculture durable, accompagnement foncier, projets collectifs et territoriaux
Institutions locales	Communes, communautés de communes, PETR, GAL	Gouvernance locale, développement rural, mise en œuvre des projets
État et services publics	DDTM, services de l'État, sous-préfecture	Réglementation, instruction, soutien technique et administratif
Collectivités territoriales	Département du Gard, Région Occitanie, financeurs publics	Financement, coordination stratégique, soutien à l'agriculture
Entités de bassin versant	Syndicats mixtes de rivière, syndicats des hautes vallées cévenoles, EPTB, syndicats de bassins	Gestion de l'eau, aménagements hydrauliques
Organismes environnementaux	PNC, ONF, AERMC, Entente interdépartementale (UNESCO)	Environnement, eau, forêts, inscription patrimoine naturel
Recherche & formation	Institut Agro Montpellier, bureaux d'études, intervenants experts	Études scientifiques, diagnostics, innovation agro-environnementale

Ce tableau met en évidence la diversité et la complémentarité des acteurs impliqués dans le développement agricole et la gestion de l'eau sur le territoire cévenol, des producteurs jusqu'aux financeurs, en passant par les collectivités et les experts.

De plus, 65% des structures enquêtées (13 sur 20) indiquent que leurs actions quotidiennes se rattachent à la présente étude stratégique d'adaptation au changement climatique.



Figure 27 : Schéma synthétique des acteurs enquêtés sur le territoire Causse Aigoual Cévennes

2.3 PERCEPTION DU DEFI ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE

2.3.1 L'importance de l'agriculture sur le territoire

Dans une optique de perception de la démarche, il paraît évident de démarrer par l'importance de l'agriculture sur le territoire cévenol du point de vue de chacun.

Grâce aux enquêtes réalisées, il en ressort, sur une échelle de 1 à 5, un résultat moyen de 4,75 ; démontrant que pour toute structure / tout individu acteur du territoire, l'agriculture est primordiale et est une préoccupation majeure.

L'agriculture joue un rôle fondamental sur le territoire cévenol, à la croisée des dimensions paysagère, patrimoniale, économique, sociale et culturelle.

Elle façonne le **paysage** et en assure l'**entretien**, structurant les vallées, préservant les milieux ouverts essentiels à la **prévention des incendies**, et valorisant l'esthétique du territoire pour les habitants et les touristes. Par son action quotidienne, elle contribue à la **visibilité** et à l'**attractivité du territoire**, notamment à travers l'entretien des sentiers et des espaces naturels.

Sur le plan patrimonial, l'agriculture perpétue des **savoir-faire traditionnels** (patrimoine immatériel), des pratiques anciennes et une identité locale forte. Elle participe à la **transmission de l'histoire** et de l'authenticité du territoire, tout en recréant une dynamique locale vivante.

Économiquement et socialement, elle représente un pilier : elle fait vivre les familles, soutient une consommation locale et incarne un service territorial clé. Le **pastoralisme**, qui couvre 80 % de la surface agricole utile (SAU), en est un **exemple emblématique**, conjuguant activité professionnelle, production locale, entretien du territoire et préservation de la biodiversité.

En résumé, l'agriculture cévenole est un aspect essentiel du territoire : elle entretient et modèle le paysage, préserve le patrimoine, dynamise l'économie locale et incarne une identité forte et vivante.

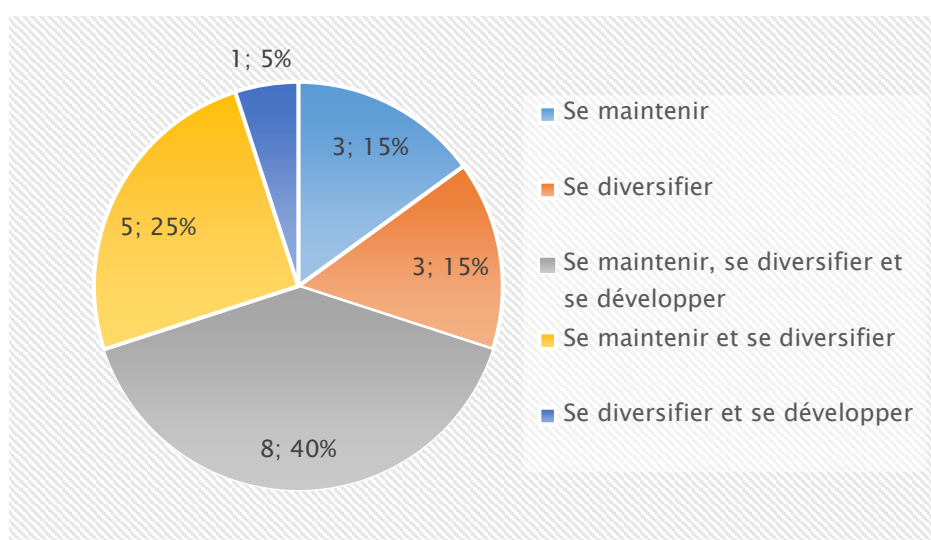
2.3.2 Les enjeux de l'avenir cévenol

Dans l'objectif d'assurer la pérennisation de l'agriculture cévenole, nous avons interrogé les acteurs du territoire, au niveau des enjeux de demain qui sont :

- Se maintenir ;
- Se diversifier ;
- Et/ou se développer.

Il en découle le graphique suivant.

Figure 28 : Les enjeux de l'agriculture cévenole d'après les acteurs (nombre ; % du total)



A travers cette figure, il en ressort les trois notions pour 40% des acteurs.

L'avenir de l'agriculture cévenole repose sur un équilibre entre **trois dynamiques complémentaires** qui sont : se maintenir, se diversifier et se développer. Chacune d'elles répond à des enjeux spécifiques, mais toutes sont **interdépendantes**.

Se maintenir, c'est d'abord préserver un patrimoine vivant : les agriculteurs et les éleveurs, les savoir-faire, les paysages façonnés par l'activité humaine. C'est aussi garantir une continuité territoriale, en maintenant des fermes viables et habitées. Cette stabilité est indispensable pour nourrir l'équilibre local et maintenir la résilience du territoire face aux bouleversements climatiques, économiques ou sociaux.

La diversification est un levier essentiel pour répondre aux défis environnementaux et économiques. Se diversifier permet de :

- Préserver la biodiversité et éviter les systèmes agricoles trop spécialisés, comme la monoculture ;
- S'adapter aux particularités du territoire cévenol (relief, climat, sols) ;
- Renforcer l'autonomie des exploitations et leur robustesse face aux crises ;
- Soutenir des pratiques agricoles plus durables, comme la polyculture ou l'agropastoralisme.

Diversifier, c'est aussi faire le choix de valoriser les ressources locales, d'innover, et de créer de la valeur ajoutée autour de productions de qualité, reconnues par des signes officiels.

Néanmoins il est nécessaire de **se développer**, ce qui ne peut se faire qu'à condition d'avoir le potentiel en termes de foncier, de ressources, d'accompagnement et de cohérence réglementaire. Ce développement doit :

- Être réfléchi, en lien avec les contraintes environnementales et foncières (avec l'exemple du PLU interdisant la construction sur des terres agricoles à Valleraugue – Val d'Aigoual) ;
- S'appuyer sur des projets de reconquête agricole, porteurs de dynamisme ;
- Répondre à des objectifs stratégiques plus larges, comme la souveraineté alimentaire, aujourd'hui réaffirmée au niveau national.

Pour l'agriculture cévenole, « se maintenir », « se diversifier » et « se développer » ne sont pas des options distinctes, mais les piliers d'un même projet de territoire. C'est en les articulant intelligemment qu'il sera possible de construire un avenir agricole résilient, durable, valorisant et économiquement viable pour les Cévennes.

2.3.3 Les tensions sur le sujet de l'eau et l'importance de l'irrigation

Ces dernières années, la question de l'eau a fait naître des tensions croissantes dans le territoire, particulièrement autour de l'usage agricole. En 2022 et 2023, la sécheresse a fortement affecté la disponibilité de la ressource, au point que l'irrigation a été interdite par arrêté préfectoral dans la zone de production des oignons, en pleine période de besoin.

Cela a provoqué une mobilisation des agriculteurs, notamment une manifestation marquante au Vigan en août 2023, où la présence de l'OFB, perçue comme intrusive, a été très mal vécue.

Ces tensions révèlent une gestion jugée inéquitable de l'eau, dans un contexte où les usages sont multiples et souvent concurrents. L'alimentation en eau potable devient elle-même un enjeu complexe,

alors que les impacts des inondations de 2020 restent encore présents sur le territoire. Le débat autour des bassins de stockage, s'il ne génère pas encore de conflit ouvert, alimente néanmoins les inquiétudes locales sur le partage et l'accaparement de la ressource.

Les tensions autour de l'eau risquent de s'accroître dans les années à venir si aucune solution collective n'est trouvée. Beaucoup pointent la météo et la disponibilité de la ressource comme des facteurs déterminants, mais c'est surtout l'absence d'une gouvernance juste et d'un partage équitable qui inquiètent. Le manque d'entretien des infrastructures, les pressions climatiques (hausse des températures, sécheresses), ainsi que la déconnexion croissante entre la société et le monde agricole pourraient aggraver les déséquilibres existants.

Certaines voix restent plus nuancées, rappelant que tout dépendra des conditions climatiques futures, mais les diagnostics menés localement évoquent déjà une aggravation d'ici 2050. Le refus de partager la ressource, le rejet de certaines solutions comme la création de bassins perçue comme menaçant l'eau souterraine, et la pression exercée sur certains territoires pour préserver l'approvisionnement en aval (notamment vers la vallée de l'Hérault) sont autant de signaux annonciateurs de conflits récurrents.

À moins d'une prise de conscience et d'une réflexion urgente sur les usages et la gouvernance de l'eau, les tensions devraient non seulement persister, mais probablement se multiplier.

Le sujet de l'irrigation a été mis sur la table, avec une question simple sur son importance pour l'agriculture du territoire cévenol. Une interprétation graphique en découle :

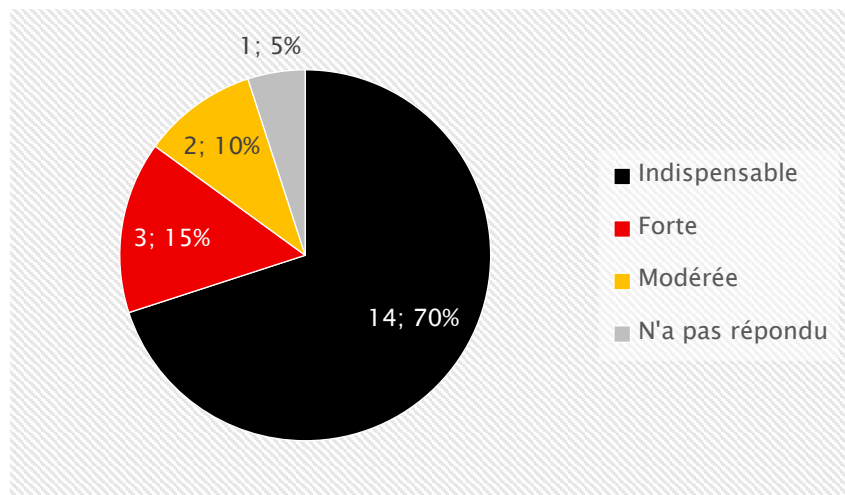


Figure 29 : L'importance de l'irrigation selon les acteurs (nombre ; % du total)

Il en ressort une notion d'indispensabilité pour 70% des cas soit 14 acteurs sur 20, 15% jugeant une importance forte et 10% plutôt d'un avis modéré.

L'avis d'une importance modérée s'appuie sur le fait que certaines cultures sont peu exigeantes en eau et ne sont pas totalement dépendantes de l'irrigation. De plus, le pastoralisme a toujours été omniprésent sur ce territoire, et ce dernier ne sollicite pas autant cet enjeu que le maraîchage par exemple.

2.3.4 Les attentes des acteurs

Toutes les structures jugent que **cette étude est un atout pour le territoire**, à condition qu'il y ait de réelles perspectives qui en ressortent avec un apport de solutions viables et peu contraignantes pour les exploitants et le monde agricole local.

Les acteurs du territoire attendent avant tout que l'étude débouche sur des résultats concrets, utiles et rapidement mobilisables. Il ne s'agit pas simplement de produire un diagnostic, mais de faire **émerger des solutions applicables, adaptées localement et construites collectivement**. Il y a une forte demande pour que les propositions s'accompagnent d'un soutien réel : aides financières, allègement administratif, et appui technique notamment pour des projets comme les retenues collinaires.

Cette attente de concrétisation va de pair avec un besoin de **transparence** et de **retour d'information**. Beaucoup expriment une lassitude face à des études qui ne mènent à rien de tangible. Le **partage des résultats**, la possibilité de **contribuer** avec leur propre expérience, et la **coordination** avec les autres démarches en cours sur le territoire sont perçus comme essentiels pour que cette étude soit enfin une **expérience utile**, pas simplement un rapport de plus.

2.4 RECHERCHE DE SOLUTIONS

2.4.1 Définition d'une ligne de conduite agricole

Face aux enjeux croissants liés au climat, à la pression sur la ressource en eau et à l'évolution des attentes sociétales, la définition d'une ligne de conduite agricole cohérente paraît **indispensable**.

Cette orientation doit permettre à l'agriculture de proximité de **rester un moteur économique** pour le territoire, tout en répondant aux impératifs **d'adaptation**, de **durabilité** et de **résilience**.

Il s'agit d'abord de reconnaître la diversité des situations locales : les réalités diffèrent entre zones de montagne et vallées, et les réponses doivent être contextualisées. Cela implique une localisation fine des **besoins**, des **ressources** et des **solutions**. L'accompagnement des exploitants vers des **pratiques innovantes et responsables** est primordial pour leur **pérennisation**.

Des actions concrètes sont déjà en cours, comme la réduction volontaire de l'irrigation estivale, le recours au goutte-à-goutte, ou encore la réflexion autour de cultures moins exigeantes en eau. Le développement de petits bassins de stockage témoigne également d'un engagement local, même si des freins persistent, notamment un **manque de moyens** et **d'ingénierie**.

L'agriculture ne peut toutefois s'adapter seule. La gestion de l'eau, par exemple, doit faire l'objet d'une **hiérarchisation claire des usages** et d'une **solidarité territoriale** entre **agriculture**, **tourisme** et **milieux naturels**. Cela suppose de définir une **gouvernance partagée**, capable de prévoir des **mesures de prévention**, mais aussi de **compensation post-crise**.

Dans ce cadre, des pratiques comme **l'écobuage contrôlé** ou le **reboisement**, souvent freinées par des blocages réglementaires ou des divergences d'approche, méritent d'être **reconsidérées**.

Plus largement, une telle ligne de conduite nécessite une **vision collective**, nourrie par le **dialogue** entre acteurs, une **sensibilisation partagée** et une réelle **volonté de transformation**.

C'est à dire qu'il faut repenser les rythmes agricoles, restaurer les milieux dégradés, intégrer les enjeux agricoles dans les documents d'aménagement comme le SCOT : ce sont là les fondements d'une **stratégie**

d'adaptation ambitieuse mais **pragmatique**. Elle devra conjuguer intelligence technique, écoute du terrain et **acceptation du changement**, dans une perspective de **bien commun** et de **long terme**.

2.4.2 Les atouts de l'agriculture cévenole

L'agriculture cévenole présente de nombreux atouts **patrimoniaux** et **économiques** qui en font un modèle original, **résilient** et **adapté à son territoire**. Sa configuration repose sur une mosaïque de petites exploitations, souvent installées sur des terrasses à forte valeur paysagère et touristique.

Cette agriculture à **échelle humaine, non intensive**, repose sur la **diversité des cultures**, **l'élevage extensif** et **l'agropastoralisme**. Autant de pratiques qui favorisent la **souplesse**, la **gestion raisonnée** de l'espace et l'entretien des milieux, tout en limitant les risques d'incendie.

Le territoire bénéficie d'une pluviométrie favorable à la recharge des ressources en eau, avec des précipitations automnales et hivernales abondantes et un fort ruissellement, offrant des perspectives pour le **stockage gravitaire**. Etant donné que les précipitations sont beaucoup moins prévisibles qu'auparavant, il est d'autant plus important de soigner la gestion de la collecte des eaux.

Les savoir-faire anciens, comme les ouvrages hydrauliques, témoignent d'une tradition d'adaptation aux contraintes locales, renforcée aujourd'hui par une volonté de maintenir et faire évoluer ces pratiques.

Certaines filières emblématiques illustrent la force de ce modèle. La culture de l'oignon doux, courte, s'adapte parfaitement au contexte local et offre une forte **valeur ajoutée** sur de **faibles surfaces**. L'élevage extensif, notamment ovin et caprin, participe à la **valorisation du sous-bois**, des **ressources locales** (glands, châtaignes) et au **maintien des paysages**.

Le **maraîchage**, en **circuits courts**, contribue à faire vivre les exploitations et à nourrir la vie de proximité. À cela s'ajoute un **potentiel de diversification** autour de **cultures ancestrales** comme les **châtaigniers** ou les **oliviers**.

La résilience du territoire repose aussi sur des facteurs humains forts : la **solidarité** entre producteurs, la **passion** du métier, la **transmission des savoir-faire**, **l'authenticité** des pratiques et le **dynamisme** des nouvelles installations. L'agriculture cévenole combine ainsi **autonomie**, lien au paysage, **attachement culturel** et capacité d'adaptation, incarnant un **modèle vivrier et durable**, étroitement lié à **l'identité du territoire**.

2.4.3 La marge de progression technique

Il est important de pouvoir estimer la marge de progression technique des pratiques agricoles cévenoles. Le graphique suivant interprète la vision des acteurs sur ces possibilités d'amélioration :

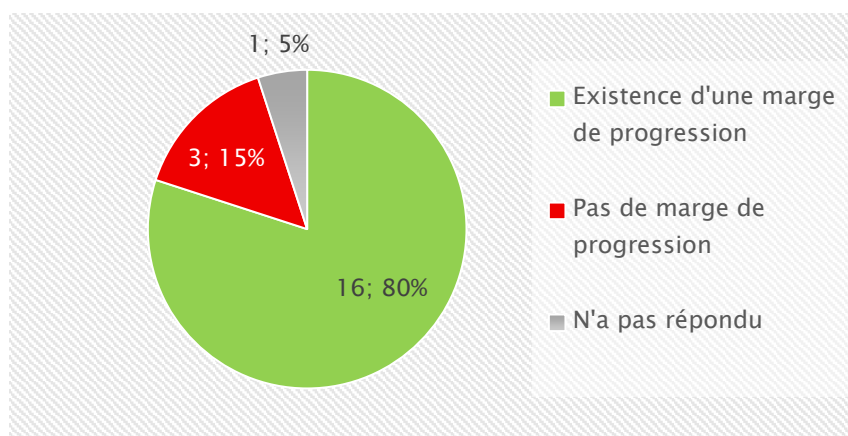


Figure 30 : La marge de progression technique du point de vue des acteurs (nombre ; % du total)

Il en ressort que **80% des acteurs** pensent qu'il **existe** une marge de progression technique, contre 15% estimant une absence de possibilité d'amélioration au niveau des pratiques agricoles. A noter qu'une structure a préféré ne pas se prononcer à ce sujet.

Concrètement, la marge de progression technique de l'agriculture cévenole est réelle mais contrainte par les spécificités locales.

Les acteurs identifient des pistes :

- **La modernisation de l'irrigation (micro-irrigation, pilotage tensiométrique) ;**
- **Ou encore l'amélioration de la fertilité des sols, de par le choix des variétés et des modes d'élevage qui seraient plus adaptés aux conditions du terrain et aux ressources naturelles disponibles.**

Ces évolutions doivent toutefois rester **compatibles** avec un territoire de petites surfaces, à la **topographie particulière** et donc à la **mécanisation limitée**. L'**innovation** passe par des solutions adaptées, des **dynamiques collectives** (comme les CUMA) et une approche **agroécologique**.

La progression est donc possible, mais repose sur des **ajustements fins** plutôt que sur des avancées purement technologiques, trop radicales et difficiles à mettre en œuvre.

2.4.4 L'efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture

La présence d'aberrations dans l'usage de l'eau ainsi qu'à contrario l'efficacité de son utilisation dans le domaine agricole est pointée du doigt afin d'en émettre une opinion.

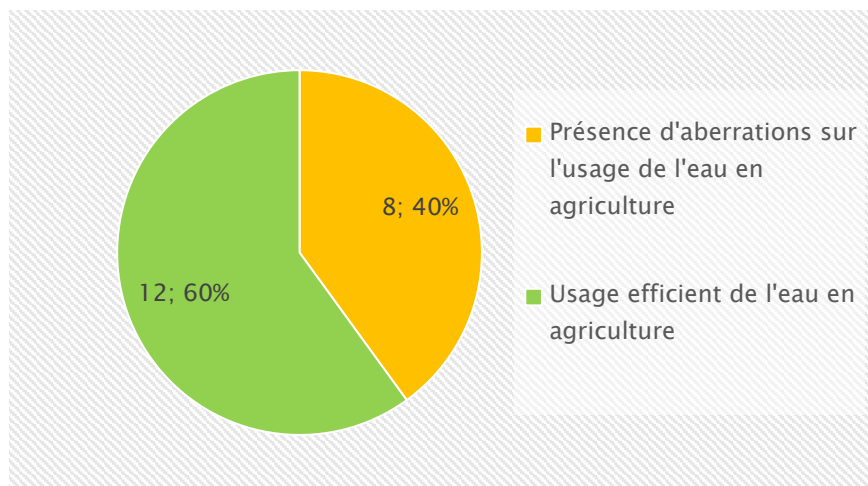


Figure 31 : Aberrations ou efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture
(nombre ; % du total)

Malgré le taux majoritaire de 60% des réponses qui sont du côté de l'usage efficace de l'eau dans le domaine agricole, il en ressort des témoignages des acteurs du territoire que l'efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture est perçue comme **inégaie et parfois problématique**, à plusieurs niveaux.

D'abord, plusieurs pratiques actuelles sont jugées peu optimales, voire aberrantes.

Par exemple, l'utilisation d'eau potable pour abreuver les troupeaux soulève **des questions de substitution**. En outre, les pertes liées aux fuites dans le réseau d'eau potable sont pointées du doigt comme **évitables**, mais sortent du contexte agricole.

Les béals, anciens canaux d'irrigation, sont critiqués lorsqu'ils sont utilisés de manière individuelle, sans mutualisation, alors qu'ils pourraient constituer une **ressource collective** plus efficace s'ils étaient entretenus et partagés.

Certaines cultures comme l'oignon, qui nécessite des volumes importants en **période de tension hydrique**, ou la pomme, dont les traitements peuvent **contaminer les cours d'eau proches**, sont perçues comme **problématiques** du point de vue de l'efficience et du respect des équilibres écologiques.

La mise à l'écart de certains ouvrages hydrauliques historiques (béals, bassins) par décision administrative est jugée **contre-productive** par plusieurs acteurs, car ces dispositifs, bien gérés, pourraient contribuer à une **gestion plus intelligente et durable** de la ressource.

En somme, les acteurs expriment un besoin de **cohérence, de mutualisation et de modernisation raisonnée**, estimant que des marges de progrès existent, notamment en **réparant les réseaux**, en **revalorisant les savoir-faire anciens adaptés au territoire**, et en réorientant certaines pratiques agricoles vers une **gestion plus collective et respectueuse** du cycle de l'eau.

2.4.5 L'importance des structures hydrauliques

Tous les acteurs du territoire ont connaissance des structures hydrauliques, certains savent lesquelles sont fonctionnelles et lesquelles sont vétustes voir obsolètes.

Leurs propos exposent une vision nuancée et pragmatique sur la remise en état des structures hydrauliques traditionnelles (canaux, béals, seuils) et sur leur entretien.

Cibler les efforts sur les ouvrages utiles et fonctionnels

Tous s'accordent à dire qu'il n'est ni possible ni souhaitable de tout restaurer. Les efforts doivent se concentrer sur les structures ayant une **utilité agricole, collective ou environnementale**. Les ouvrages uniquement « esthétiques » ou trop endommagés peuvent être abandonnés sans regret. Certaines infrastructures anciennes, notamment en pierres sèches, mériteraient d'être restaurées si elles ont encore un usage.

Nécessité de moyens humains et financiers

Le manque de **moyens humains**, de **compétences techniques** (en particulier pour l'entretien des ouvrages anciens) et **financiers** est une limite importante. Des aides publiques, notamment des **subventions**, sont jugées nécessaires, tout comme une meilleure **coordination collective**, en particulier pour les ouvrages à usage partagé.

Problèmes réglementaires et blocages administratifs

Des freins réglementaires (par exemple la loi sur l'eau, l'interdiction d'entretien sous peine d'amende) sont soulignés comme des obstacles majeurs. Il est demandé une **clarification ou un assouplissement des règles** pour permettre le nettoyage, la réhabilitation et même l'usage raisonné de ressources végétales (bois de rivière).

Valorisation des savoir-faire locaux et mobilisation collective

Il existe une volonté locale de **rénover ce qui peut encore être réutilisable**, en s'appuyant sur les **usagers eux-mêmes** (agriculteurs, riverains) et sur des **associations compétentes** (comme celle des artisans de la pierre sèche). L'entretien est vu comme une **responsabilité collective**, nécessitant un **engagement continu** et des solutions partagées.

Synthèse

En résumé, les acteurs du territoire appellent à une approche sélective, utile et réaliste : restaurer les ouvrages hydrauliques là où c'est pertinent, avec des moyens adaptés, une simplification réglementaire, et une implication collective fondée sur les usages réels.

2.4.6 Les actions à mettre en place

Face au changement climatique, à la baisse de disponibilité en eau et aux difficultés rencontrées par le monde agricole local, les acteurs du territoire soulignent l'urgence d'agir de manière collective et adaptée au terrain. Plusieurs pistes d'action prioritaires émergent.

La première concerne l'adaptation des pratiques agricoles. Il s'agit d'accompagner les exploitants dans la modernisation de leurs réseaux d'irrigation, la diversification des cultures vers des espèces moins gourmandes en eau, et la mise en œuvre de solutions naturelles comme les plantations d'arbres ou les bandes enherbées pour freiner le ruissellement. Des expérimentations et diagnostics sont déjà en cours, mais demandent à être renforcés.

Le stockage de l'eau constitue également un enjeu central. Les retenues existantes sont insuffisantes, et la création de nouveaux bassins (notamment collectifs) est souhaitée, à condition de faciliter leur financement et leur mise en œuvre.

Ces projets sont coûteux et souvent freinés par des contraintes administratives. Une simplification des démarches et une meilleure coordination sont attendues.

Parallèlement, la restauration de petits ouvrages anciens (béals, seuils, terrasses) est évoquée, mais doit se faire de façon ciblée et réaliste, en tenant compte des usages actuels, des capacités locales à entretenir, et des contraintes réglementaires. Il est essentiel de faire appel aux savoir-faire locaux, notamment artisanaux.

Enfin, l'**adhésion des habitants** et la **transmission des savoirs** sont vues comme des **leviers indispensables**. Des actions de **sensibilisation** (autour du paillage, de la récupération d'eau, ou des pratiques agroécologiques) peuvent aider à construire une vision commune de l'eau et renforcer les dynamiques collectives.

Ce plan d'action devra donc concilier :

- Transition agricole ;
- Gestion de l'eau ;
- Valorisation du territoire ;
- Et implication des habitants.

Il s'agit d'un enjeu autant technique qu'humain, pour lequel chaque acteur peut avoir un rôle à jouer.

3. DIAGNOSTIC DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE

3.1 METHODOLOGIE

Afin d'impliquer les exploitants agricoles dans cette étude, **3 réunions** d'informations locales ont été organisées en février 2025 :

- Une à **Val d'Aigoual** pour les exploitants de la vallée de l'hérault (Val d'Aigoual et Saint André de Majencoules) avec **12 exploitants présents** ;
- Une à **Saumane** pour les exploitants de la vallée du Gardon (Saint André de Valborgne, Saumane, Les Plantiers, L'Estréchure, Peyrolles) avec **6 exploitants présents** ;
- Une à **Lasalle** pour les exploitants de la vallée de la Salindrenque (Lasalle et Soudorgues) avec seulement **1 exploitant présent**.

Toutes les exploitations agricoles (113) ont donc été conviées à une des 3 réunions locales et nous avons donc eu un **taux de participation global de 17 %**, un peu décevant au regard de l'heure et de la période de l'année qui semblaient propices.

Une plaquette d'information a été conçue et diffusée. Celle-ci est donnée en annexe.

Les réunions ont permis d'expliquer la démarche, de présenter en détail les différentes phases de l'étude, de répondre aux questions et de recenser les exploitants acceptant de participer aux entretiens individuels.

En effet, afin d'affiner et d'approfondir le diagnostic agricole, des **entretiens individuels auprès de 20 exploitations** ont été réalisés sur la période avril-mai.

Le guide d'entretien élaboré et validé par la CC CAC-TS pour l'étude aborde toutes les thématiques suivantes :

- Caractéristiques de l'exploitation (SAU 2023 et cartographie, certifications, variétés, cheptel, gestion du pâturage, mode de faire valoir et de commercialisation...)
- Évolutions de l'exploitation et difficultés éventuelles
- Les usages de l'eau pour l'abreuvement, les traitements phytosanitaires et l'irrigation ainsi que la récupération des eaux pluviales de toitures
- Le système d'irrigation (origine ressource en eau, stockages, productions et surfaces irriguées, mode d'irrigation, mode de pilotage, volumes consommés, période d'irrigation, évolutions et améliorations...)
- Les impacts liés aux aléas climatiques, mesures de protections

Le guide d'enquête est fourni en annexe.

À la suite du comité de pilotage de la phase 1 où il a été demandé d'essayer d'affiner les données sur les surfaces des tout petits producteurs, un doodle a été envoyé par mail à 43 cotisants solidaires. Il demandait juste les surfaces exploitées par commune et la précision des surfaces irriguées. Hélas seulement 14 d'entre eux l'ont ouvert mais aucun n'y a répondu.

3.2 CARACTERISATION DES ENQUETES

3.2.1 Représentativité des entretiens réalisés

Vingt exploitations ont donc fait l’objet d’un entretien très complet d’une durée moyenne de 2 heures, ce qui représente 18 % des exploitations totales du territoire.

La **représentativité géographique** a bien été respectée puisque 12 étaient situées dans la vallée de l’Hérault, 4 en vallée borgne et 4 en vallée de la Salindrenque, ce qui correspond tout à fait à la répartition des exploitations sur le territoire.

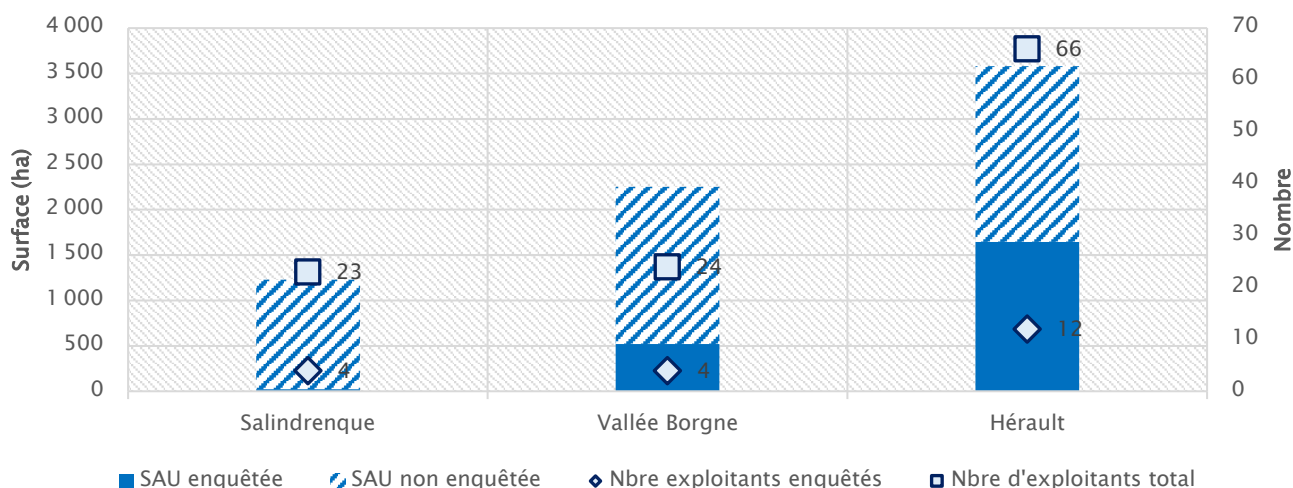


Figure 32 : Représentativité des enquêtes par vallée

Parmi les 20 exploitations, 8 ont un atelier d’élevage ovin (dont 3 pour qui c’est l’unique atelier), 1 a un atelier caprin lait et 1 a un atelier bovin viande. Les 10 autres exploitations disposent d’ateliers en productions végétales. La diversité des exploitations est bien retrouvée parmi l’échantillon des entretiens.

Enfin, étant donné la surface exploitée les 20 exploitations couvrent à elles seules **33 % de la SAU avec 2 189 ha** : elles sont donc bien **représentatives des productions** rencontrées sur le territoire. La clé de répartition est identique comme le montre les graphiques ci-dessous :

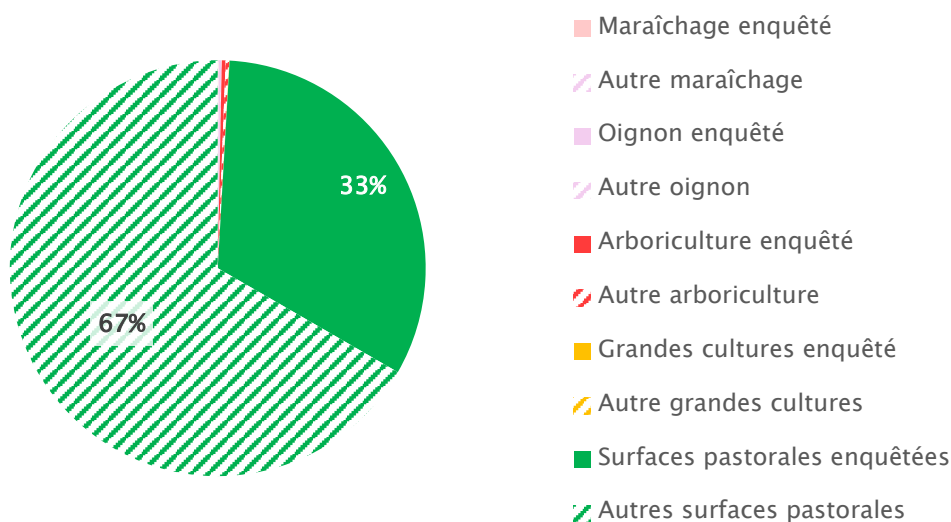


Figure 33 : Part des surfaces enquêtées (Source : entretiens 2025)

Le même graphique a été refait ci-après pour les surfaces non-herbagères puisque peu visible sur la Figure 33. Le total des surfaces non-herbagères enquêtées s'élève à **37,10 ha soit 61 % des surfaces hors herbe** du territoire avec toutes les productions. En arboriculture, il s'agit principalement de châtaigneraies fruitières.

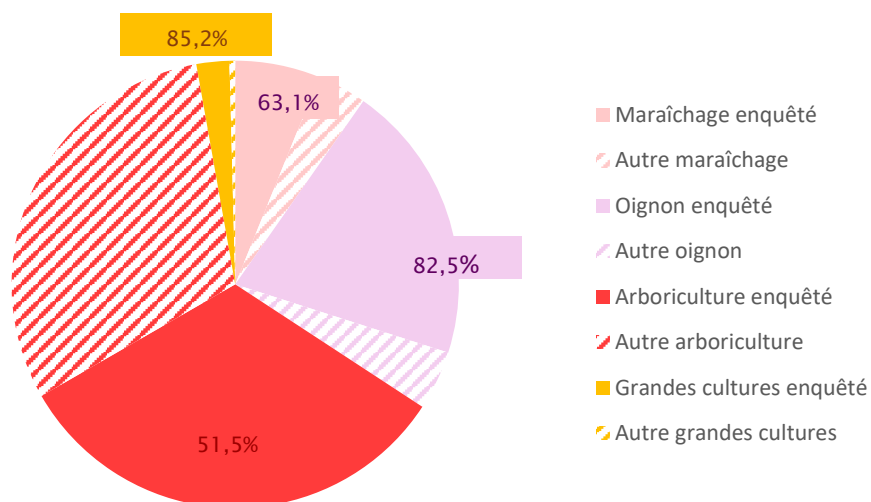


Figure 34 : Part des surfaces hors herbe enquêtées (Source : entretiens 2025)

Comme lire les % du graphique : le pourcentage indiqué représente la part de surface enquêtées dans la classe culturale :

- Pour le maraîchage : 63,1 % des surfaces totales en maraichage ont été enquêtées
- Pour l'oignon : 82,5 % des surfaces totales en oignon ont été enquêtées
- Pour l'arboriculture : 51,5 % des surfaces totales arboricoles ont été enquêtées
- Pour les grandes cultures : 82,2 % des surfaces totales en grandes cultures ont été enquêtées

Les enquêtes couvrent donc bien toutes les productions hors herbe du territoire.

3.2.2 Caractéristiques des exploitations

Parmi les 20 exploitations, 9 sont en GAEC et 11 en exploitation à titre individuel. En termes d'emploi, ces 20 exploitations représentent 34 UTH. La majorité d'entre elles disposent au moins d'une certification, certaines en ayant 2 et même 3.

Tableau 17 : Certifications des exploitations enquêtées (Source: entretiens 2025)

Certification	Nbre exploitations
AOP Oignon doux des Cévennes	11
Agriculture Biologique	5
Global gap	3
HVE	2

Seules 5 exploitations qui sont des exploitations d'élevages (ovins et caprins) n'ont aucune certification. **Le quart des exploitations enquêtées sont en bio** avec comme productions principalement des châtaigneraies, du maraîchage et un peu d'oignons.

Neuf exploitations sur les 20 ont estimé rencontrer des difficultés actuellement, principalement d'ordre technique (problème de maladies ou ravageurs) puis d'ordre juridique ou économiques ou liés à l'administration.

Seulement une exploitation a évoqué des difficultés liées à l'eau et une autre au changement climatique.

Sur l'évaluation de leurs capacités d'investissement leurs réponses sont les suivantes :

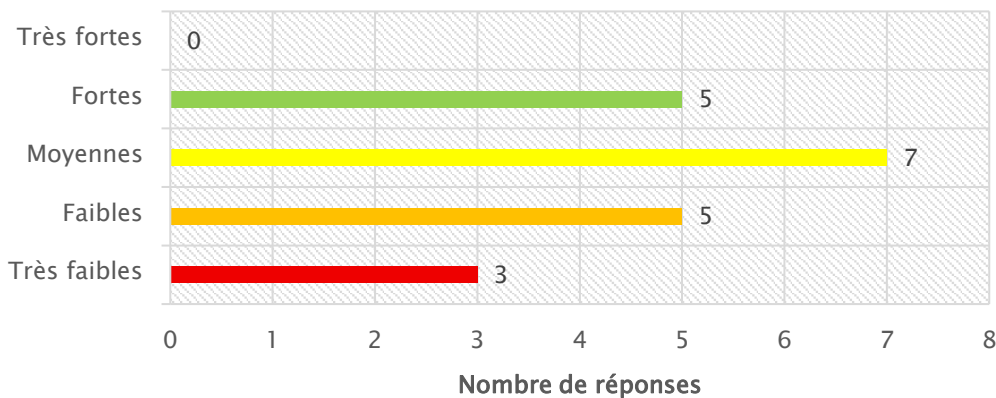


Figure 35 : Capacités d'investissement des exploitations (Source : Entretiens 2025)

40 % estiment avoir des capacités d'investissement faibles à très faibles alors que seulement 2 rencontrent des difficultés d'ordre économique. Ce sujet étant assez délicat et subjectif, il est difficile de conclure, mais ce graphique montre néanmoins une certaine fragilité des exploitations en particulier celles ayant peu de surface.

3.2.3 Mode de faire-valoir

Le **fermage** est le mode d'exploitation **prépondérant avec 67 % des surfaces**, et ce aussi bien pour les surfaces en herbe que pour les autres surfaces en productions végétales comme le montrent les 2 graphiques ci-après :

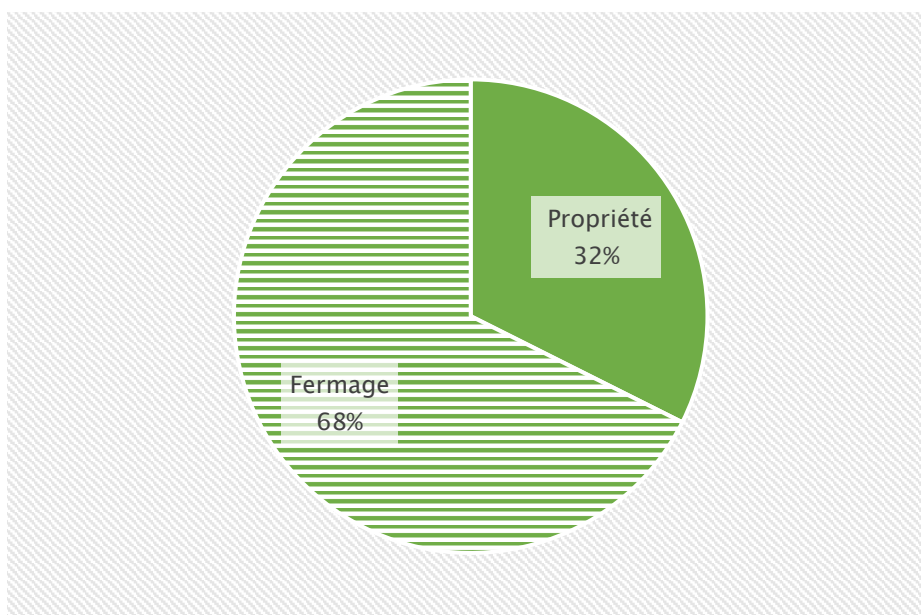


Figure 36 : Mode de faire valoir surfaces en herbe (en % des surfaces en herbes enquêtées) – (Sources : entretiens 2025)

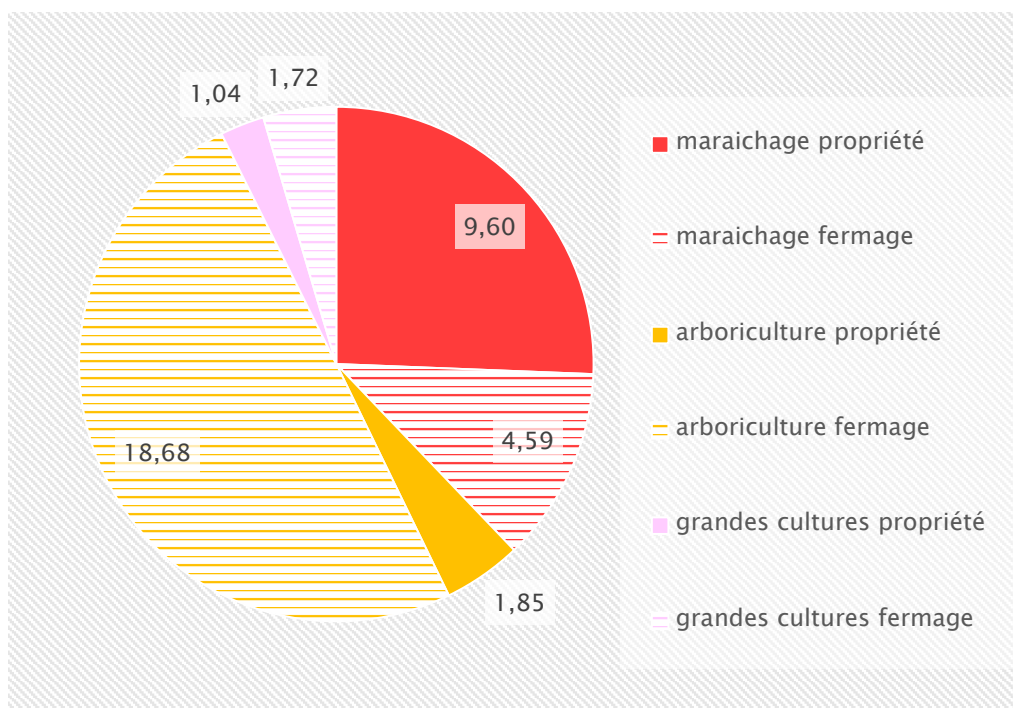


Figure 37 : Mode de faire valoir surfaces hors herbe en ha (Source : entretiens 2025)

3.2.4 Devenir des exploitations enquêtées

Quatre exploitations sur les 20 envisagent de cesser leur activité dans les 5 à 10 ans dont une qui est en cours de cessation actuellement mais n'a pas encore identifié de repreneur. Cette situation est à relier directement à la population agricole vieillissante. Seulement sept exploitations ont une succession assurée dans un cadre familial direct ou indirect.

3.2.5 Élevage

La moitié des exploitations enquêtées dispose d'un atelier élevage, principalement ovin (8 sur 10). Parmi les 10 figurent un éleveur caprin lait et un éleveur bovin viande. Les troupeaux ovins, de race tarasconnaise ou caussenarde principalement, fluctuent selon la taille de l'atelier de 20 à 400 brebis mères. Les agneaux sont vendus petits à des engraisseurs ou à des coopératives (Unicor). Les petits cheptels réalisent plutôt de la vente directe. Tous les troupeaux ovins transhument, soit sur le mont Lozère, soit sur le mont Aigoual (Dourbies-Camprieu) de la mi-juin à début septembre. Seul le cheptel caprin lait reste sur site toute l'année. La nuit les troupeaux ovins dorment en bergerie sur l'exploitation et dans des parcs de nuit clôturés en estive. S'il pleut les brebis s'abritent sous les arbres et lorsqu'il pleut trop fort, elles ne sortent pas. Les horaires de sortie des troupeaux ont été adaptés aux périodes de canicule (plus tôt le matin et plus tard le soir). Les excédents de fourrage sont rares et certaines années ils doivent acheter du foin à l'extérieur.

3.3 ABREUVEMENT

Il est à noter que **seulement la moitié des 20 exploitations est raccordée au réseau d'eau communal.**

Parmi les 10 exploitations comportant un atelier d'élevage, 5 sont raccordées au réseau communal et parmi elles, 4 utilisent l'eau communale pour l'abreuvement des troupeaux. Deux d'entre eux estiment les volumes consommés pour l'abreuvement à partir de l'eau potable à 160 et 250 m³ par an. Dans les

pâturages les troupeaux s'abreuvent directement sur les sources et cours d'eau. 70 % des exploitations disposent d'abreuvoirs automatiques à flotteur : une petite marge d'économie d'eau sur ce volet ainsi que sur la substitution de l'eau potable pour l'abreuvement serait donc possible.

3.4 IRRIGATION

Seules 2 exploitations sur les 20 enquêtées ne sont pas irrigantes : il s'agit d'éleveurs.

3.4.1 Ressource en eau

Il n'y a pas de forage servant à l'irrigation et seule la ressource en eau superficielle est utilisée pour l'irrigation, comprenant les prélèvements sur cours d'eau par pompage ou gravité (canal et/ou canalisations) mais également les captages de sources non négligeables en nombre comme le montre le graphique ci-après :

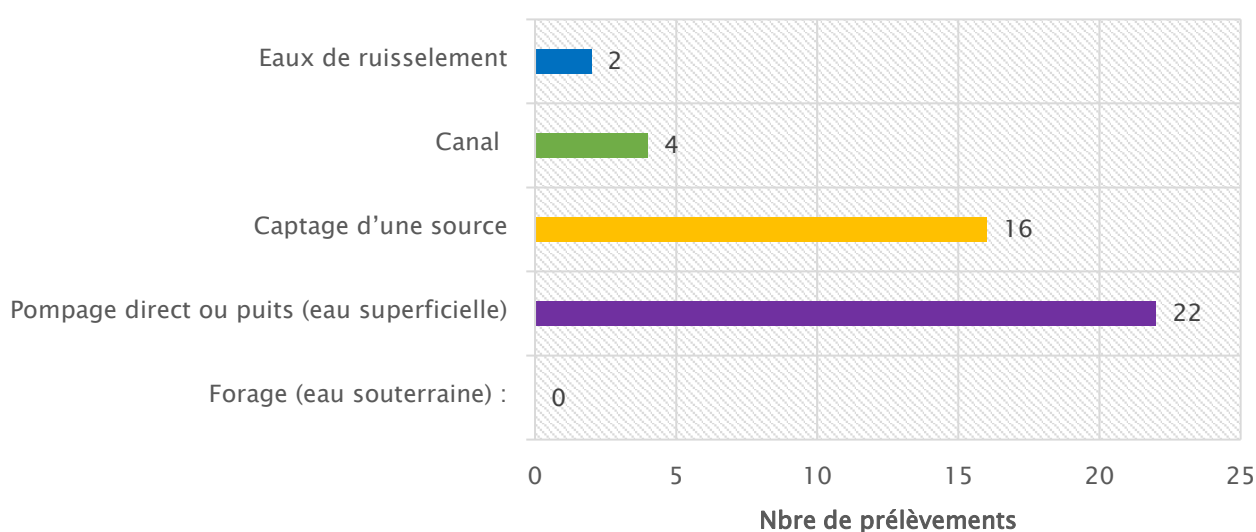


Figure 38 : Origine de la ressource en eau d'irrigation en nbre (Source : entretiens 2025)

Il est à noter que la plupart des exploitations disposent de plusieurs points de prélèvement (44 pour les 18 exploitations), ce qui est lié à la production sur des sites distincts plus ou moins proches les uns des autres. L'utilisation de sources constitue une particularité du territoire (attention le graphique comptabilise en nombre de prélèvements et non en surface !). Deux exploitations utilisent les eaux de ruissellement en complément d'une autre ressource en eau.

95 % des prélèvements sont bien déclarés, soit en mairie (pour les prélèvements inférieurs à 1 000 m³/an), soit majoritairement à la DDTM. Les restrictions sécheresse sont majoritairement bien suivies (90 % des exploitations).

3.4.2 Surfaces irriguées

Les surfaces irriguées par les 18 exploitations couvrent 31 hectares (pour rappel le RGA 2020 en recensait 111 hectares) avec la répartition suivante :

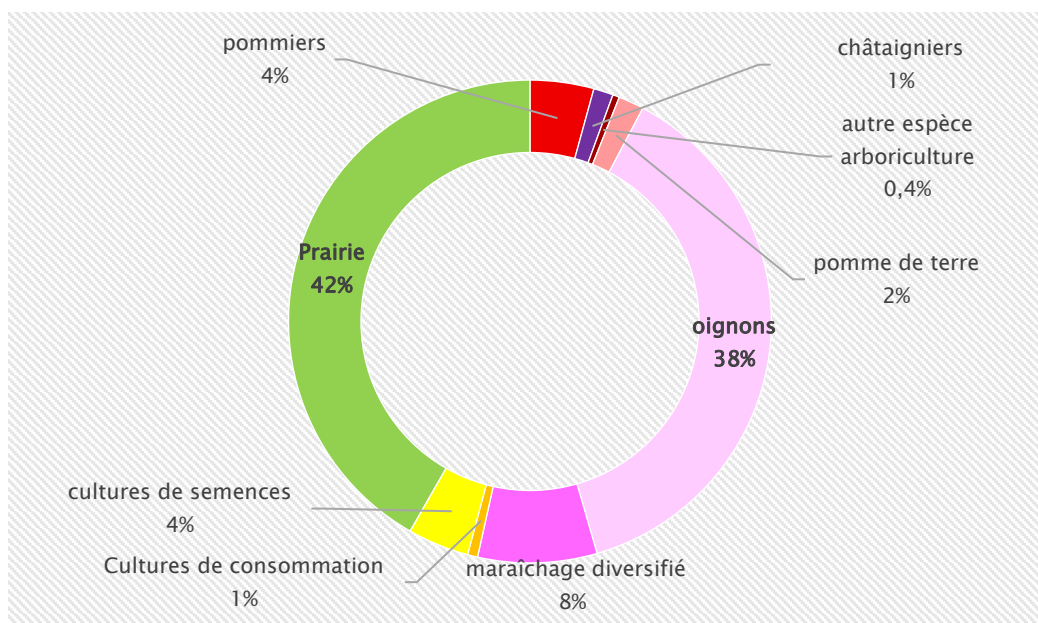


Figure 39 : Surfaces irriguées en pourcentage des surfaces enquêtées (Source : entretiens 2025)

Il est retrouvé le même type de graphique que celui du RGA avec la famille « maraîchage » prépondérante comptabilisant un peu moins de 15 hectares dont 12 d'oignons. En revanche l'arboriculture représente une part plus faible que dans le RGA, au profit des prairies.

3.4.3 Mode d'irrigation

Le mode d'irrigation majoritaire est l'aspersion avec 60% des surfaces irriguées. Aucune surface n'est irriguée par enrouleur. La microirrigation ne représente que 13 % des surfaces irriguées. On retrouve pratiquement les mêmes répartitions que celles du RGA.

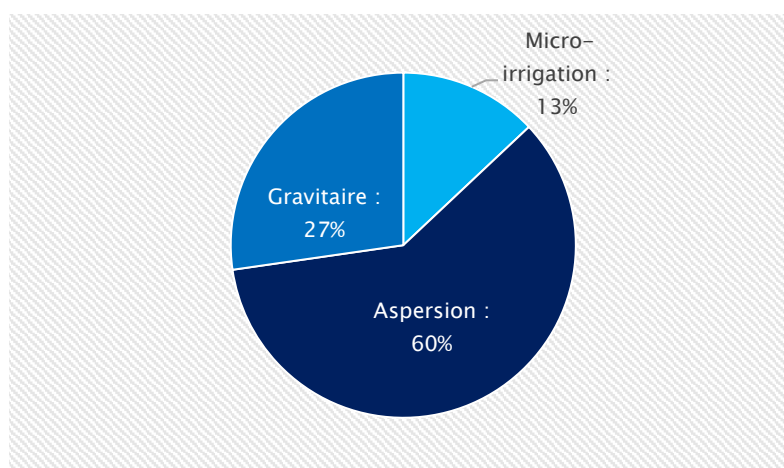


Figure 40 : Mode d'irrigation des enquêtés en pourcentage des surfaces exploitées (Source : entretiens 2025)

3.4.4 Mode de pilotage des irrigations

90 % des exploitations utilisent les données de la pluviométrie locale pour moduler leurs irrigations. Les exploitations qui adhèrent à la coopérative Origine Cévennes (8) suivent les bulletins irrigation édités par cette dernière. Cinq exploitations utilisent des tensiomètres pour piloter les irrigations et 2 des sondes capacitatives. Sept exploitations seraient intéressées par la mise en place d'outils de pilotage de l'irrigation de type tensiomètres ou sondes capacitatives.

3.4.5 Volumes consommés

Seulement 10 exploitations sur les 18 irrigantes mentionnent avoir un système de comptage de l'irrigation. Les volumes consommés annuels pour l'irrigation fournis par ces 10 exploitations révèlent de très fortes fluctuations selon les années avec un pic observé en 2022 (année très sèche).

Trois exploitations ont des volumes annuels inférieurs à 1 000 m³ (assimilables à des usages domestiques) et seule une exploitation (celle ayant le plus de surfaces irriguées dont une partie gravitairement) utilise environ 300 000 m³/an et est donc redevable à l'Agence de l'eau. **La majorité des exploitations consomme entre 2 000 et 6 000 m³/an** et n'est donc pas redevable de la redevance irrigation.

Seulement 3 exploitations ont pu nous fournir leurs consommations en eau mensuelles pour l'irrigation qui s'échelonne de mai à septembre avec la répartition moyenne suivante :

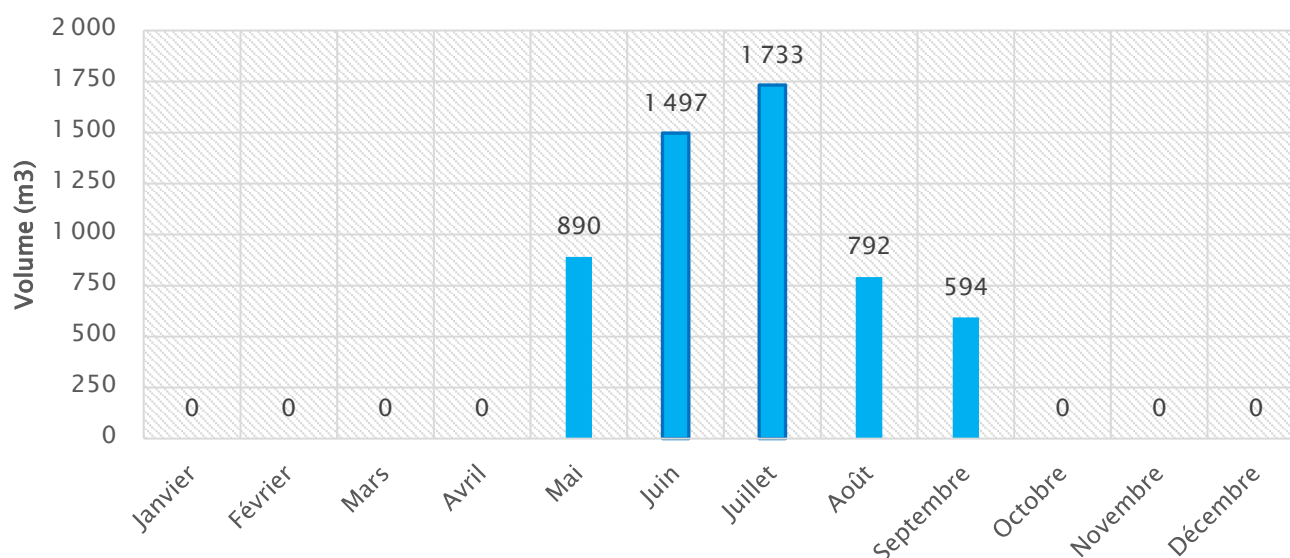


Figure 41 ; Répartition du volume d'irrigation par mois (Source : entretiens 2025)

Le pic de consommation en eau correspond au mois de juillet. En août les volumes diminuent de moitié par rapport à juillet du fait de l'arrêt de l'irrigation des oignons début août.

75 % des producteurs pensent que leurs volumes d'irrigation vont augmenter dans les années à venir. Pour s'y adapter la majorité d'entre eux évoquent le stockage individuel ou collectif. Néanmoins la diminution des surfaces et le paillage des cultures par des toiles tissées réutilisables sur plusieurs années sont évoqués par 2 exploitants. Un exploitant envisage d'implanter des oliviers et un autre des grenadiers, des pistachiers et des poivriers du Sichuan sur de nouvelles surfaces.

Les années 2022 et 2023 sont citées comme des années très sèches où certaines sources se sont tarées et les débits des cours d'eaux étaient exceptionnellement faibles. D'ailleurs le passage en crise sécheresse, correspondant à l'interdiction totale d'irriguer sauf dérogation individuelle a eu lieu le 3 août 2022 pour les 2 bassins versants et dès le 25 mai 2023 jusqu'au 9 juin sur le Gardon puis à partir du 10 août 2023 pour l'Hérault et le 13 septembre pour le Gardon.

3.4.6 Pistes d'amélioration du système d'irrigation et des économies d'eau

Beaucoup de producteurs sont sceptiques sur l'utilisation du goutte à goutte sur sols sableux à la place de l'aspersion du fait de la charge supplémentaire de travail à la mise en place et retrait, de l'équipement

jetable non écologique et de l'absence de mouillage du feuillage de l'oignon. Certains ont néanmoins testé mais ont renoncé. L'automatisation des arrosages avec programmateur et électrovannes est évoquée comme moyen d'amélioration de l'irrigation. La majorité des exploitants estiment que par leurs pratiques ils ne gaspillent pas l'eau qu'ils utilisent. Le paillage, le mulch et l'apport de matière organique sont des pistes d'améliorations évoquées par certains.

3.4.7 Stockage

Parmi les 18 exploitations irrigantes, 4 n'ont aucun stockage et 4 autres ont des stockages inférieurs à 100 m³. Il existe de petits stockages maçonnés de quelques m³ à dizaine de m³, des citernes de type « silo » galvanisées (3 pour des volumes de 131 à 386 m³) et des bassins par déblais-remblais et bâche d'étanchéité EPDM (14 pour des volumes variant de 700 à 4 000 m³). **La majorité des exploitations dispose donc de stockages** mais il est à noter que certaines n'en ont pas du tout.

L'autonomie des stockages fluctue de 1 à 3 mois.

8 exploitations sur les 20 ont pour projet de réaliser un bassin de stockage de l'eau à l'avenir pour pallier les crises sécheresses, dont une pour l'abreuvement mais le coût de ces ouvrages et leur maîtrise foncière constituent des freins à ces projets. Une étude de faisabilité de stockages collectifs sur la vallée du Reynus et de stockages individuels débute actuellement : elle est portée par la coopérative Origine Cévennes.

3.4.8 Anciens ouvrages hydrauliques

En réunions d'information, la discussion a souvent porté sur les anciens ouvrages hydrauliques et ce thème a donc été abordé lors des entretiens. Plus d'une trentaine d'ouvrages anciens hydrauliques présents sur les exploitations a été cité : des seuils ou chaussées, des canaux ou des bassins (gourgues). Seulement 20 % de ces anciens ouvrages sont encore fonctionnels, principalement les bassins. Plus de 60 % des exploitants pense qu'il est inutile de les remettre en état pour des questions de coût et d'entretien.

3.5 AGRICULTEURS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.5.1 Les aléas climatiques impactants

Parmi les aléas climatiques subis par les exploitants, la sécheresse et plus particulièrement celles de 2022 et 2023 constitue plus de la moitié des réponses citées. Les dégâts de ravageurs (en particulier la cicadelle en 2022) et maladies sont cités ensuite puis seulement derrière les inondations.

Seul un exploitant estime ne pas avoir été impacté par la sécheresse ces dernières années. Des pertes de récolte oscillant entre 50 et 80 % ont été enregistrées en oignons en 2022 liées à la sécheresse et l'attaque de cicadelles. L'interdiction d'arrosage cette même année a empêché la deuxième coupe de fourrage. En 2023, des producteurs consécutivement à 2022 ont réduit leurs surfaces ce qui a diminué leur chiffre d'affaires.

70 % des exploitations ont déjà été impactées par la canicule. L'oignon ne craint pas trop la chaleur mais les fortes températures impactent la conservation de l'oignon en août. La canicule stoppe la pousse de

l'herbe et réduit l'autonomie fourragère. Seuls 4 exploitations dont 3 maraîchers disposent d'ombrières pour réduire la température.

Le gel tardif impacte seulement le maraîchage et l'arboriculture mais pas l'oignon. Des protections par mise en place de voiles d'hivernage permettent d'y remédier sur maraîchage. La grêle est beaucoup plus impactante car touchant toutes les cultures. Seul un producteur dispose de filets anti-grêle avec des mini-arceaux.

Enfin, les inondations et plus particulièrement celle de septembre 2020 a touché la moitié des exploitations (vallée de la Salindrenque non concernée), entraînant surtout des pertes de fonds (terrains et traversiers emportés, murs écroulés, bâtiments abimés, ...). Les orages violents plus fréquents détruisent les chemins d'accès aux parcelles et peuvent générer des pertes végétales et aussi animales.

75 % des exploitants se disent être prêts à adapter leurs pratiques au changement climatique. Les 5 exploitants qui n'y sont pas favorables évoquent soit la fin de carrière soit des raisons économiques.

95% des producteurs disent que les aléas climatiques constituent un facteur de pénibilité au travail. Ils s'adaptent en modifiant leurs horaires de travail (plus tôt le matin et tard le soir) et certains testent de nouvelles variétés en maraîchage. Le stockage et l'agroforesterie sont évoqués comme piste de solutions.

Plus d'un tiers des exploitations travaille sur un parcellaire dispersé (distant de plusieurs kilomètres) et cela constitue une contrainte supplémentaire. Les exploitations majoritairement (60 %) ne disposent pas de bâtiments isolés ou climatisés. Seules 2 exploitations ont des bâtiments climatisés (fromagerie et salle de tri des oignons) et 2 autres ont un bâtiment isolé. Certains ont investi dans des frigos mais néanmoins 25 % des exploitations rencontrent des problèmes de conservation de leurs produits.

3.5.2 La connaissance du sol et son amélioration

70% des producteurs ont réalisé des analyses de leurs sols.

Nous sommes en présence de sols issus de la décomposition des schistes ou de l'arène granitique correspondant à des sols sableux ou sablo-limoneux. Ce sont des sols filtrants et acides qui retiennent mal l'eau, avec de faibles réserves utiles (RU) comprises entre 20 et 30 mm. Il est assez surprenant de constater que **seulement 3 exploitants ont la connaissance de la RU de leurs sols.**

Toutes les exploitations sauf une améliorent leurs sols par l'apport d'amendements organiques de type fumier (brebis - chèvres - poules) ou des engrais verts pour limiter le ruissellement et l'érosion du sol. Les prairies bénéficient plutôt d'amendements minéraux pour éviter d'attirer les sangliers par le fumier. Des rotations sont mises en place y compris sur oignons et un entretien par chaulage pour augmenter le ph des sols est souvent réalisé tous les 2 ans. Concernant le travail du sol, seulement la moitié des exploitations pratique encore le labour. De nombreux maraîchers ont remplacé le labour par le passage du rotavator plus superficiel. Les producteurs sont donc attentifs à la préservation de leurs sols.

3.5.3 Ressenti et actions à mener

A la question du ressenti actuel vis-à-vis du changement climatique, les réponses laissent apparaître un **sentiment général d'inquiétude** comme le montre le graphique :

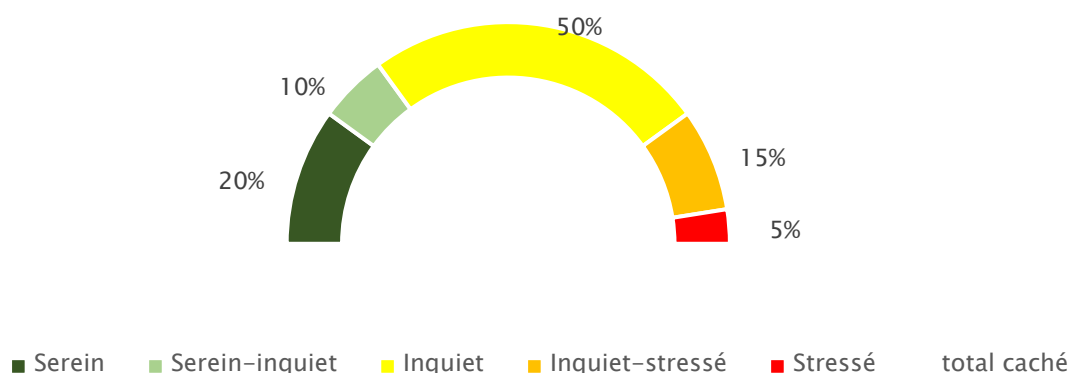


Figure 42 : Ressenti face au changement climatique en % du nombre d'enquêtés (Source : entretiens)

Un seul exploitant se dit stressé par cette problématique et 4 se disent sereins. La crainte de restrictions d'usages de l'eau par l'administration est évoquée.

La moitié des producteurs pensent qu'il faudrait réaliser des expérimentations sur le territoire de la CC CAC-TS ; tester de nouvelles espèces et variétés moins gourmandes en eau tel que l'olivier, les agrumes, les patates douces, potimarrons ... ou le moha pour le pâturage. Certains rappellent que le volet « débouché commercial » doit être analysé parallèlement.

La dernière question ouverte de l'entretien concernait les besoins ou questionnements dans tous les domaines. La **préservation des exploitations et l'importance de l'élevage** à favoriser sur ce territoire est évoquée par plusieurs exploitations (plus qu'un berger – et un chevrier dont les chèvres ne sortent pas à Lasalle alors qu'il y en avait 10 !). Les pratiques vertueuses de l'élevage ne sont pas assez reconnues. Un inventaire des terres disponibles serait souhaitable afin de permettre à des jeunes d'accéder au foncier. Le stockage de volumes conséquents est de nouveau évoqué ainsi que la réduction des pertes par évaporation par des « balles » ou autres techniques à étudier.

Il est à noter que malgré la longueur de l'entretien, tous les exploitants ont joué le jeu jusqu'au bout.

Toutes ces informations nous permettent de dresser les points forts et points faibles de ce territoire sur le volet agricole.

3.6 AUTRES USAGES DE L'EAU

3.6.1 Traitements phytosanitaires et le nettoyage

Seulement 30 % des producteurs (6) utilisent l'eau pour le nettoyage des bâtiments : il s'agit tous d'éleveurs.

En revanche, 85 % des exploitations utilisent l'eau pour les traitements phytosanitaires. Seules 3 exploitations ne font aucun traitement phytosanitaire (2 élevages ovins seuls et 1 élevage caprin). La majorité des traitements sont réalisés par pulvérisateur à dos manuel ou thermique du fait de

l'accessibilité des terrasses et des faibles surfaces en culture exploitées. Les volumes de cuve fluctuent de 10 à 25 l avec un volume moyen de 16 l. Seules 3 exploitations utilisent des pulvérisateurs à turbine sur tracteur avec un volume entre 150 et 200 l.

A titre indicatif, sur la base de 6 traitements par an, on peut estimer les besoins en eau pour effectuer les traitements phytosanitaires d'un hectare d'oignons à 1,5 m³ seulement, **ce qui est négligeable au regard des volumes utilisés pour l'irrigation.**

3.6.2 Récupération des eaux de toitures

Les exploitations disposent souvent de plusieurs bâtiments dont la superficie cumulée fluctue de 250 à 2 400 m² avec une moyenne se situant vers 700 m² par exploitation pour un cumul de surfaces d'environ 13 000 m². Seulement 50 % des exploitations disposent de chenaux sur leurs bâtiments. L'absence de chenaux s'explique d'une part pour certains par la simple location des bâtiments (propriétaire ne souhaitant pas investir) et d'autre part, par le coût élevé de l'installation de gouttières qui traditionnellement n'existaient pas. Les bâtiments non équipés sont au nombre de 6 pour une surface cumulée de 1990 m².

Sur les 10 exploitations disposant de chenaux, seules 2 ont un ouvrage de stockage récupérant ces eaux pluviales, de respectivement 15 et 50 m³. La récupération des eaux de toitures n'est donc pas une pratique courante jusqu'alors mais 53 % des exploitations se disent néanmoins intéressées par la récupération des eaux pluviales de toiture.

4. ESTIMATION BRUTE DES BESOINS EN EAU

Une première estimation des volumes d'eau mobilisés pour l'abreuvement et l'irrigation peut être faite sur la base des consommations moyennes par type d'animal et cultures. Cette estimation sera ensuite affinée au cours de la phase 2 de l'étude en y incluant des paramètres d'affinage des estimations (ex : durée pâturages, ...).

Pour l'élevage

Au regard des besoins en eau journaliers décrit dans le Tableau 18 et en croisant ces besoins avec le cheptel respectif présent sur le territoire, il est possible d'obtenir les besoins en eau d'abreuvement annuels figurant sur la Figure 43.

Tableau 18 : Besoin en eaux par catégorie de cheptel (Source : CA 30 + IPG 2025)

	Ovins	Caprins	Bovins	Porcins
Besoins en eau journaliers	5 à 8 l		50 à 60 l	15 l
Taille des cheptels	4 305	797	309	30

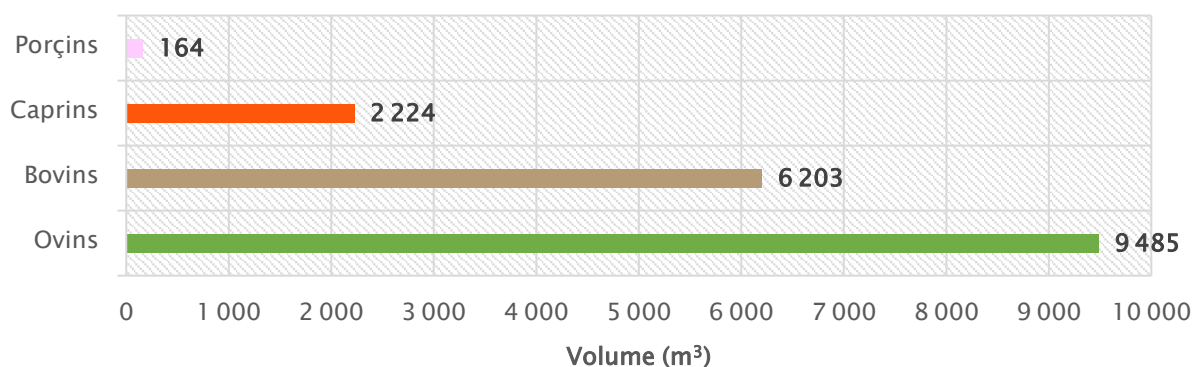


Figure 43 : Besoins en eau annuels d'abreuvement

Cela représente des besoins journaliers globaux de l'ordre de 50 m³ et de 18 000 m³ annuels. Ce dernier chiffre est à nuancer du fait de la transhumance quasi généralisée des ovins viande. En retirant cette période de mi-juin à fin août (soit 75 jours), le volume s'abaisse à 16 000 m³ annuels pour le territoire d'étude. Néanmoins la majorité des estives se situent sur le versant Adour-Garonne de la CC CAC.

Il s'observe la répartition suivante par vallées avec **70 % des besoins en eau localisés sur la vallée de l'Hérault** :

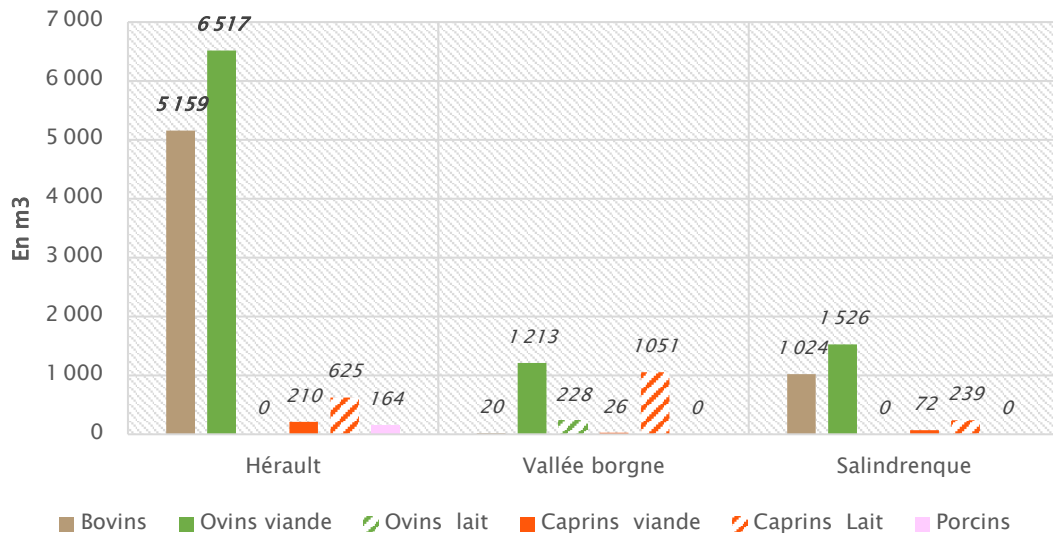


Figure 44 : Besoin en abreuvement pour les cheptels par vallée

Pour l'irrigation

De façon similaire sur la base de forfaits moyens d'eau d'irrigation à l'hectare selon les cultures, il est possible d'estimer les besoins en eau d'irrigation. Le tableau ci-dessous décrit les besoins en eau par culture irriguée sur le territoire.

Tableau 19 : Données d'entrée pour l'estimation du besoin en eau du territoire (Source : BRL et RGA 2020)

	Oléagineux	PPAM	Pommes de terre et tubercules	Légumes frais, melons ou fraises	Fourrages et STH	Cultures fruitières	Autres
Besoins en eau (m ³ /ha)	2 000	1 000	2 000	3 500	4 000	4 500	3 000
Surface irriguée (RGA) (ha)	0,52	0,32	4,5	43,96	25,87	27,54	1,45

Avec les forfaits suivants appliqués aux surfaces irriguées issues du RGA 2020, on obtient un volume global d'eau d'irrigation d'environ 400 000 m³.

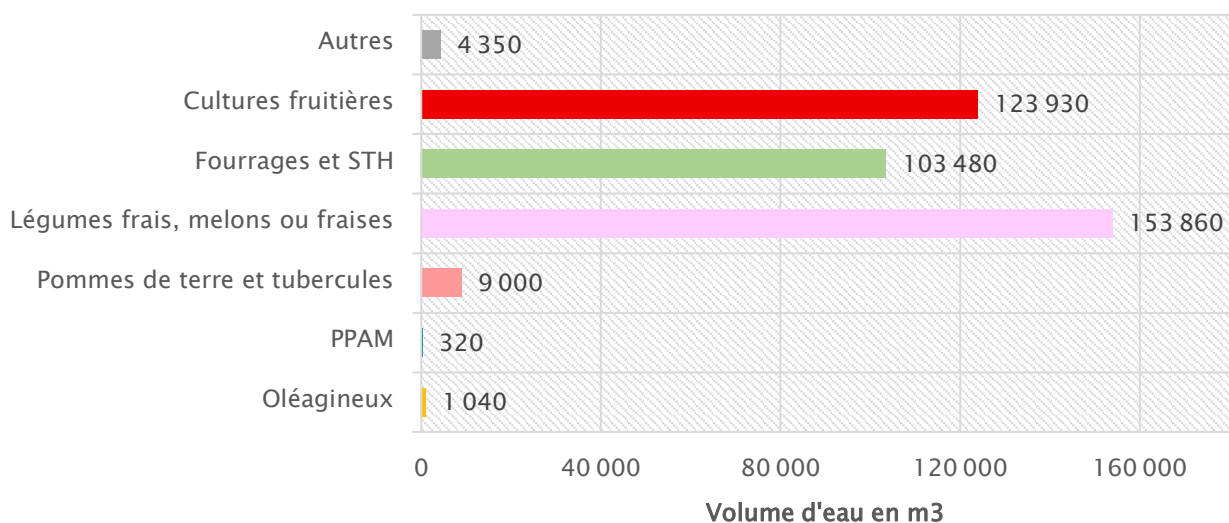


Figure 45 : Estimation des besoins en eau des cultures irriguées sur territoire

Ainsi, l'eau utilisée pour l'irrigation représente 22 fois plus que les besoins pour l'abreuvement.

Ces estimations nous donnent les ordres de grandeurs mais elles seront affinées au cours de la phase 2 par la méthode du bilan hydrique, en modulant selon le mode d'irrigation et en intégrant également les perspectives du changement climatique.

Synthèse

En couplant les 2 paramètres que sont l'abreuvement et l'irrigation, les besoins en eau pour l'agriculture de la CC CAC-TS – versant RMC sont estimés en première approche à 414 057 m³.

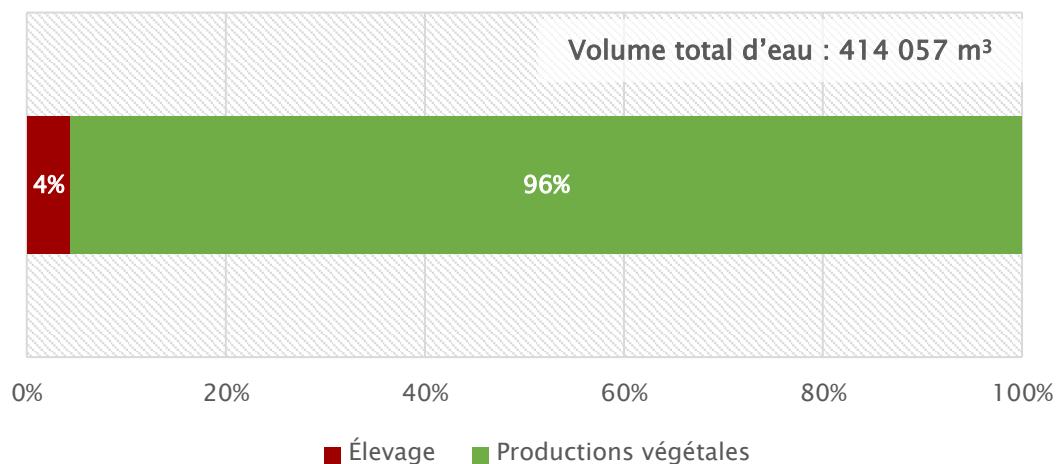


Figure 46 : Répartition des besoins en selon l'activités agricoles

5. MATRICE « ATOUTS FAIBLESSES OPPORTUNITES MENACES » (AFOM)

	Impact positif	Impact négatif
Interne au système	<p>Atouts</p> <p>Configuration paysagère : Présence de terrasses Chevelu hydrographique important Tête de bassin versant</p> <p>Nombreux ouvrages hydrauliques historiques Présence historique d'ASA (<i>tradition de gestion collective de l'eau</i>) Fortes pluviométries annuelles Présence de sources Territoire touristique Agriculture composante importante pour les Cévennes : Perçue comme un enjeu fort Ancrée dans le terroir Valorisation des produits en circuit court</p> 	<p>Faibles</p> <p>Configuration paysagère : Zone de montagne à la topographie marquée Terrasses de petites tailles</p> <p>Pédologie → Sols filtrants, faibles réserves utiles</p> <p>Absence de ressources hydrogéologiques Déséquilibre pluviométrique Faibles pluviométries estivales Ressource en eau superficielle soumise aux fluctuations de la pluviométrie</p> <p>Non accès à l'eau potable de nombreuses exploitations Gardon de Saint Jean → ZRE Absence de gouvernance autour de la gestion de l'eau Certains usages de l'eau jugés peu efficaces</p> 
	<p>Opportunités</p> <p>Transhumance des ovins SAU moyenne par exploitation élevée Faibles surfaces irriguées Accès à l'eau d'irrigation de nombreuses exploitations Ouvrages passés et actuels Nombreux stockages individuels (récents et anciens) Canaux gravitaires collectifs</p> <p>Filière commerciale collective et structurée (oignons – pommes – châtaignes) Acteurs conscients de l'importance de l'Agriculture Marges de progressions possibles et idées d'actions à mener Diversification et développement des exploitations à prévoir</p> 	<p>Menaces</p> <p>Enjeux différentiels selon les filières (<i>abreuvement / irrigation</i>) Diminution du nombre d'exploitants (non-renouvellement) → Incertitude sur les reprises à venir</p> <p>Changement climatique actuel et à venir Maîtrise foncière limitée Autonomie fourragère insuffisante en année sèche Micro-irrigation peu développée Pas de réseau collectif d'irrigation sécurisé Entretien des seuils et canaux gravitaires Partage de l'eau → tensions et conflits à venir Stigmatisation d'une profession face à un usage de l'eau</p> 
Externe au système		

6. RECOMMANDATIONS

Le travail relatif à la recherche de solutions alternatives sur le territoire de la CC CAC-TS sera au cœur de la phase 2 de l'étude. En effet, une journée thématique à destination des agriculteurs sera planifiée ainsi que des ateliers de co-construction des solutions (6 au total). La partie qui suit regroupe les recommandations issues des retours formalisés par les différents intervenants sur le territoire (acteurs et agriculteurs). Certaines de ces recommandations sont issues du travail d'analyse et d'interprétation des résultats obtenus.

Selon les acteurs du territoire

- Mettre en place une gouvernance de l'eau
- Identifier et restaurer les ouvrages d'eau anciens pertinent
- **Développer les stockages de l'eau**
- **Moderniser des installations en place**
- **Diversifier des cultures et pratiques agroécologiques**
- Communiquer auprès de tous les usagers de l'eau

Selon les exploitants enquêtés

Le changement climatique inquiète réellement les exploitants agricoles du territoire et 75 % d'entre eux sont prêts à adapter leurs pratiques. Plusieurs pistes d'actions ont été évoquées par les exploitants au cours des entretiens :

- **La réalisation d'essais pour tester de nouvelles espèces et variétés moins consommatrices en eau, avec étude de marché en parallèle** (oliviers, agrumes, grenadiers, pistachiers, poivriers, patates douces, potimarrons, moha fourrager...)
- Le paillage, le mulch, les ombrières et l'agroforesterie
- **Le stockage de l'eau individuel et collectif ainsi que l'étude de dispositifs réduisant les pertes par évaporation de ces stockages (type balles, bâches de couverture, bassins enterrés...)**
- **L'automatisation de l'irrigation avec la mise en place de programmeurs et d'électrovannes**
- **Le pilotage des irrigations par tensiomètres ou sondes capacitatives**
- La récupération des eaux de toiture pour l'abreuvement (en substitution de l'utilisation de l'eau potable) ou l'irrigation
- La préservation de l'élevage par la réalisation d'un inventaire des terres disponibles pour favoriser l'installation de jeunes éleveurs

Autres recommandations et solutions existantes

Au regard du vieillissement de la population agricole, un travail d'animation locale et de veille sur le foncier pour favoriser l'installation agricole et accompagner les futurs cédants pourrait compléter les dispositifs existants.

Des essais sur la micro-irrigation des oignons et d'autres cultures pourraient se mettre en place comme ceux déjà réalisés à Sumène.

En parallèle avec l'automatisation de l'irrigation, l'automatisation de l'irrigation gravitaire pour les prés ou prés-vergers pourrait être testée par la mise en place de martelières automatiques et de détecteurs de présence d'eau en bout de parcelle (en parallèle aux essais déjà réalisés sur le foin de Crau) afin de réduire les volumes d'irrigation par submersion.

Dans un souci de mutualisation de l'usage de l'eau au sein de chaque vallée, il pourrait aussi être proposé de mettre en place des tours d'eau entre irrigants lorsque des restrictions réglementaires sont prises, tout comme cela existait auparavant au sein de chaque canal d'irrigation gravitaire entre usagers.

Enfin un travail d'expérimentation sur l'hydrologie régénérative pourrait débuter avec des exploitants volontaires. L'objectif de cette méthode consiste à ralentir, répartir, infiltrer et stocker l'eau de ruissellement issue des précipitations et à favoriser en parallèle l'évapotranspiration par une diversité de végétaux (en lien avec l'agroforesterie). L'objectif est de créer un microclimat plus frais et humide. Ce travail peut se réaliser à l'échelle d'une exploitation ou d'une petite vallée. Il débute par la cartographie des chemins de l'eau compte tenu de la topographie, des routes et chemins, des bâtiments, des boisements. La connaissance des écoulements permet de proposer des aménagements variés de type noues d'infiltration, mares temporaires, bassins.

La réutilisation des eaux usées traitées est une solution largement pratiquée dans les pays du Maghreb et tend à se démocratiser en France. Plutôt que de rejeter l'eau traitée dans le cours, celle-ci peut être utilisée en ferti-irrigation sur les cultures. Cette option n'est envisageable que pour la part du volume rejeté non obligatoire au soutien d'étiage des cours d'eau.

Les énumérations suivantes listent les solutions qui ont pu déjà être déployées en France, ou ailleurs dans le monde :

- Adaptation des pratiques actuelles : décalage des semis
- Etude de nouvelle technologie
 - *Systèmes d'Irrigation à Déficit Contrôlé*
 - *Technologies de condensation atmosphérique : Récupération de brouillard ou de rosée / tours à eau*
- Optimisation de l'irrigation gravitaire par la programmation et l'utilisation d'objets connectés
- Formation des exploitants aux technologies et outils d'optimisations
- Restauration de zones humides et écosystèmes ripariens
- Agrivoltaïsme : ombre et récupération d'eau de pluie
- Gestion Intégrée des Ressources en Eau à l'échelle du Bassin Versant
- Recherche d'autres ressources, notamment eau souterraine

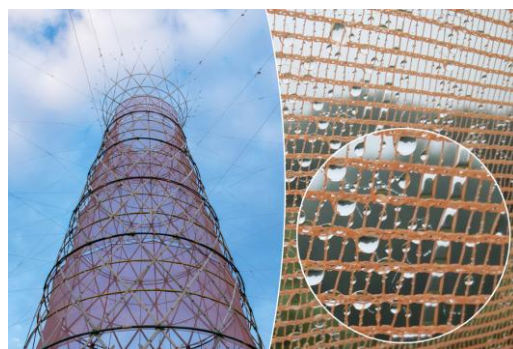


Figure 47 : Dispositif Warka Water

Ces recommandations seront le point de départ de la phase 2 et de la construction de la stratégie d'actions de la CC CAC-TS avec l'ensemble des intervenants concernés.

CONCLUSION

Le travail conduit auprès des différents intervenants du territoire a permis de dresser un état des lieux de l'agriculture sur le territoire de la CC CAC-TS, versant *RMC*. Rappelons que 40 enquêtes ont été menées : 20 auprès d'agriculteurs exploitants le territoire et 20 auprès d'acteurs présents sur le territoire.

La description de l'occupation des sols démontre la place importante des milieux agricoles et des milieux naturels. Le tissu agricole sur ce territoire se caractérise à la fois par l'élevage et la production végétale, notamment avec la production de l'oignon doux sous AOP.

Élevage

Sur le territoire, les cheptels sont à dominantes ovines (79 % du nombre total de têtes) biens que des caprins (15 % du nombre total de têtes), des bovins (6 % du nombre total de têtes) et des porcins (0,6 % du nombre total de têtes) soient également présents. Sur les 3 vallées, la vallée de l'Hérault dénombre le plus d'animaux d'élevage, en effectif et en UGB.

Les besoins en eau pour l'élevage sont représentés par les besoins en abreuvement, c'est-à-dire, le besoin en eau pour les cheptels. Parmi les éleveurs rencontrés, certains utilisent l'eau du réseau communal pour l'abreuvement du troupeau. Au pâturage, l'eau provient majoritairement des sources et cours d'eau. Une majorité des éleveurs dispose d'abreuvoirs automatiques pour réduire les pertes en eau.

Sur la base d'estimations brutes qui seront affinées en phase 2 de l'étude, le besoin en eau pour l'abreuvement représente un volume d'eau de 18 077 m³ ; soit 4 % des besoins en eau estimés sur le territoire étudiée.

Production végétale

Les surfaces totales dédiées aux productions végétales sont estimées à 6 630 ha (*données RPG 2023*) et sont principalement représentées par :

- Les châenaies et châtaigneraies entretenues par agropastoralisme (66 % de la SAU totale)
- Les estives, landes et prairie (33 % de la SAU totale).

En effet, 1 % de la SAU total est dédié aux cultures de production : vergers (pommier), légumes-fleurs (oignon, maraîchage, ...), fruit à coques (châtaigne, noix) et autres cultures (grandes cultures, PPAM, ...). Pour ces cultures, de l'irrigation est parfois mise en place afin d'assurer la production.

L'eau, provenant principalement des ressources superficielles ou de sources, est employée pour irriguer une centaine d'hectare sur le territoire : PPAM, pommes de terre et tubercules, oignons, légumes frais, melons, fraises, fourrages et autres surfaces en herbe, vergers et autre grandes cultures. L'irrigation se fait principalement par aspersion. Même si peu de données ont été récupérées parmi les exploitants enquêtés, il s'avère que les besoins en eau pour l'irrigation s'étalent de mai à septembre avec des pics de besoins en juin et juillet.

Pour appuyer les exploitants, des ouvrages d'art sont présents : canaux d'irrigation ou bassins de stockage.

Sur la base d'estimations brutes qui seront affinées en phase 2 de l'étude, le besoin en eau pour l'irrigation représente un volume d'eau de 395 950 m³ ; soit 96 % des besoins en eau estimés sur le territoire étudiée.

Acteurs

Les acteurs rencontrés appartiennent à l'un des 3 groupes ci-dessous :

- Collectivités territoriales
- Etablissements Publics / Structures administratives
- Associations / Coopératives / Acteurs économiques

Ces derniers sont incontournables au même titre que les exploitants agricoles puisqu'ils sont des relais et appuis de la profession agricole. Tous les acteurs interviewés estiment que l'agriculture sur le territoire est importante mais qu'elle doit évoluer pour faire face aux enjeux de demain : diversification et développement ont été souvent employés.

Bien qu'ils n'en soient pas des usagers directs, 85 % des sondés estiment que l'eau pour l'agriculture est indispensable ou fortement importante pour les activités en place. Ces mêmes acteurs estiment en majorité qu'une marge de progression technique est encore possible pour les agriculteurs du territoire. Certains acteurs évoquent des pratiques liées à l'eau peu optimales comme : utilisation d'eau potable pour l'abreuvement ou encore l'abandon d'ouvrage historique. Concernant ces derniers, il est recommandé par les acteurs d'avoir une approche différentielle des ouvrages d'irrigation historiques afin de cibler les efforts sur ceux qui sont utiles et fonctionnels.

Recommandation

Chacune des parties, tant les acteurs que les agriculteurs ont pu proposer des recommandations qui leurs semblent pertinentes pour la présente démarche. Ces recommandations s'inscrivent à différents niveaux puisqu'elles peuvent concerner les exploitants agricoles directement, ou parfois, des acteurs ou opérateurs plus larges, voire les deux. Ainsi, tous ont un rôle à jouer dans la stratégie d'adaptation des pratiques agricoles locales face au risque accru de sécheresse lié au changement climatique.

Les recommandations et autres solutions potentielles seront étudiées avec attention au cours de la phase 2 de l'étude au travers d'ateliers d'échanges techniques et d'une journée thématique où agriculteurs et acteurs seront conviés.

TABLES DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 : Carte du territoire de la CC CAC-TS (source : <i>caussesaignoualcevennes.fr</i>)	6
Tableau 1 : Cumuls mensuels des précipitations de la station météo de Saint-Jean-du-Gard	9
Figure 2 : Comparaison des cumuls de précipitations mensuels - Station météo de Saint-Jean-du-Gard	10
Tableau 2 : Moyennes des températures minimales et maximales sur l'année 2024	11
Figure 3 : Comparaison des températures moyennes minimales et maximales en 2024	11
Tableau 3 : Débits des bassins versants	12
Figure 4 : Répartition des populations sur la collectivité en 2021 (nombre d'habitants ; % du recensement total - Source : INSEE))	17
Figure 5 : Comparaison des effectifs communaux avec la densité de population en 2021 (Sources : INSEE, RP 2021).....	18
Tableau 4 : Inventaire du nombre d'établissements (Source : INSEE, FLORES 2023)	18
Figure 6 : Répartition des établissements par secteur d'activité (Source : INSEE - 2023)	19
Figure 7 : Répartition des surfaces d'après le CLC 2018 (% de surface)	20
Tableau 5 : Couverture des sols en 2021 (Source : OCS GE - 2021)	22
Tableau 6 : Usage des sols en 2021 (Source : OCS GE - 2021)	26
Figure 8 : Orientations technico-économiques principales des communes du Gard en 2020 (Source : Agreste)	30
Figure 9 : Orientation technico-économique du territoire étudié en 2010 (Source - RGA 2010).....	31
Figure 10 : Orientation technico-économique du territoire étudié en 2020 (Source - RGA 2020)	32
Figure 11 : Répartition des grands ensemble culturaux en 2010 (% de la SAU totale au RGA)	34
Figure 12 : Répartition des grands ensemble culturaux en 2020 (% de la SAU totale au RGA)	34
Tableau 7 : Répartition communale des exploitations (source Base de données Chambre)	35
Figure 13 : Pyramide des âges des exploitants (Source : base de données CA30)	36
Tableau 8 : Répartition des cheptels par commune (en nombre de tête - Source : IPG 2025)	37
Tableau 9 : Tableau des correspondances UGB	37
Figure 14 : Répartition par type de cheptel en UGB (Source IPG 2025)	37
Figure 15 : Répartition des cultures sur le territoire étudiée (Source : RPG 2023)	38
Figure 16 : Répartition de la SAU hors herbe du territoire (en ha) - (Source:RPG 2023).....	39
Figure 17 : Evolution des surfaces cultivées (Source : RPG)	39
Figure 18 : Répartition des surfaces par groupe cultural sur la vallée de l'Hérault en 2023 (source : RPG 2023)	40
Tableau 10 : Surface par culture présente en 2023 sur la vallée de l'Hérault.....	40
Figure 19 : Répartition des surfaces par groupe cultural sur la vallée Borgne en 2023 (source : RPG)	42
Tableau 11 : Surface par culture présente en 2023 sur la vallée Borgne	42
Figure 20 : Répartition des surfaces par groupe cultural sur la vallée de la Salindrenque en 2023 (source : RPG)	44
Tableau 12 : Surface par culture présente en 2023 sur la vallée de la Salindrenque	44
Figure 21 : Superficies irriguées en ha (source : RGA 2020)	46
Figure 22 : Type de réseau d'irrigation en ha (Source : RGA 2020).....	47
Figure 23 : Mode d'irrigation en ha (Source : RGA 2020)	47
Tableau 13 : Actions d'économies d'eau agricole réalisées (Source : CA30)	52
Tableau 14 : Stockages financés depuis 30 ans (Source : CA30).....	54
Tableau 15 : Classement des structures enquêtées par typologie	58
Figure 24 : Sondage sur les actions menées auprès des exploitants (nombre ; % du total)	63
Figure 25 : Potentiel des études et de leur débouché dans le monde agricole (nombre ; % du total)	65
Figure 26 : Sondage sur la connaissance de projet agricole sur le territoire (nombre ; % du total).....	68
Tableau 16 : Les acteurs incontournables dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique	69
Figure 27 : Schéma synthétique des acteurs enquêtés sur le territoire Causses Aigoual Cévennes.....	70

Figure 28 : Les enjeux de l'agriculture cévenole d'après les acteurs (nombre ; % du total)	71
Figure 29 : L'importance de l'irrigation selon les acteurs (nombre ; % du total)	73
Figure 30 : La marge de progression technique du point de vue des acteurs (nombre ; % du total)	76
Figure 31 : Aberrations ou efficacité de l'utilisation de l'eau en agriculture (nombre ; % du total)	77
Figure 32 : Représentativité des enquêtes par vallée	81
Figure 33 : Part des surfaces enquêtées (Source : entretiens 2025)	81
Figure 34 : Part des surfaces hors herbe enquêtées (Source : entretiens 2025)	82
Tableau 17 : Certifications des exploitations enquêtées (Source: entretiens 2025)	82
Figure 35 : Capacités d'investissement des exploitations (Source : Entretiens 2025)	83
Figure 36 : Mode de faire valoir surfaces en herbe (en % des surfaces en herbes enquêtées) - (Sources : entretiens 2025)	83
Figure 37 : Mode de faire valoir surfaces hors herbe en ha (Source : entretiens 2025)	84
Figure 38 : Origine de la ressource en eau d'irrigation en nbre (Source : entretiens 2025)	85
Figure 39 : Surfaces irriguées en pourcentage des surfaces enquêtées (Source : entretiens 2025)	86
Figure 40 : Mode d'irrigation des enquêtés en pourcentage des surfaces exploitées (Source : entretiens 2025)	86
Figure 41 ; Répartition du volume d'irrigation par mois (Source : entretiens 2025)	87
Figure 42 : Ressenti face au changement climatique en % du nombre d'enquêtés (Source : entretiens)	90
Tableau 18 : Besoin en eaux par catégorie de cheptel (Source : CA 30 + IPG 2025)	92
Figure 43 : Besoins en eau annuels d'abreuvement	92
Figure 44 : Besoin en abreuvement pour les cheptels par vallée	93
Tableau 19 : Données d'entrée pour l'estimation du besoin en eau du territoire (Source : BRL et RGA 2020)	93
Figure 45 : Estimation des besoins en eau des cultures irriguées sur territoire	93
Figure 46 : Répartition des besoins en selon l'activités agricoles	94
Figure 47 : Dispositif Warka Water	97

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'enquête des acteurs

Annexe 2 : Plaquette d'information de la démarche

Annexe 3 : Guide d'enquête des exploitations agricoles

Annexe 1 :
Guide d'enquête des acteurs

Date :
Enquêteur :
N° questionnaire :

Guide d'enquête semi-directif

ETUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Dans le cadre de son projet Eau et Agriculture, la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires (CC CAC-TS) a décidé d'apporter son soutien au monde agricole du territoire en réfléchissant dès à présent à la stratégie agricole à établir pour faire face aux sécheresses liées au changement climatique.

Pour ce faire, une étude a été lancée en décembre 2024 sur le versant méditerranéen de la CC CAC-TS. Elle concerne les communes sur la Vallée Hérault, sur la Vallée Borgne et sur la Vallée de la Salindrenque (voir carte ci-après). Le bureau d'études Alliance Environnement et la Chambre d'Agriculture ont été retenus pour mener cette étude sur ces 3 vallées tandis que la CC CAC-TS travaillera de son côté sur le versant Atlantique.

Cette étude se déroule en deux temps :

- *Un premier temps dédié à la réalisation d'un **état des lieux de l'agriculture présente sur le territoire** → Des rencontres d'agriculteurs et d'acteurs du monde agricole sont au programme de cette phase*
- *Un second temps dédié à **l'élaboration de la stratégie agricole locale** → recherche et identification des solutions et de projets innovants pour faire face aux aléas climatiques en co-construction avec les acteurs locaux et agriculteurs*

NB : Dans ce questionnaire, il est entendu par "Agriculture cévenole » l'agriculture propre au versant méditerranéen de la CC CAC-TS.

En parallèle de cette approche, une étude quantitative et qualitative de la ressource Eau est également menée sur le territoire en partenariat avec la Communauté de Communes Pays Viganais.





① **Vallée Hérault**
 Val d'Aigoual
 Saint André de Majencoules

② **Vallée Borgne**
 Saint André de Valborgne
 Les Plantiers
 Saumane
 L'Estréchure
 Peyrolles-en-Cévennes

③ **Vallée de la Salindrenque**
 Lasalle
 Sourdorgues

④ **Versant Atlantique**
 Étude similaire menée par les services de la
 Communauté de Communes

1 CARACTERISATION GENERALE

Nombre de personnes présentes à l'entretien ?

Interlocuteur n°1

NOM, Prénom :

Structure et fonction :

Missions :

.....

Année de Prise de poste :

Interlocuteur n°2

NOM, Prénom :

Structure et fonction :

Missions :

.....

Année de Prise de poste :

Interlocuteur n°3

NOM, Prénom :

Structure et fonction :

Missions :

.....

Année de Prise de poste :

Structure

Compétences :

.....

Echelle d'intervention :

Locale

Communale

Départementale

Régionale

Autre :

.....

Mission :

.....

Aviez-vous connaissance du projet Eau et Agriculture lancé par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires ?

Oui

Non

Pensez-vous que c'est une bonne idée ?

Oui :

.....

Non :

.....

En avez-vous des attentes particulières ?

- Oui :
.....
.....
- Non

Auriez-vous des documents ou données à nous communiquer dans le cadre de cette étude ?

- Oui :
.....
- Non

De quelles natures sont vos interactions avec le monde agricole ?

- Pas d'interaction avec le monde agricole, pourquoi ?
.....
.....
.....
- Des interactions :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2 RELATION AVEC LE MONDE AGRICOLE ET ACTIONS DEJA MENEES

Au quotidien, quelles sont vos actions menées avec ou auprès des agriculteurs ?

Pas d'actions en particulier

Action(s) menée(s) et mode de mise en place : :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sur votre zone d'intervention, avez-vous ces 10 dernières années mené des études (en interne ou par un prestataire) en lien avec le monde agricole ?

Oui Non

– Si oui, celles-ci concernaient (*en plus, en préciser les objectifs*) :

Des aspects économiques (développement de filière, soutien à l'agriculture locale, ...)

.....
.....
.....

Des aspects qualitatifs (changement de pratiques pour préserver les milieux, ...)

.....
.....
.....

Des aspects quantitatifs (changement de pratiques pour économiser l'eau, ...)

.....
.....
.....

Autres sujets :

-
.....
-
.....
.....
-
.....
.....
-
.....
.....

– Si oui, possibilité de partager ces données avec la CC CAC-TS ? : Oui Non

Qui en était la cible ?

- Agriculteurs
 - Organisme agricole :
 - Coopérative :
 - ASA :
 - CA 30 :
 - Autre :
 - Collectivités et élus :
 - Service de l'Etat :
 - Autres :
-

Ces études ont-elles abouties à la mise en place d'actions concrètes sur votre territoire ?

- Oui Non

– Si oui, de quelles manières ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

– Si oui, sont-elles appréciées et plébiscitées par les agriculteurs ? pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dans le cadre de l'étude portée par la CC CAC-TS visant à définir une stratégie d'actions d'adaptation agricole pour faire face aux risques accrus de sécheresse liés au changement climatique, pensez-vous que vos actions / missions peuvent s'y rattacher ?

- Oui Non

– Si oui, comment ?

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....

En dehors des projets que vous pilotez, avez-vous connaissance de nouveaux/autres projets agricoles (quel qu'en soit la nature) sur votre territoire ?

Oui Non

– Si oui, de quel type, où et à quel état d'avancement ?

.....
.....
.....
.....
.....

Selon vous quels sont les acteurs agricoles incontournables qui interviennent sur le territoire de la CC CAC-TS ?

.....
.....
.....
.....
.....

3 APPROCHE PROSPECTIVE

Les études récentes, tant au niveau local qu'au niveau national, attestent du changement climatique et donnent des prévisions plutôt alarmistes de la situation avec :

- Une augmentation des évènements climatiques violents, ponctuels et imprévisible
- Une augmentation des températures sur le département du Gard de l'ordre de +4°C d'ici 2100
- Une augmentation des risques de sécheresse

Au regard de ces éléments et de votre connaissance du contexte local, vous paraît-il important de définir une ligne de conduite au niveau agricole pour faire face au risque accru de sécheresse ?

- Non, pourquoi :
-
-
- Oui, pourquoi :
-
-

Vis-à-vis du risque accru de sécheresse lié au changement climatique,

Quels sont les atouts de l'agriculture cévenole pour y faire face ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Estimez-vous qu'il existe une marge de progression technique vis-à-vis des pratiques agricoles actuelles ?

- Oui :
-
-
- Non :
-
-

Dans les usages de l'eau en agriculture que vous connaissez aujourd'hui sur votre territoire, estimez-vous qu'il y ait des aberrations ou des non-sens (*c'est-à-dire, un usage non efficient pouvant entraîner des pertes d'eau inutiles*) qui mériteraient de se pencher dessus ?

Ex : le recours aux gourgues couvertes pour alimenter les bassins d'irrigation soumis à l'évaporation ?

- Oui, lequel(les) ? :
-
-
-
-
- Non

Selon votre expertise et votre connaissance du territoire, quelles seraient les actions à mettre en œuvre pour accompagner l'agriculture face au risque accru de sécheresse :

<p>Actions pouvant être portées par la structure enquêtée</p>	
<p>Actions pouvant être portées par d'autres structures (qui, quoi, comment, ...)</p>	

Des mesures obligatoires seraient-elles à prévoir ?

- Oui, lesquelles, pour qui et par qui :
-
-
-
- Non

Comment impliquer un maximum d'acteurs dans la démarche ?

.....

.....

.....

.....

.....

A votre échelle, quels seraient les appuis/aides que vous pouvez apporter à la CC CAC-TS ?

- Financier (ex : mise en place de financement, ...)
- Technique (ex : mise à disposition d'expert, ...)
- Humain (ex : mise à disposition de moyen humain, ...)
- Réseaux d'acteurs (ex : devenir relais d'information ou événement, ...)
- Autres :

Comment et par quels moyens ces derniers peuvent-ils être mobilisés ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Lors des réunions d'information auprès des exploitants agricoles, il a été mentionné à plusieurs reprises les anciennes structures hydrauliques jouant un rôle majeur dans l'accès à l'eau sur le territoire.

Avez-vous connaissance de ces structures (béals, canaux, ...) ?

- Non
- Oui, nature :

.....
.....
.....
.....

⇒ Avez-vous en tête, la localisation des structures hydrauliques fonctionnelles ?

- Oui, format des données :
- Non

Selon vous ces structures hydrauliques sont-elles importantes ?

- Oui :
- Non :

Et pour quel(s) usage(s) ?

.....
.....
.....
.....

Faut-il prévoir de les remettre en état dans le cadre de la stratégie d'adaptation des pratiques agricoles face au risque de sécheresse ?

- Oui :

- Si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....
.....

- Si oui, avez-vous des idées pour les entretenir ?

.....
.....
.....
.....

Non :

.....

.....

Selon-vous, laquelle de ces deux visions faut-il privilégier ?

- Maintenir et travailler sur les anciennes structures hydrauliques (ex : restauration, entretien) et en moderniser les pratiques en aval.
- S'affranchir des anciennes structures hydrauliques en proposant de nouveaux ouvrages/structures entraînant une refonte complète des pratiques d'irrigation sur le territoire
- Une combinaison des deux visions

Comment justifiez-vous votre réponse ?

.....

.....

.....

.....

4 APPROCHE PERCEPTIVE

Diriez-vous que l'agriculture Cévenole est importante pour le territoire et son histoire ? *échelle de 1 (pas importante) à 5 (fortement importante)*

Pas importante 1 2 3 4 5 *fortement importante*

Comment justifiez-vous votre réponse :

Quel(s) rôle(s) joue-t-elle sur le territoire et quelle en est sa place ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont les enjeux de demain pour l'agriculture Cévenole :

- Se maintenir
- Se diversifier
- Se développer
- Autre :

.....

Quelles sont ses forces ?

.....
.....
.....

Quelles sont ses faiblesses ?

.....
.....
.....

Quels sont les freins au développement de l'activité agricole localement ?

.....
.....
.....
.....

Et maintenant, parlons d'eau,

Selon vous, à quel point l'eau d'irrigation est importante pour l'agriculture du territoire :

Nullle	Faible	Modérée	Forte	Indispensable
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Avez-vous eu connaissance de tensions sur l'eau ces 5 dernières années ?

Non

Oui, lesquelles :

.....
.....
.....
.....

Pensez-vous que ces tensions vont s'accroître dans les années à venir et pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

Et pour finir,

Cette étude pour l'élaboration de la stratégie d'adaptation des pratiques agricoles locales face au risque accru de sécheresse lié au changement climatique dans le cadre du projet Eau et Agriculture est (réponse à justifier) :

Un atout pour le territoire :

.....
.....

Une contrainte pour le territoire :

.....
.....

Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis :

De la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes-Terres Solidaires :

.....
.....
.....

D'autres acteurs (qui et lesquelles) :

.....
.....
.....

Annexe 2 :
Plaquette d'information de la démarche

AGIR AUJOURD'HUI, POUR FAIRE FACE A DEMAIN

La Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes-Terres Solidaires s'engage auprès de ses agriculteurs pour les accompagner face au changement climatique



Contexte de la démarche et objectifs

La succession des **sécheresses de 2022 et 2023**, associée aux prévisions climatiques départementales (+4°C d'ici 2100), nous poussent à anticiper les tensions à venir sur l'eau qui risquent de peser sur l'agriculture locale.

Notre objectif ; disposer d'outils et de solutions innovantes et fonctionnelles pour adapter l'agriculture territoriale aux enjeux climatiques de demain.

Comment ?

En lançant notre **projet Eau et Agriculture** selon 2 thèmes :

- Une étude quantitative et qualitative de la ressource Eau sur la Communauté de Communes (*partenariat avec le Pays Viganais*)
- **Etablir une stratégie pour maintenir une agriculture forte et dynamique en donnant aux agriculteurs du territoire, les outils pour s'adapter au changement climatique.**

Elaboration de la stratégie d'adaptation des pratiques agricoles

01 Phase 1 : Etat des lieux de l'agriculture locale

Période : de janvier à mai 2025



Collecte de données sur le territoire

- Caractérisation générale (agriculture, climat...)
- Rencontres d'acteurs et d'élus
- Rencontres d'agriculteurs pour nous appuyer sur leurs connaissances



Analyse et interprétation

- Bilan des activités agricoles
- Reconnaître les ouvrages hydrauliques anciens et modernes
- Quantification des consommations d'eau

02 Phase 2 : Accompagner l'élaboration de la stratégie locale

Période : de juin à déc. 2025



Elaboration d'un outil d'aide à la décision



Recherche et identification de solutions innovantes

- Construites en concertation avec les agriculteurs



Réalisation d'une étude agri-économique des solutions innovantes à valider avec les acteurs du territoire

A l'issue de l'étude, nous disposerons de scénarios qui nous serviront d'outils d'aide à la décision pour accompagner nos agriculteurs face aux risques de sécheresse en faveur du maintien d'une agriculture dynamique sur notre territoire cévenol

L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel (Directive européenne 2000/60/CE)

1 territoire, 4 secteurs d'étude



② **Vallée Borgne**
Saint André de Valborgne
Les Plantiers
Saumane
L'Estréchure
Peyrolles-en-Cévennes

① **Vallée Hérault**
Val d'Aigoual
Saint André de Majencoules

④ **Versant Atlantique**

étude similaire menée par les services de la
Communauté de Communes

③ **Vallée de la Salindrenque**
Lasalle
Soudorgues

Contacts et informations :

- M. SOUBEYRAND (CC CAC-TS) : s.soubeyrand@cac-ts.com / 06 80 15 56 50
- M. JOURNOT (Alliance Env.) : j.journot@alliance-env.fr / 06 68 28 48 36
- Mme LEROUX (Chambre d'Agriculture 30) : muriel.leroux@gard.chambagri.fr / 06 27 36 67 37

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Aigoual
Causse Cévennes
Terres Solidaires

ALLIANCE
ENVIRONNEMENT
Eau - Assainissement - Valorisation

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
GARD

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE



Annexe 3 :
Guide d'enquête des exploitations agricoles

Entretien effectué le :

Par :

I. VOS COORDONNEES - VOTRE EXPLOITATION

➤ Identité et statut juridique :

RAISON SOCIALE : _____

NOM – Prénom : _____

NOM – Prénom : _____

NOM – Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Date de naissance : _____

Type d'exploitation : Individuel GAEC EARL SCEA Autre :

Chef d'exploitation : principal secondaire Cotisant solidaire retraité
ou autres

Depuis combien d'années cette exploitation existe ?

Dossier PAC : Oui non

Si oui : avec la Chambre Oui non

Si non : précisez le n° de PACAGE : _____

➤ **Caractéristiques générales de l'exploitation 2023:**

SURFACE TOTALE : _____ ha

SAU : _____ ha Commune(s) CACTS: _____

Commune(s) HORS CACTS: _____ Certifications :HVE

CULTURES	SAU (ha)	dont propriété	dont fermage	Certification	Atelier transfo	Commercialisation
Vignes				AB <input type="checkbox"/> GGap <input type="checkbox"/>		
Vergers				AB <input type="checkbox"/> GGap <input type="checkbox"/>		
Céréales				AB <input type="checkbox"/> GGap <input type="checkbox"/>		
Oléoprotéagineux				AB <input type="checkbox"/> GGap <input type="checkbox"/>		
Prairies				AB <input type="checkbox"/> GGap <input type="checkbox"/>		
Maraîchage				AB <input type="checkbox"/> GGap <input type="checkbox"/>		
Oignons				AB <input type="checkbox"/> GGap <input type="checkbox"/>		
Asperges				AB <input type="checkbox"/> GGap <input type="checkbox"/>		
Autres				AB <input type="checkbox"/> GGap <input type="checkbox"/>		

CHEPTEL

Type d'animaux	Race(s)	Effectif (UGB) ou nbre de bêtes	Commercialisation
Ovins viande <input type="checkbox"/> ou lait <input type="checkbox"/> Mixte <input type="checkbox"/>			
Caprins lait <input type="checkbox"/>			
Bovins viande <input type="checkbox"/> ou lait <input type="checkbox"/> Mixte <input type="checkbox"/>			
Equins			
Porcins			
Poules pondeuses			
Volailles chair			
Abeilles			
Autres			

Main d'œuvre : UTH ou MO familiale ou saisonniers

Activité d'accueil (gîte, ferme auberge...) : Oui non

Organismes de suivi et de conseils :

Capacités d'investissement (faibles – moyennes- bonnes)? :

Disposez-vous d'une assurance multirisques ? Oui non

II. EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Exploitation en phase de : développement maintien cessation progressive

Rencontrez-vous des difficultés actuelles ? (économiques, techniques, juridiques...)

Oui, si oui lesquelles non

➤ **Pensez-vous cesser votre activité dans les 5-10 ans ?**

NSP

Non

Oui

année :

La succession est-elle assurée ?

Oui

Non

Prévoyez-vous :

Maintien de l'exploitation par le conjoint
ou par la société (sans installation)

Installation d'un jeune de la famille

Lien de parenté : _____

Installation d'un tiers connu

Nom du repreneur : _____

Agrandissement d'autre(s) exploitation(s)

Installation d'un tiers à rechercher

Ne sait pas

Ne souhaite pas répondre

Avez-vous réfléchi à un mode de cession ?

Vente

Fermage

Autre :

Ne sait pas

Commentaires :

III. CARACTERISTIQUES DE L'EXPLOITATION

➤ **1. Volet élevage**

Question	Réponse	Interrogations, freins, points à améliorer
Disposez-vous d'une salle de traite ? (Si oui volume du tank)		
L'ensemble de vos race(s) d'animaux est-il adapté au territoire ?		

<p>Comment gérez-vous le pâturage et les prairies permanentes /parcours ?</p> <p>Pouvez-vous mobiliser facilement des surfaces supplémentaires ?</p> <p>Avez-vous adapté vos horaires de pâturages du fait des canicules ?</p>		
<p>Comment gérez-vous la période estivale ? transhumance (lieu et période)?</p>		
<p>Au pâturage, comment les animaux peuvent-ils s'abriter ?</p>		
<p>Comment gérez-vous les apports de fourrage et d'aliments ?</p> <p>Comment gérez-vous les excédents de fourrage ?</p>		
<p>Comment se fait l'abreuvement à l'intérieur et au pâturage ? Origine de l'eau et description pratique de l'équipement</p> <p>Présence de compteur ? Si oui volume annuel</p> <p>Flotteurs sur abreuvoirs ?</p>		

➤ **2. Atelier arboriculture**

Questions	Réponse	Interrogations, freins, points à améliorer
<p>Combien de variétés (par espèces) sont présentes sur l'exploitation ?</p>		
<p>Quel est le % d'espèces précoces / tardives ?</p>		
<p>Dans quelles conditions se réalise la récolte ?</p>		
<p>Avez-vous de l'aspersion anti-gel ?</p>		
<p>Quel est le % d'espèces avec une forte exigence en heures de froid ?</p> <p>Quel est le % d'espèces auto fertiles ?</p>		
<p>Envisagez-vous de développer la culture d'espèces "méditerranéennes" ? Quelles surfaces ? Quel % ?</p> <p>Oliviers, grenadiers, agrumes, figuiers, pistachiers ...</p>		

➤ **3. Atelier maraîchage**

Questions	Réponse	Interrogations, freins, points à améliorer
Combien d'espèces sont présentes sur l'exploitation ?		
Comment choisissez-vous les variétés, et avez-vous plusieurs variétés pour une même espèce ?		
Comment gérez-vous vos calendriers culturaux ? Quelle est votre capacité à adapter votre assolement en cours d'année ?		
Quelle est la part de surfaces couvertes (sous-abri et/ou plein champ couvert) sur l'exploitation ? De quels types d'abris disposez-vous ?		
De quel matériel disposez-vous pour piloter le climat dans les abris ?		

Avez-vous des projets de nouvel atelier ? Oui non
Si oui, le(s)quel(s) :

IV. USAGES DE L'EAU : L'ABREUVEMENT, L'IRRIGATION ACTUELLE ET EVOLUTION

Types d'usages de l'eau	Réponse
Abreuvement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non
Nettoyage bâtiments, équipements	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non
Traitements phytosanitaires (type de pulvérisateur, volume)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non
Irrigation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non

Etes-vous raccordé au réseau d'eau communal ? Oui Non

Si oui, sert-il à l'abreuvement du troupeau ? Oui Non Si non, ressource utilisée

ou à un atelier de transformation ? Oui Non

Vos bâtiments sont-ils équipés de chenaux (gouttières)? Oui Non

Si non, précision contrainte :

Nbre de bâtiments et estimatif surface totale bâtiments équipable (m²)
Si oui, stockage existant ? Oui Non Volume et usage : m³

Si non, intéressé par la récupération d'eau pluviale ? Oui Non

Récupérez-vous : les eaux grises ? Oui Non
les eaux de rinçage du pulvé ? Oui Non

Avez-vous une idée des volumes d'eau annuels nécessaires pour votre exploitation (tous usages confondus et en dehors de restrictions) ? m³

Pensez-vous que ce volume va évoluer à la hausse ? Oui Non

Si oui, comment pensez-vous y remédier ?

Existe-t-il d'anciens ouvrages hydrauliques sur votre exploitation ? Oui Non

Si oui, lesquels et combien ?

Sont-ils fonctionnels ? Oui Non

Si non, faudrait-il les réparer ? Pour quelle utilité ?

➤ **1. Système d'irrigation actuel**

- Installations individuelles :

Origine de la ressource	Nombre de points de prélèvements	Pompage	Gravitaire
Forage (eau souterraine), profondeur :			
Pompage direct ou puits (eau superficielle)			
Captage d'une source			
Canal lequel?			
Eaux de ruissellement			
Autres (eaux grises.....)			

Est-ce qu'une de vos ressources en eau a déjà été défaillante ? Oui Non

Si oui, quels mois-année?

Existe-t-il un stockage pour l'irrigation ? Bassin de stockage Retenue collinaire Citerne
 Autres _____ Non

Volume : m³ Volume : m³ Volume : m³

Période d'autonomie du stockage sans prélèvement sur le milieu :

Vos prélèvements sont-ils déclarés ? Oui Non Si oui, Mairie ou DDTM

- Installations collectives :

Etes-vous adhérent d'une ASA/ASL ? Oui Non Si oui, laquelle :

Canaux gravitaires : Oui Non

• **Période d'irrigation :**

→ en année normale : du ... /... au ... / ... → en année sèche : du ... / ... au .../...

→ en année abondante (2024) : du ... / ... au .../...

Fréquence d'irrigation mois de pointe sans restriction:

(par semaine et durée)

Existence d'un dispositif de comptage : Oui (compteur estimation) Non

• **Volumes annuels mensuels**

Volume annuel	en m ³
2022	
2023	
2024	
MOYENNE	

• **Volumes mensuels en m³**

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct	Novem	Décembre
2022												
2023												

• **Mode d'irrigation :**

Mode d'irrigation : goutte à goutte, micro irrigation _____ ha
 Aspersion _____ ha
 Enrouleur _____ ha
 Gravitaire _____ ha

• **Mode de pilotage de l'irrigation :**

Pluviométrie locale (avec pluviomètre à l'observation)
 Avertissements irrigation, si oui lequel :
 Tensiomètres Sondes capacitives
 Autre :

➤ **2. Productions et surfaces irriguées de l'exploitation :**

Arboriculture	
oliviers	ha
amandiers	ha
abricotiers	ha
cerisiers	ha
pêchers	ha
pommiers	ha
poiriers	ha
kiwis	ha
châtaigniers	ha
autre :	ha

Maraîchage plein champ	
asperges	ha
pomme de terre	ha
melons	ha
salades	ha
tomates	ha
courgettes	ha
carottes	ha
petits fruits	ha
oignons	ha
autre :	ha

Viticulture	
vigne cuve	ha
vigne bois	ha
Raisin de table	ha

Jardin familial	ha
surface irriguée	

Autres cultures	
	ha
	ha

Surfaces en herbe	
prairies	ha

Maraîchage sous abri	
surface irriguée	ha

Pépinières	
fruitières et ornementales	ha
fruitières et ornementales sous abri	ha

Grandes cultures	
Cultures de consommation	ha
cultures de semences	ha

- Contrats avec obligation d'irriguer ? Non Oui → Préciser
- Suivez-vous les restrictions sécheresse ?

➤ **3. Evolution de l'irrigation dans un délai de 5/10 ans (PROJET)**

Besoins en eau supérieurs : Oui Non voir diminution des besoins

Si oui, origine de la ressource : canal forage (profondeur :)

pompage direct cours d'eau source autre ? stockage

Augmentation d'un prélèvement actuel

- **Surfaces** supplémentaires à irriguer par type de culture :
 Culture 1: Surface : ha
 Culture 2: Surface : ha
 Culture 3: Surface : ha

Si diminution des besoins

- Quelle culture :
- Quelle surface :
- Pour quelle raison :
 - Changement de l'assolement (cultures moins consommatrices)
 - Passage en cultures sèches
 - Autres (précisez) :

➤ **4. Pistes d'amélioration de mon système d'irrigation**

Comment pouvez vous améliorer l'irrigation ou l'abreuvement au vu de votre expérience ?

Au regard de vos pratiques agricoles, quelles économies d'eau potentielles pourriez-vous faire ?

Avez-vous des projets de

○ Modernisation/remplacement du matériel d'irrigation..... Oui Non

○ Mise en place d'outils de pilotage de l'irrigation ... Oui Non

Lesquels :

○ Réalisation d'un bassin de stockage Oui Non

○ Autre :

Commentaires, précisions :

V IMPACTS LIES AUX ALEAS CLIMATIQUES

Ces dernières années, quels sont les aléas climatiques qui vous ont déjà impacté ?

..... la **sécheresse** ? Oui Non

..... Si oui, année et pertes/cultures

la **canicule** ? Oui Non

..... Si oui, année et pertes/cultures

..... Avez-vous des protections contre la canicule (ombrières, filets d'ombrage, haies) ? Oui Non

Le **gel intense**

et/ou tardif ?

Oui Non

..... Si oui, année et pertes/cultures

Avez-vous des protections contre le gel ? Oui Non

la **grêle** ?

Oui Non

Si oui, année et pertes/cultures

Avez-vous des protections contre la grêle ? Oui Non

des **inondations**? Oui Non

Si oui, année et pertes/cultures

Vos bâtiments sont-ils protégés du risque d'inondation? Oui Non

d'autres événements qui pourraient être en lien avec le changement climatique (pression parasitaire, orages violents, tempêtes, incendies...)?

Oui Non

Si oui, année et pertes/cultures

V CONTRAINTES, ALEAS ET PROTECTIONS

Question	Réponse	Interrogations, freins, points à améliorer
Les aléas climatiques constituent-ils un facteur de pénibilité au travail ? Si oui comment allez-vous vous adapter ?		
Votre parcellaire (regroupé ou dispersé) constitue-t-il une ou des contrainte(s) ?		
Avez-vous des problèmes de conservation de vos produits ou de stockage de vos équipements ?		
Disposez-vous de bâtiments isolés ou climatisés ?		
Avez-vous réalisé des analyses de vos sols ? sur quels types de sols êtes-vous ? Connaissance de la R.U ?		
Comment améliorez-vous vos sols (M.O., amendements, engrais verts)?		
Quelles sont vos pratiques d'entretien ou de travail du sol ? Ont-elles changé ?		
Autres thématiques		

Seriez-vous prêt à investir pour adapter vos pratiques au changement climatique ?

Oui Non si non, quels freins vous en empêche (économique, technique, foncier, autre ?)

Etes-vous **serein, inquiet ou stressé** face aux prévisions climatiques?

Seriez-vous intéressé par un **diagnostic individuel** sur votre exploitation avec un conseiller technique sur les mesures d'adaptation au changement climatique (gratuit)?

Pensez-vous qu'il faudrait réaliser des **expérimentations et/ou études de marchés** sur de nouvelles espèces sur le territoire de la CCCACTS ? Lesquelles ?

Voyez-vous **d'autres actions** à mettre en œuvre sur ce territoire ?

Autres besoins, questionnements tous domaines confondus ?



ETUDE POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE
D'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES
LOCALES FACE AU RISQUE ACCRU DE SECHERESSE
LIE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Autorisation d'utilisation des données



Je soussigné(e) :

-

NOM Prénom :

SOCIETE (Raison sociale)

Légalement représentée par (Nom Prénom):

Adresse (siège) de l'exploitation :

.....**Code postal :**..... **Commune :**.....

N°PACAGE :.....N°SIRET.....

Autorise la Chambre d'Agriculture du Gard et Alliance Environnement ¹ à :

- Valoriser les données anonymisées et compilées récoltées dans le cadre du rendu de « l'étude pour l'élaboration de la stratégie d'adaptation des pratiques agricoles locales face au risque accru de sécheresse lié au changement climatique » menée pour le compte de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires.
- Transmettre la base de données anonymisée des exploitants enquêtés à la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires.
- Conserver mes données anonymisées et à les utiliser éventuellement à des fins statistiques ou d'études d'intérêt général dans un but de valorisation collective et anonyme.
- Valoriser et utiliser mes données complètes (non anonymisées)

Signature de l'exploitant ² précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord"

Fait à.....le

¹ La Chambre d'Agriculture du Gard s'engage à me permettre de consulter, modifier ou supprimer les informations de la base de données selon les dispositions de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978

² Ou du (des) représentant(s) légal en cas de société, du président pour les fondations, associations et autres établissement à but non lucratif.

